L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1516 - VENDREDI 1er MARS 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER

Bois & Forêts



- La forêt face au risque climatique
- Les forêts menacées par les scolytes
- Sylviculture : Les nombreux atouts du robinier

Pages 20 à 24

Côte d'Or

› Transports agricoles

Logivia: une tour de contrôle et sept bases



Nièvre

› Salon de l'Agriculture

Une belle vitrine pour la race Charolaise



Yonne

› Séparation vente-conseil

Les acteurs des grandes cultures montent au créneau







Sommaire

Côte-d'Or
04 • La Côte d'Or au Salon de l'Agriculture
05 • Charolais: Une petite expo-vente bien sympathique
06 • Logivia, une tour de contrôle et sept bases
07 • Gab 21 : Des projets, gages d'un fort dynamisme
Nièvre
08 • SIA: Une belle vitrine pour la race Charolaise
09 • Axéréal: «*Nous ne laisserons pas tomber les adhérents* »
10 • Crédit Agricole: « *Une banque universelle de proximité* »
11 • Chambre d'agriculture: Didier Ramet élu président
Yonne
12 • Groupes de développement: S'informer et échanger
13 • Localink, le circuit court sans contraintes
14 • Séparation vente-conseil: Les acteurs montent au créneau
15 • Dégustation: Un vin à l'honneur tous les 20 du mois
Région et ailleurs
16 • Bio Bourgogne: Un accompagnement technique …mais pas que
17 • Portrait des entreprises de travaux agricoles et ruraux
18-19 • Les nouveautés fiscales pour l'année 2019
Dossier
20-24 • Bois & Forêts
Filières
26 • Élevage GIE Synergie Charolais: Un record mais moins de ventes
27 • Cultures Lentille et pois chiche, la réussite passe par une bonne implantation
28 • Viticulture AOC Bourgogne: Le Bourgogne Côte d'Or enfin dans la cour des grands
Infos Services
29 • Économie et Gestion
30-31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-38 • Annonces légales
39 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

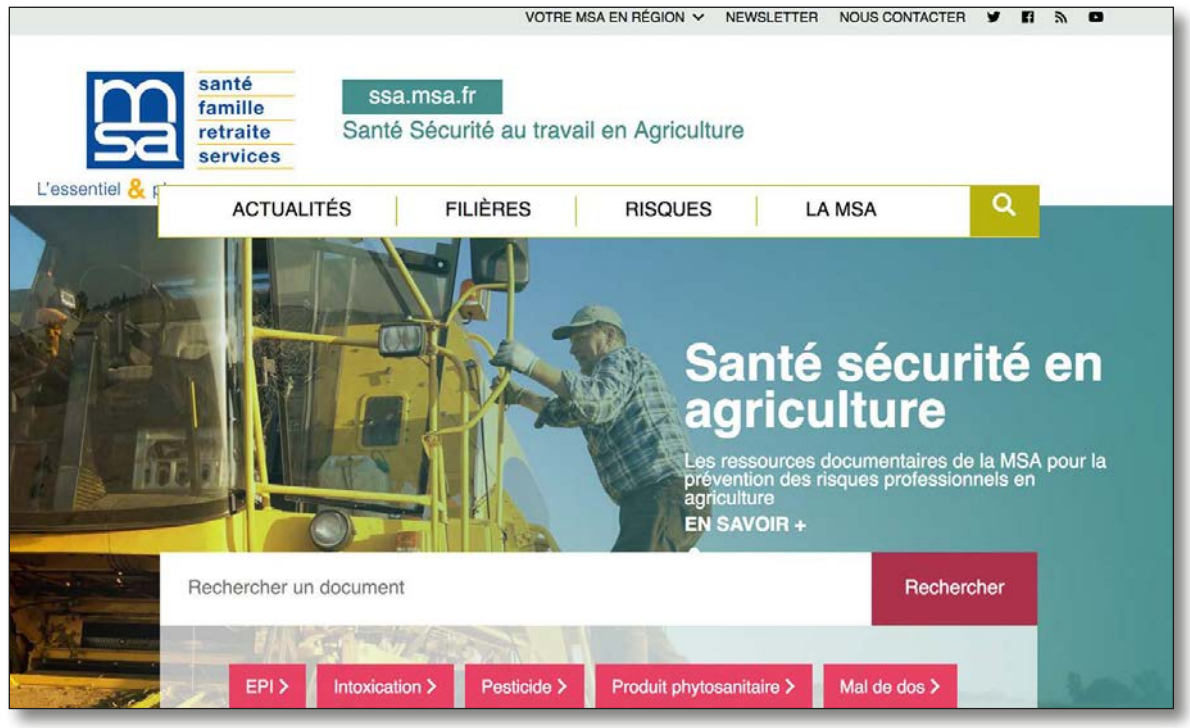
AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Santé Sécurité au Travail (SST)

La MSA lance une nouvelle version de son site ssa.msa.fr

Le ssa.msa.fr fait peau neuve : avec sa base documentaire qui regroupe l'ensemble des ressources Santé Sécurité au Travail nationales et locales de la MSA, il devient le site de référence de la SST en agriculture.



Contenu enrichi et unique

Le site ssa.msa.fr est un outil unique permettant à tous ceux qui recherchent des informations en Santé et Sécurité au Travail en agriculture (exploitants, employeurs, professionnels de la SST, fédérations professionnelles etc.) de retrouver l'intégralité de la documentation produite par la MSA (plus de 250 documents) : documents d'information, techniques et réglementaires, études, enquêtes mais également des actualités (réglementaire par exemple) et évènements (salons etc.) qui sont régulièrement publiés sur le site.

Newsletter mensuelle

Pour être informé régulièrement des dernières publications ou actualités publiées, les internautes peuvent s'abonner à la newsletter du site.

Recherche facilitée

Responsive, le site est consultable sur ordinateur, tablette et smartphone et permet d'accéder aux documents et/ou actualités recherchés par mots-clés (saisis ou proposés), par filières (bois, coopérative, culture, élevage, espaces verts, hippiques, tertiaire et travaux agricoles) ou par risques (biologiques et zoonoses, chimiques, de chutes, machines, psychosociaux, troubles musculosquelettiques).

Accès libre

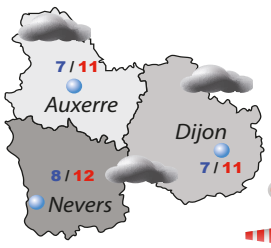
Entièrement libre et gratuit le site ssa.msa.fr ne nécessite aucune inscription ni aucune ouverture de compte.

Le site à découvrir : www.ssa.msa.fr
Interviews vidéo d'experts SST en MSA qui présentent le site sur www.msatv.fr

Communiqué MSA Bourgogne

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 1 Mars

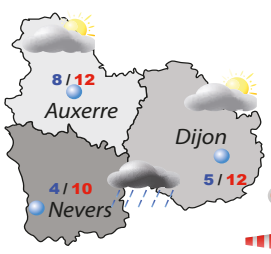


Couvert
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 10 à 12°C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Saint Aubin
Soleil : 07h33 - 18h34
Lune : 04h49 - 13h33

Samedi 2 Mars



Mitigé
De timides éclaircies et quelques pluies localement pour ce samedi. Les vents seront modérés.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 9 à 13°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

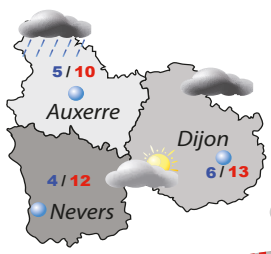
Saint Charles le Bon
Soleil : 07h31 - 18h36
Lune : 05h36 - 14h27

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 3 Mars



Maussade
Le soleil sera bien timide et quelques précipitations persisteront par endroits.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 8 à 11°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Gwénola
Soleil : 07h29 - 18h37
Lune : 06h15 - 15h24

Prévisions à 7 jours

Lundi 4 Mars au Mercredi 6 Mars
Un temps très nuageux à couvert avec quelques pluies.
Vents : Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 7 Mars au Dimanche 10 Mars
Les précipitations persisteront jusque vendredi. Le soleil sera présent au cours du week-end.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 11 à 13°C

clin d'œil



Salon de l'agriculture

Le Président à la rencontre des filières

À la suite de son discours sur l'Europe agricole, le Président de la République a consacré sa longue visite à la rencontre des filières animales et végétales pour évoquer la mise en place de la loi Egalim, les négociations commerciales et les plans de filière.



Photo : SIA

Après un discours d'une heure sur la future PAC et l'importance de l'Europe, le président de la République a poursuivi sa longue visite du salon international de l'agriculture (plus de 14h), le 23 février, en rencontrant les représentants des interprofessions. Car si certains s'impatientent du manque de résultats des États généraux de l'alimentation, alors que les négociations commerciales 2019 s'achèvent, le président entend défendre son bilan. «*Le gouvernement a pris à bras le corps l'enjeu de la répartition de la valeur entre ceux qui produisent, ceux qui transforment et ceux qui distribuent l'alimentation*», a réaffirmé Emmanuel Macron au début de sa visite. Les plans de filière, clé de voûte de la montée en gamme de la production pour favoriser un retour de la valeur, commencent selon lui à porter leurs fruits, par exemple dans les filières volailles, œufs, avec des indicateurs de coûts de production définis, a-t-il estimé. Pour d'autres filières où les résultats tardent à venir, le président a répondu aux interpellations au cours de sa visite, par exemple face à un éleveur de bovin viande : «*pourquoi la viande française n'est pas mangée ? C'est à cause de la filière française qui doit se restructurer*», a-t-il insisté. «*On ne valorise pas assez en France, moi je ne suis pas Monsieur Bigard. Il faut des produits qui correspondent à la demande*», a poursuivi le président, évoquant des investissements nécessaires dans la chaîne du froid et la maturation. Il a également salué l'initiative mise en place par Interbev, qui valorise la viande de qualité à travers une animation culinaire sur un espace «*flexitarien*», avec le slogan «*aimez la viande, mangez-en mieux*». Autre préoccupation des éleveurs qui l'ont interpellé plusieurs fois au cours de sa visite, celle de la prédation. Sur le sujet du loup, Emmanuel Macron a ainsi promis une meilleure régulation, quant à l'ours, «*il y a des vallées où ça fonctionne, il n'attaque pas de troupeau, d'autre où il prédateur, il faut que l'on puisse prélever les ours qui ont ce comportement et de l'autre côté on peut le laisser se développer là où il y a des équilibres*», a-t-il indiqué. Enfin, le chef de l'État a tenu à insister, tout au long de sa visite, sur l'importance de valoriser le métier, «*un métier d'avenir, dont on aura besoin pour notre pays*», et de lutter «*collectivement contre les attaques incessantes vis-à-vis de l'agriculture*».

Assises de l'eau

Guillaume offensif sur le stockage de l'eau

Le comité de pilotage de la seconde partie des Assises de l'eau consacrée au changement climatique s'est réuni le 12 février. Didier Guillaume s'est montré offensif sur le sujet du stockage de l'eau lors du congrès de l'AGPB, deux jours plus tard. Pour l'heure, seul des groupes de travail et un calendrier ont été fixés.

Lentement mais sûrement. Trois mois après sa première rencontre, le comité de pilotage de la seconde phase des «*Assises de l'eau*», dont l'objectif est «*d'aider les territoires à être plus résilients au changement climatique*», s'est à nouveau réuni le 12 février, ont annoncé les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique et solidaire, dans un communiqué du 19 février. L'objectif de cette réunion était notamment d'installer quatre groupes de travail (voir encadré).

Deux jours plus tard, Didier Guillaume s'est montré à l'offensive sur le sujet. «*Nous allons nous lancer dans un programme de mise en place de retenues d'eau (retenues collinaires, petits barrages)*», a-t-il déclaré sur ce sujet, sans plus de précisions, au congrès de l'AGPB le 14 février à Compiègne (Oise). «*Avec ce qui se passe au niveau climatique, l'agriculture française sera irriguée ou aura du mal à être résiliente*», selon lui.

Conclusion attendue d'ici fin avril

«*C'est le but des assises de redéfinir les règles pour la construction des retenues collinaires*», ajoute en effet le ministère de l'agriculture. Sur cette question, le gouvernement devrait en effet présenter aux groupes de travail une proposition largement basée sur le rapport du préfet Bisch, qui propose notamment d'appliquer à la gestion de l'eau la méthode des «*projets de territoires*», afin d'associer les parties prenantes à cette question. Le but serait d'avancer sur la question des retenues d'eau pour les agriculteurs, tout en prenant en compte les questions de soutenabilité financière et d'environnement.

Les participants devront discuter et se concerter sur cette proposition, lors des prochaines réunions. Le troisième rassemblement du comité de pilotage est prévu le 18 mars, et le gouvernement souhaite aboutir à une conclusion d'ici fin avril, délai qualifié «d'ambitieux» par les différents participants, qui souhaitent pouvoir discuter jusqu'en mai.

FC

Économie, protection, partage et «*solutions basées sur la nature*»

Le premier groupe de travail, présidé par Hervé Paul, président de la commission eau, assainissement et énergie de la Métropole Nice Côte d'Azur, sera consacré sur les économies de ressources. Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris chargée des questions environnementale, pilotera, le groupe de travail sur la «*protection*» de l'eau. Un groupe mené par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), abordera le thème des «*solutions basées sur la nature*». Enfin, le groupe qui discutera de la sensible question du «*partage*» de la ressource, avec notamment le débat sur le stockage de l'eau, sera coprésidé par le président de l'APCA de Charente-Maritime Luc Servant et la Secrétaire nationale de l'association France Nature Environnement Florence Denier Pasquier.

▶ En bref

Céréales : l'interprofession prépare une appli de traçabilité des produits

Intercéréales (interprofession) projette une application mobile de traçabilité des produits, a-t-elle annoncé le 26 février au Sia. L'outil, qui permettra de «*connaître l'histoire de produits céréaliers*», commencera à être déployé dès l'été prochain. Le consommateur pourra alors scanner les produits concernés afin de connaître la traçabilité jusqu'au silo de collecte, la zone de production. Deux autres pilotes, en cours de montage dans les filières orge-malt-bière et maïs-nutrition animale-élevage, doivent menées à bien d'ici fin 2019.

Bleu Blanc Coeur s'engage dans la démarche Soja de France

L'association Bleu Blanc Coeur s'est engagée, au Sia le 26 février, dans la démarche Soja de France, portée par l'interprofession des huiles et protéines végétales Terres Univia. Il s'agit pour les deux partenaires de suivre le cap de 250 000 ha de soja cultivé en 2025. Terres Univia veut relancer la culture : 400 000 tonnes ont été récoltés l'an dernier sur 154 000 ha. Sa charte Soja de France, bouclée en avril 2018, concerne «*40 à 50 000 t*» avec quatre engagements sur l'origine France, le non OGM, la traçabilité, la durabilité. Bleu-Blanc-Coeur s'y retrouve: «*Notre objectif pour 2022 est d'en finir avec les tourteaux de soja importés*», a déclaré le co-président Pierre Weill.

Négociations commerciales : les syndicats de grandes cultures s'inquiètent

Les JA, la FNSEA et ses associations spécialisées en grandes cultures ont affiché le 26 février leur inquiétude sur les négociations commerciales avec la grande distribution. «*Les discussions tarifaires sur les prix des produits transformés issues des filières végétales (...) ne font l'objet d'aucune revalorisation notable*», selon un communiqué signé par l'AGPB, l'AGPM, la CGB, la Fop, notant de surcroît «*une forte pression de la part des distributeurs pour les inscrire dans une tendance baissière*». «*De telles pratiques vont inexorablement conduire à accentuer les difficultés que traversent actuellement des milliers d'exploitations de grandes cultures*», soulignent les organisations.

Salon de l'agriculture

Une génétique en or

Les animaux de Côte-d'Or font sensation au Sia 2019. Retour en images sur les performances et plusieurs rencontres effectuées mardi, lors de la journée dédiée au département. Terres de Bourgogne reviendra une seconde fois sur l'évènement dans sa prochaine édition.



Laurie, de François Lucand, se classe à la seconde place de sa section des vaches suitées. Animal présenté ici par Alex Hernandez.



Thibaut Malnoury, de Recey-sur-Ource, remporte le premier prix de sa section avec son taureau charolais. Leicester manque « d'un cheveu » le titre de grand champion de cette édition.



Baptiste Poillot, de Thoisy-la-Berchère, termine à la deuxième place nationale des Ovinpiades des jeunes bergers ! L'élevage familial décroche notamment deux prix de championnat dans les races Southdown et Suffolk. L'EARL Deschamps, de Poiseul-la-Ville repart avec un prix de championnat et plusieurs podiums en Ile-de-France. Un troisième élevage de Côte-d'Or, celui de Thierry Maréchal, participait au concours charollais cette fin de semaine.



La Côte-d'Or conserve son titre en race Simmental Française ! Daphnée, de l'EARL du Meix de Chêne (avec ici Laurette, Justine et Alice Millot) triomphe pour la seconde fois consécutive à Paris. Langouste, du Gaec Magnière, obtient un deuxième prix et est sacrée meilleure mamelle de sa section.



Les présidents du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture, accompagnés d'une centaine de Côte-d'oriens, sont allés à la rencontre des différents producteurs du département présents sur le salon. Dans leurs discours respectifs, François Sauvadet a critiqué la « faible réactivité » de la Région et souhaite reprendre la « pleine et entière » compétence pour les aides à l'agriculture. Vincent Lavier a notamment demandé la fin de l'agri-bashing.



Le Gaec Dupaquier termine à la deuxième place du concours des Traits Auxois remporté par Garance Berrier de Provency, dans l'Yonne. La SCEA Bailly Fauvernier complète le podium. Émilien Lucand est cinquième, David Lucas sixième.



Quentin Lefol et Bastien Gervasoni, deux élèves de Bac 1 CGEA du lycée La Barotte, effectuent un stage avec BGS.



Matthias Colson, éleveur à Moloy, propose ses produits glacés sur le stand de BGS.



Plusieurs Côte-d'oriens occupent des postes importants dans l'organisation du salon de l'agriculture, à l'image d'Éric Demouron, professeur de zootechnie au lycée La Barotte, qui a assuré la régulation de la traite des vaches laitières.

Reproducteurs charolais

Une petite exposition-vente bien sympathique

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organisait une exposition-vente le 21 février à Saulieu.



Dix éleveurs et vingt-sept reproducteurs avaient fait le déplacement la semaine dernière à Saulieu. Cette seconde exposition-vente de la Fédération charolaise a permis à quelques exposants de vendre un animal, à l'image de Baptiste Choubley, du village de La-Motte-Ternant. Le jeune éleveur de 25 ans, installé en 2015 sur la ferme familiale, avait déjà vendu l'un de ses veaux l'an passé : *«C'est donc tout naturellement que nous sommes revenus ici aujourd'hui, mon père et moi. Nous avions trois veaux dont l'un a été vendu à un éleveur de St Brisson »*.

Ce rendez-vous du 21 février a permis à tous les participants de passer un agréable moment, par un temps très ensoleillé et avec la contribution des Jeunes agriculteurs du canton qui avaient préparé le déjeuner. Après les concours de l'automne, c'est l'un des moments importants où le savoir-faire des éleveurs du département est mis en avant. Entre le commerce de reproducteurs, la disponibilité des fourrages et l'avancée des vêlages, les discussions sont allées bon train entre éleveurs. D'un point de vue commercial, le Gaec Choubley dépasse désormais la dizaine de ventes depuis l'automne : *« exceptionnellement, nous n'avons pas pu sortir en concours cette année. Le commerce s'est donc réalisé uniquement en ferme. Encore une dizaine de reproducteurs sont disponibles à ce jour »*.



Comme l'an passé, Baptiste Choubley à vendu l'un de ses veaux à l'espace Jean-Bertin.

La mise à l'herbe se rapproche

Concernant les fourrages, l'élevage de La-Motte-Ternant a bénéficié d'hectares supplémentaires l'an passé, comme l'indique Baptiste Choubley : *« mon frère Rémy s'est installé le 1er janvier dernier et nous avons pu profiter de prairies supplémentaires dans le cadre de son installation. Cela a été le bienvenu, nous ne nous doutions pas que l'arrière-saison allait être aussi sèche »*. Cent-dix des 150 vêlages sont aujourd'hui réalisés au sein du cheptel : *« nous avons pris retard du fait des deux dernières années que nous avons eues. La météo et les fourrages de mauvaise qualité ont impacté la reproduction. Je pense qu'il nous faudra plusieurs années pour regrouper les naissances sur décembre. Les quarante vêlages restants vont s'étaler jusqu'au 1er avril. Nous espérons lâcher dans la foulée. La météo est très favorable en ce moment : j'espère que nous ne le paierons pas plus tard, au moment de la mise à l'herbe »*.

Le bilan

Avec un peu moins d'éleveurs et d'animaux, la fréquentation a été relativement calme et quatre animaux d'élevages différents ont été vendus. Des contacts ont été pris pour des rendez-vous en ferme. Les acheteurs recevront de la part de la Fédération charolaise des lots sous forme de chèques cadeau, bon d'achats ou autres. *« Il faut continuer cette manifestation afin qu'elle soit ancrée comme dans d'autres villages et qu'elle attire au fil des années de plus en plus de monde »*, indique Sylviane Baulot, présidente de la Fédération charolaise.

AG

Tombola : Éric Bize remporte le panier de produits du terroir mis en jeu sur le stand de Terres de Bourgogne.

Journées commerciales de printemps

La Fédération charolaise donne désormais rendez-vous les 14, 15 et 16 mars pour ses journées commerciales de printemps. Nouveauté cette année, des vidéos de présentation de chaque élevage participant seront réalisées afin de vous faire découvrir leurs animaux disponibles à la vente. Liste des élevages prochainement disponible. Renseignements : 03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

Reproducteurs charolais

La belle vente de l'UCC

Vingt-sept veaux ont été vendus au prix moyen de 3 107 euros, le 20 février à Créancey.



Neron, de l'EARL Coiffu (Massingy), réalise la top-vente avec 4 450 euros.

L'Union Charolais Croissance organisait sa dernière vente de la saison au pôle agricole de Créancey. Ce rendez-vous a été particulièrement réussi avec un taux de vente de 90% : 24 des 30 animaux ont trouvé preneur sur le ring, trois autres ont été vendus à l'amiable en fin d'après-midi. Les mises à prix variaient de 2 400 à 2 700 euros, selon les performances enregistrées en station. La moyenne de vente atteint 3 107 euros, en incluant la transaction de trois bovins à l'amiable, à l'issue du passage des 30 animaux proposés sur le ring. Trois veaux ont franchi la barre des 4 000 euros, dont Neron (fils de Jolimome P/Azelier/Suedois) né à l'EARL Coiffu à Massingy en Côte-d'Or, qui obtient la plus belle enchère de cette édition avec 4 450 euros. L'animal rejoindra l'Irlande et le National Cattle Breeding Center, qui réalise ici son cinquième achat à l'UCC après quatre veaux acquis à Migennes ces dernières années. La majorité des acheteurs venaient de Côte-d'Or, de la Nièvre et de Saône-et-Loire, plusieurs animaux ont également été vendus dans les départements limitrophes comme l'Aube, les Vosges et la Meurthe-et-Moselle. « Nous terminons cette saison sur la même dynamique que les précédents rendez-vous », indique Bruno Elmanowsky, technicien UCC, « le taux de vente et la moyenne de prix à Créancey sont meilleurs qu'en 2018. L'affluence étaient intéressante, 39 personnes s'étaient munies d'une palette pour enchérir. Nous avons reçu de nouveaux visiteurs et un certain nombre d'habitués, ravis des achats effectués lors des précédentes éditions. La clé de la réussite a été de présenter un joli veau lot de veaux, qui correspondaient aux différentes demandes des éleveurs. Taureaux à génisses, sans corne, typés plus viande ou élevage : toute la gamme du charolais était représentée, chacun a pu trouver le taureau qu'il recherchait ».

Un 28ème veau a été vendu le lendemain de ce rendez-vous.

AG

Transports agricoles

Logivia, une tour de contrôle et sept bases

Logivia pilote, depuis son siège de Longvic, une flotte de 140 camions répartis sur sept bases logistiques à travers la région.



Ça roule pour les véhicules de Logivia qui, hors activité de sous-traitance, ont parcouru neuf millions de kilomètres l'an passé, soit 225 fois le tour de la Terre.



Sylvain Baudry.

Logivia ne cesse de se développer depuis sa création en juillet 2016. La société, filiale de Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Soréal, dispose aujourd'hui de 140 camions effectuant tout type de transports dans le domaine agricole. *« Nous nous occupons de tout ce qui rentre et de tout ce qui sort d'une exploitation agricole »*, indique Sylvain Baudry, directeur général. Les céréales, oléagineux et protéagineux ont représenté 25% des tournées de 2018 (650 000 tonnes) et arrivent en tête des flux assurés par Logivia, au même niveau que les produits de nutrition animale (671 000 tonnes). *« L'autre moitié de nos transports est très variée, nous avons notamment déplacé 120 000 animaux vivants, 13 millions de litres de carburants ou encore 50 000 tonnes de farine panifiable en direction des boulangeries. En 2018, nous avons traité 50 000 ordres de transports, pour un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros »*, informe Sylvain Baudry.

Les moissons déjà en préparation

Les camions de Logivia ne sont pas stationnés au siège de Longvic. *« Vous n'en verrez pas ici »*, fait remarquer le directeur, *« il sont positionnés au départ de nos sept sites d'exploitation dans la région chez nos actionnaires. Par cette organisation décentralisée, nous gardons la proximité avec les silos où sont stockés les grains et les usines où sont produits les aliments »*. Seulement 13 des 150 salariés de Logivia travaillent dans nos bureaux de Longvic : *«nous avons notamment une cellule d'affrètement qui achète et vend des flux, 40% de notre activité concerne la sous-traitance. Quand nos camions ne suffisent plus, nous privilégions toujours des transporteurs locaux »*. Environ 80% des transports s'effectuent dans un rayon inférieur à 150 km. *« Au-delà, la pertinence des camions est moins évidente d'un point de vue économique et écologique »*, rappelle Sylvain Baudry. En cette fin d'hiver, l'actualité de l'entreprise est principalement portée sur la nutrition animale. Les moissons seront préparées dès le mois prochain: *« un important dispositif doit être mis en place pour répondre à la demande. Pas moins de 150 camions seront mobilisés durant cinq semaines cet été, rien que sur la partie des récoltes. Des moyens humains devront être adaptés durant cette période très dense »*.

Approche économique et environnementale

La maîtrise des coûts fait partie du quotidien des équipes de Logivia, pour qui les kilomètres à vide sont les principaux ennemis: *« ils coûtent aussi cher que les kilomètres à charge mais ne sont pas vendus. Une organisation adaptée est de rigueur pour faire en sorte que chaque camion soit également chargé à son retour. Un logiciel TMS (Transport Management System) nous aide à piloter les flux avec succès, dans toute la grande région »*. Sylvain Baudry partage plusieurs particularités de la société, faisant d'elle une véritable référence dans le monde agricole : *« les entreprises de transports comptent généralement entre 10 et 20% de charges de structures, autrement dit : beaucoup de personnes sont payées pour encadrer. Chez Logivia, nous sommes à peine à 3%. Nous formons nos conducteurs pour qu'ils soient pleinement autonomes. Le bien-être au travail est aussi une notion importante chez nous, ses effets se ressentent sur les résultats de l'entreprise. Nos économies de charges et de structures nous permettent de proposer des coûts très intéressants sur le marché »*.

AG

Logivia va passer au gaz

Le directeur général de Logivia annonce l'achat imminent de plusieurs camions fonctionnant au gaz naturel : *« Nous espérons en avoir une cinquantaine d'ici trois ans, cela représenterait un tiers de notre parc. Ce projet est en lien avec le développement local de la méthanisation : le gaz que nous utiliserons sera produit dans la région. Cette orientation ne sera pas plus économique que celle du gazole car nous serons sur les mêmes ratios de coûts, mais à chaque fois que nous mettrons un euro dans notre énergie, celui-ci reviendra directement dans l'économie locale et dans la poche des agriculteurs. Cette démarche rejoint aussi notre philosophie d'éco-responsabilité, l'approche environnementale est une de nos priorités. À titre d'exemple, dès la première année, nous avons diminué de 25% nos rejets de CO2. Cette diminution était de 9% lors des deux années suivantes »*.

MFR Quetigny

En mode manipulation

Quinze jeunes de bac pro CGEA de la MFR de Quetigny ont participé à une journée de manipulation de bovins le 14 février à Jalogny (71). L'exercice s'est déroulé chez Christophe Lapalus, agriculteur et formateur en manipulation bovins en partenariat avec la MSA BFC, en présence du formateur de zootechnie Bruno Garrouste. Ce rendez-vous a permis à tous les jeunes de réaliser différentes activités en toute sécurité (attraper un animal désigné au lasso et l'attacher à un point fixe, réaliser un nœud anti-étranglement, réaliser un licol en 8, libérer l'animal, réaliser un vermifuge sur un lot d'animaux, utiliser un lève tête, écorner un bovin, observer un parage...). Cette journée a été très bénéfique pour l'ensemble de ces jeunes, en alternance sur des exploitations polyculture élevage.



Les jeunes de la maison familiale, chez un éleveur de Saône-et-Loire.

Gab 21 (Groupement des agrobiologistes de Côte-d'Or)

Des projets, gages d'un fort dynamisme

Les agrobiologistes de Côte d'Or (GAB 21) se sont réunis en assemblée générale le 14 février dernier à Chanceaux. La dynamique des conversions reste importante et les projets collectifs en cours de réflexion et/ou de réalisation marquent également le dynamisme certain d'un mouvement qui s'apparente de plus en plus à une lame de fond

La bio se porte bien. Année après année le constat est le même, l'agrobiologie progresse dans le département, soutenue par la croissance des demandes de conversion. Ce qui pourrait apparaître comme un engouement passager et une forme de mode, prend bel et bien l'allure d'une lame de fond, qui interroge les pratiques de chacun, non bio compris. Le Gab 21 voit ainsi son nombre d'adhérents grimper à 160, ce qui rassure quant à la capacité de l'organisation à fédérer et animer un réseau qui s'enrichit un peu plus chaque année de nouvelles fermes.

Restent les tensions récurrentes soulignées par le président du Gab 21, Pascal Guérin «*sur les aides et les primes bios*» dont les retards accumulés depuis plusieurs années «*fragilisent certaines fermes*». La présence louable de la DDT et de la DRAAF, lors de cette assemblée générale, confirme d'ailleurs que sur ce dossier l'administration décentralisée n'est pas encore tout à fait en mesure de régler la totalité du problème. Patience donc, la situation s'améliore et les dossiers encore en suspend devraient trouver une solution avant l'été.

La bonne nouvelle de l'augmentation des conversions s'accompagne d'un devoir d'accompagnement d'autant plus efficace pour sécuriser techniquement les fermes bios, structurer les débouchés et les filières. C'était justement le thème de la seconde partie de l'assemblée générale qui a vu la présentation de projets porteurs d'avenir pour la commercialisation des productions bio.



Beaucoup de fond et matière à réflexion lors de cette assemblée générale du Gab 21 présidée par Pascal Guérin.

Des projets bios, équitables et éthiques

Premier projet d'envergure, la construction d'une plateforme logistique «Manger Bio Bourgogne Franche-Comté», structure permettant de regrouper l'offre de produits bio et d'en assurer la logistique et la commercialisation. Ce projet de plateforme «*équitable, bio et éthique*» est déjà bien avancé et le dispositif va permettre d'assurer la médiation commerciale entre les agriculteurs bios et les acheteurs (notamment la restauration hors domicile) qui pourront ainsi disposer d'une offre complète (ce qui suppose de structurer l'offre actuelle). Le service complet va de la commande à la collecte des produits et à leur livraison en passant par l'entreposage et la palettisation. L'ambition est claire «*devenir une référence pour le bio local en RHD*» et elle s'appuie sur l'expérience et l'expertise d'une vingtaine de dispositifs de ce type qui donnent déjà toute satisfaction en France. Une telle structure doit arriver en complément d'Agrilocal et pourrait même en optimiser l'utilisation.

Autre projet ambitieux celui de la Sica des quatre rivières, présenté par Bernard Krempp. Ce projet matérialise le regroupement de producteurs bio sous statut coopératif, pour la commercialisation en commun et la création d'un pôle bio en filière organisée sur une zone de 80 km autour de Dole Tavaux… Un projet soutenu par la communauté de communes qui vise une totale transparence entre la production et la commercialisation et qui montre que les agriculteurs bios, qui craignent des mains mises opportunistes comme celle de la grande distribution notamment, veulent conserver la maîtrise du fonctionnement et de la rentabilité d'une filière au service des producteurs, et qui leur garantisse un revenu équitable sur le long terme.

AMK

Statut du fermage

Une refonte attendue

La Section nationale des fermiers et métayers a organisé son 71e congrès aux Sables d'Olonne les 30 et 31 janvier derniers. Dominique Duthu, président de la section des fermiers et métayers du département de Côte-d'Or a livré son ressenti.

■ Qu'attendiez-vous de cet évènement et pensez-vous que l'ensemble des propositions correspondent aux attentes des fermiers et métayers ?

«Ce congrès nous permet de mettre en commun les observations de toutes les régions sur les propositions formulées par la Section nationale afin de faire évoluer le statut du fermage et de l'adapter à la diversité et à la taille des exploitations d'aujourd'hui. Nous cherchons à faire évoluer ce statut avec trois propositions : rester fermier durant toute sa carrière, donner davantage de liberté au bailleur et transmettre son exploitation dans sa globalité. Je pense que les propositions formulées au niveau national vont dans le bon sens».

■ Des hommes politiques ont été associés à l'événement. Pensez-vous que les débats seront entendus et repris par le législateur ? Quel est votre ressenti à l'issue du congrès ?

«Grâce à cette rencontre, beaucoup d'idées ont pu être discutées en petits groupes. Les propositions doivent pouvoir s'adapter à toutes les régions de France en tenant compte de leurs diversités : Nord, sud, plaines, plateaux, montagnes… Les députés Dominique Potier et Anne Laurence Petel sont les co-rapporteurs de la mission parlementaire portant sur une réforme globale du foncier. Ils n'ont pas toujours la même vision du partage du foncier entre campagne et ville, ni sur le rôle que devront jouer les Safer et le contrôle des structures. La profession doit veiller à conserver le contrôle des outils et à ce que la proposition finale soit cohérente avec ses attentes».

■ Les relations entre fermiers et propriétaires ruraux sont délicates. Pensez-vous que les propositions adoptées lors du congrès permettront de dépasser les clivages et de faire consensus ?

«Les relations sont un peu tendues surtout au niveau national car il est difficile de finaliser un projet qui satisfasse les deux parties et qui soit applicable sur toutes les régions de France. Aux niveaux régional et départemental, les relations sont plus apaisées grâce à des rencontres régulières qui permettent de discuter plus facilement et d'arriver à un accord commun. Nous nous employons à trouver de nouveaux équilibres favorisant la mise à bail afin que fermiers et bailleurs y trouvent leur compte».



Lors du congrès national, avec Dominique Duthu, ici à gauche.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Salon de l'Agriculture

Une belle vitrine pour la race Charolaise

Le meilleur de la sélection génétique de la race charolaise avait rendez-vous le dimanche 23 février pour le deuxième jour du salon de l'Agriculture. Point d'orgue de cette journée, le concours Charolais qui s'est déroulé dans l'après-midi.

Placé pour la première fois en première semaine, le concours charolais aura attiré une foule compacte autour du grand ring du Hall 1. 39 animaux provenant de 15 départements différents ont été retenus par la commission de sélection du Herd-Book Charolais. Parmi cette dernière, sept exploitations participent pour la première fois au salon. À souligner également la présence de 8 génisses et vaches bouchères inscrites au Livre A et labellisées. *« Ce sont des animaux d'excellences qui ont été vendus avant le début du Salon, ce qui veut dire que les bouchers se les arrachent. C'est valorisant pour nous et pour les éleveurs. Enfin nos charolaises sont reconnues et valorisées pour leur diversité de phénotype et de format. Elles ont été vendues pour des boucheries de très haute qualité »* explique Pascal Langevin, le président du Herd-Book Charolais. *« Pour venir au salon, il faut avant tout être passionné car c'est un travail sur le long terme. Je suis heureux de voir que des jeunes nous ont rejoints récemment au HBC. La sélection génétique a encore sa place en concours et au Salon de l'Agriculture grâce à leur présence »* a martelé le président du HBC. Le SIA est également l'occasion pour des cadres du HBC de faire passer quelques messages. C'est le cas d'Hugues Pichard, le président de l'OS Charolais France et vice-président du HBC *« La qualité de nos viandes permet contre vent et marée de maintenir une légère augmentation de la consommation (+2 % en 2018, selon un sondage de l'Institut de l'élevage) ». « Les Français font toujours confiance à l'élevage. Charge à nous de leur montrer la qualité de notre travail et de leur prouver que ce qui rentre dans notre pays n'est pas d'aussi bonne qualité que des viandes françaises. C'est pour cette raison que nous faisons un lien entre l'élevage et la sélection génétique, cela nous paraît primordial »* estime Sébastien Cluzel, secrétaire général du HBC.

Un concours relevé

Le Concours Général Agricole Charolais aura donc mis en scène 39 *« modèles »* charolais ambassadeurs de la première race allaitante française. Au total 9 sections ont été présentées sur le ring : 4 sections *« mâles »* et 5 sections *« femelles »*. Parmi les élevages, 5 exploitations nivernaises ont fait partie de la compétition.

Il s'agit du Gaec Deboux de Chougny et de la SAS Ferme du Rompoue, le Gaec Touillon Moiron de Decize, le Gaec Roube-Fayet de Magny-Cours, le Gaec Beauzon Frères de Préproché, ainsi que le Gaec Savre de Toury-Lurcy. Interrogés à la sortie du ring, certains éleveurs ne cachaient pas leur déception. Ce fut le cas notamment avec Olivier Deboux : *« Nous méritions de gagner, nous ne venons pas au SIA pour faire second »* a-t-il confié à chaud. Quoi qu'il en soit, la présence de la race charolaise dès le premier dimanche aura permis aux éleveurs de s'offrir une véritable vitrine et de valoriser leur travail de sélection auprès d'un public majoritairement citadin.

Prochain rendez-vous pour le Herd-Book Charolais, la vente aux enchères en ligne du 1er au 9 mars prochain.

THÉOPHILE MERCIER



Olivier Deboux, médaille d'argent au SIA, juste avant son passage sur le ring.



Le Concours Général Agricole Charolais s'est déroulé de 14 h 30 à 17 h 30 sur le grand ring

Eponine Lelièvre sacrée première jeune bergère de France

Les 14ème ovinpiades des jeunes bergers se sont déroulées samedi 23 février en ouverture du SIA avec une quarantaine de concurrents. La jeune élève en certification de spécialisation en élevage ovin au lycée de Montmorillon (Vienne) a dû relever plusieurs épreuves : deux théoriques et deux pratiques. Nous l'avons joint par téléphone quelques jours après son concours. *« Ce fut une compétition stressante car il y avait beaucoup de médias. La pression était également présente car j'étais une des seules candidates à ne pas être issue d'une famille d'éleveurs. Mon objectif était de ne pas arriver à la dernière place. Avec cette première place, je vais sans doute me faire connaître et il sera peut-être plus facile de trouver du travail à la fin de ma spécialisation. Et puis au-delà de ma performance, je mets en avant la Nièvre qui est un département qui n'est pas beaucoup médiatisé »* a-t-elle confié.
Prochaine étape pour elle c'est ce vendredi 28 février au SIA pour le concours de jugement de bétail.



Palmarès des élevages nivernais au concours général agricole charolais.

- **Vaches suitées nées du 1er octobre 2015 au 31 juillet 2016**
Médaille d'argent : Maldives, SAS Ferme du Rompoue Deboux.
Médaille de bronze : Magnolia, Gaec Deboux

- **Vaches suitées nées avant le 1er octobre 2013**
Médaille d'argent : Hussarde, Gaec Savre.
Médaille de bronze : Italienne, Gaec Roubé-Fayet.

- **Mâles nés du 1er août 2016 au 31 juillet 2017**
5ème place. Night-Club, Gaec Touillon Moiron

Axéréal

«Nous ne laisserons pas tomber les adhérents »

Depuis plusieurs jours, les coopérateurs du silo de Moulins-Engilbert sont mobilisés contre la fermeture annoncée du site. Cette stratégie s'inscrit dans un plan global de restructuration appelé «*ambition 2022*». Patrick Tetard, président de la région Loire Nivernais Nièvre nous en dit plus sur cette stratégie.



Olivier Laporte, Olivier Mouron et Philippe Rault devant le silo d'Axéréal à Moulins-Engilbert.

«*Ambition 2022*» c'est donc le nom du plan de restructuration qui est en cours au sein du Groupe Axéréal. «*Nous avons des attentes sociétales qui nous obligent à aller de l'avant. Nous sommes en train de réfléchir sur la séparation de la vente et du conseil, ce n'est pas encore officiellement acté mais nous devons en tenir compte. C'est une demande forte de la part des consommateurs, or nos dépôts sont justement fait pour stocker en grande partie des produits phytosanitaires*» expose Patrick Tetard, le président de la région Loire Nivernais Nièvre au sein d'Axeréal.

«*Aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire fi du contexte concurrentiel dans lequel le groupe se trouve. Nous avons d'une part le e-commerce qui grignote des parts de marchés. Ensuite, force est de constater que le nombre d'exploitations agricoles diminue et que la moyenne d'âge des agriculteurs augmente. Enfin le dernier point c'est que les coopérateurs utilisent de plus en plus les dépôts comme «la petite épicerie du village», c'est-à-dire en dépannage. Peut-on à vie maintenir un dépôt pour uniquement du dépannage ?*» S'interroge Patrick Tetard.

«Ambition 2022»

«*L'objectif de ce plan c'est d'abord de réduire les coûts de productions pour être plus compétitif et apporter une montée en compétence par rapport à ce qui nous attend dans l'avenir*» explique Patrick Tetard. Concrètement sur le terrain, les

> « Je m'engage à revenir vers eux avec les équipes opérationnelles »

sites de taille moyenne comme celui de Moulin-Engilbert resteront ouverts l'été, mais en ce qui concerne la distribution d'aliments tout au long de l'année, la stratégie est différente. «*On peut concevoir que les agriculteurs anticipent un peu plus et que les exploitations soient approvisionnées différemment. Vous savez, nos concurrents ne sont pas implantés sur l'ensemble du territoire et ils s'en sortent très bien*» estime le président local. «*Nous avons un travail de pédagogie à entreprendre auprès des agriculteurs, et je comprends parfaitement leurs doléances. Moi je leur propose de revenir vers eux, avec les équipes opérationnelles pour que l'on voie ensemble ce qui ne va pas. On va évidemment adapter en fonction du système de culture. Les solutions que l'on va trouver dans des régions à dominante élevage ne seront pas les mêmes qu'à Donzy qui est tourné vers la grandes cultures. Mais quoi qu'il arrive, je considère que ça serait une erreur de notre part de ne pas emmener des coopératives comme Moulins-Engilbert vers la transition*» explique Patrick Tetard.

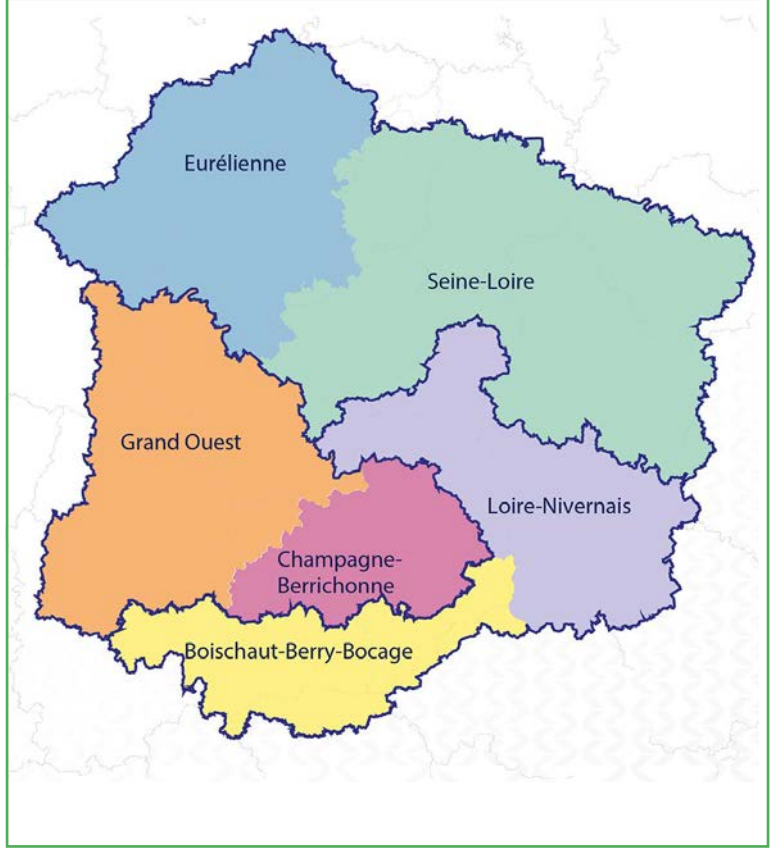
«Une organisation différente»

Concrètement sur le terrain, le groupe Axéréal propose d'avoir des dépôts plus conséquents réunis en un seul endroit. «*Désormais avec les moyens de communication moderne, nous devons être capables de proposer à nos adhérents de commander leurs produits directement sur notre site internet. Certes cela demande un plus de prévoyance de leur part mais je pense que c'est indispensable. On peut aussi imaginer que nos agents livrent directement les produits dans les exploitation*» détaille Patrick Tetard. Ce dernier incite également les agriculteurs à faire remonter leur besoin lors des réunions de sections. «*Mais il faut pour cela que les adhérents soient plus présents à ces dernières. Car certains s'alarment aujourd'hui mais notre stratégie est connue depuis bien longtemps.*»

Du point de vue de la main-d'œuvre, le groupe prévoit des départs à la retraite que ne seront pas remplacés. «*Ce qui nous permet de ne pas faire de licenciement*» se réjouit Patrick Tetard. «*Économiquement nous envisageons de réduire de 4 à 5 euros de la tonne sur une collecte moyenne de 4 à 5 millions de tonnes*» détaille le responsable nivernais en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

Organisation en six régions



Côté agriculteur, la mobilisation s'organise

À Moulins-Engilbert, la mobilisation s'organise depuis le 31 janvier dernier, date de la dernière réunion entre Axéréal et les adhérents du silo. Le petit groupe d'agriculteurs représenté par Olivier Mouron, Olivier Laporte et Philippe Rault, disent avoir «*découvert avec surprise la situation*». Ils estiment «*que la base n'est pas entendue comme elle devrait l'être*». «*Supprimer des silos, c'est enlever encore un peu plus l'attractivité de nos territoires*» estiment les porte-parole. «*Nous sommes prêts à faire des efforts mais on ne peut pas continuer à payer plus cher*» martèlent-ils. Pour tenter de se faire entendre et de fédérer les coopérateurs avec eux, ils ont lancé récemment une pétition qu'ils vont tenter de faire signer dans le canton.
Enfin côté Mairie, on ne peut que déplorer cette fermeture. «*Néanmoins, nous avons déposé à l'occasion du dernier conseil municipal une motion. C'est pour l'heure, la seule chose que nous puissions faire*» nous informe le Maire Frédéric Monet.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸ Agenda

04/03 Inauguration d'un bâtiment d'élevage

Feder et Global organisent l'inauguration d'un d'un bâtiment d'élevage collectif, conçu pour favoriser l'engrai ssement local de bovins allaitants. Rendez-vous à partir de 14h La Bussière - RN151 – 58
Renseignement : 06-81-99-86-61 ou c.fouilland@uca-feder.fr

11/03 Session de la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture organise la première session de la mandature le lundi 11 mars de 09h15 à 12h30 à la Ferme du Marault à Magny-Cours. A l'ode du jour : mise en place des diverses commissions, présentation du règlement intérieur de la Chambre d'Agriculture et présentation des compte financier 2018.
Renseignements : 03886934000

09/03 Portes Ouvertes lycée Horticole

Le lycée horticole et rural privée de Varzy organise sa journée portes ouvertes le samedi 09 mars de 13 h à 18h. Au programme : présentation des formations de la 4ième jusqu'au Bac Pro.
Renseignements : 03 86 29 45 95

▸ Formations

01 et 11/03 Maître d'apprentissage: renforcez vos capacités d'accueil et d'encadrement

Objectif : Se positionner en tant que tuteur, développer sa capacité à accueillir des apprentis pour transmettre son savoir.
Public : maitre d'apprentissage
Contact: Maud Perroy, responsable de stage, au 03 86 93 40 14

15/03 Je me lance dans le pâturage tournant

Objectif : Comprendre les mécanismes et la dynamique de pousse de l'herbe au cours des périodes clés,
Prévoir individuellement l'organisation des prairies au printemps, en été et en automne,
Découvrir la mise en œuvre concrète sur une exploitation.
Public : tous éleveurs, éleveuses
Contact: Charles Duvignaud, responsable de stage, au 06 33 27 02 60

15/03 Apprendre à rédiger son DUER

De 9h à 17h à la Chambre d'Agriculture de Nevers - 35 € la journée pour les cotisants VIVEA
Informations et inscriptions: Charlotte Leclerc au 03.86.93.40.94.

Crédit Agricole Centre-Loire

« Nous, nous sommes une banque universelle de proximité »

À l'occasion de ce début d'année, la Banque coopérative et mutualiste Crédit Agricole Centre-Loire a souhaité faire le point sur ses actions et missions au service de son territoire et plus particulièrement auprès de ses clients agriculteurs. Rencontre avec Dominique Thibault, vice-président de la caisse régionale, Vanessa Dutouya, directrice Bancaire, Assurances et Crédit, et Rémy Gauthier, responsable du marché agricole.

Organisation Professionnelle Agricole à l'origine, le Crédit Agricole Centre Loire, banque coopérative et mutualiste a développé sa notoriété grâce à un ancrage territorial fort. *« Nous sommes une banque universelle de proximité »* se plaît à dire Dominique Thibault, vice-président de la Caisse régionale. *« Fort de nos 154 agences nous couvrons l'ensemble du territoire de Centre Loire (Loiret, Cher, Nièvre). Sur la Nièvre ce sont 42 agences qui ont été entièrement rénovées par des artisans locaux et qui accompagnent nos clients sur l'ensemble de leurs univers de besoins. La force de notre maillage nous permet d'apporter à nos clients une relation 100 % humaine et également 100 % digitale via l'ensemble de services et outils mis à leur disposition ».*

« Nous avons des experts dédiés dans tous les domaines »

L'un des objectifs majeurs du Crédit Agricole Centre Loire est d'être présent sur l'ensemble des secteurs d'activité et ce, quel que soit le moment de vie du client. Fort de son ADN mutualiste le Crédit Agricole Centre Loire a mis en place un accompagnement spécifique basé sur le volontariat via un trio composé d'un expert, d'un élu expérimenté sur le même domaine d'activité que le client et d'un conseiller bancaire. *« C'est une logique d'accompagnement pertinent et à forte valeur ajoutée sur le cycle de vie à la fois professionnel et personnel du client. 98 % des installations agricoles de la Nièvre se font en collaboration avec le Crédit Agricole Centre Loire, notre accompagnement et la connaissance que nous avons de l'écosystème sont essentiels à la réussite du projet »* précise Vanessa Dutouya, Directrice du site de Varennes-Vauzelles.

« Le Crédit Agricole Centre Loire est une banque indépendante de plein exercice, nous agissons pour et au rythme de notre territoire, aussi les octrois de prêts se font en local et non au siège social du groupe » martèle Vanessa Dutouya. *« S'il ne fallait donner qu'un seul exemple de notre volonté d'accompagnement, je crois qu'il suffirait de se reporter à l'épisode de sécheresse que venons de vivre cet été 2018. 100 % de nos clients sinistrés et assurés ont été indemnisés dans les meilleurs délais. Cela s'inscrit dans le contrat moral que l'on passe avec nos clients »* poursuit Rémy Gauthier. Plus largement sur l'année 2018, le Crédit Agricole Centre Loire a prêté 2,4 milliards d'euros à ses clients pour la réalisation de leurs projets. Dans le détail, 1,4 milliard pour le volet habitation, 260 pour la consommation et 427 millions pour la partie agricole et professionnelle.

Village By CA : un écosystème voué à l'innovation

Dans quelques jours, le Crédit Agricole Centre Loire va officiellement inaugurer son village By CA de Nevers. *« C'est le deuxième sur notre territoire, notre premier Village By CA étant à Orléans. Nous sommes très fiers qu'il soit à Nevers. À terme ce « village », situé dans le bâtiment de l'Inkub de Nevers, a vocation à accueillir des start-up et des porteurs de projets capables de s'implanter durablement sur le territoire nivernais et même au-delà. Ce type d'initiative sert avant tout à animer et à dynamiser le département. Une inauguration officielle de ce village est prévue le 15 mars prochain».*

Théophile Mercier

GDA

L'agriculture à l'honneur à Nannay

À l'occasion de son AG, il y a quelques semaines, le GDA Bourgogne Nivernaise a proposé à ses adhérents une projection cinématographique dans le cinéma de Nannay. Retour sur les enseignements de ce film.



Le film « Ceux qui sèment » a été l'occasion de découvrir l'agriculture à travers la planète. Il leur a permis de voir la diversité des situations et des moyens : une agriculture familiale essentiellement manuelle au sud, des surfaces très variables, un accès aux moyens de production hétérogène avec des systèmes spécialisés ou non. Ce film permet une prise de conscience de l'impact de l'agriculture sur l'emploi et la sécurité alimentaire. En effet, les exploitations familiales ont le potentiel de créer de l'emploi dans des contextes de chômage et contrairement à d'autres formes d'agriculture telle que l'agriculture capitaliste, elles sont capables de continuer à produire, voire d'intensifier leur travail dans des contextes de crises, montrant ainsi une forte résilience. Si elles ne sont pas confrontées à des situations extrêmes et que le contexte leur permet l'accès au foncier et aux moyens de production ainsi qu'à des prix en cohérence avec les coûts de production, les exploitations familiales révèlent un véritable potentiel productif et d'innovation.

L'assemblée générale a aussi été l'occasion de présenter certaines actions qui seront proposées en 2019 :

L'agronomie est le cœur du métier, plusieurs rendez-vous sont proposés :
- En mars : Rendez-vous « sol »
- Savoir interpréter ses analyses de sol
- Savoir identifier un problème de structure.

Sur le thème de la protection des cultures :
- Optimisation de la pulvérisation partie 2 ;
- Favoriser et reconnaître les auxiliaires ;
- Soigner les plantes par les plantes ;

Plusieurs expérimentations à venir

De nombreux essais sont déjà mis en place, d'autres viendront se rajouter au printemps : Soja (Désherbage chimique et mécanique) ; Blé tendre (Évaluation des fongicides et biocontrôles contre les maladies et optimisation des apports azotés + méthode INN de 1 à 3 essais). Mais également, l'expérimentation Tea Bag Index pour la troisième année (Évaluation de la dégradation de la MO par la vie du sol de 50 à 60 parcelles).

En juin aura lieu la visite traditionnelle des essais.

L'assemblée générale s'est achevée par un repas qui faisait la part belle à la production locale.

Blandine Calandre, Présidente GDA Bourgogne Nivernaise

Chambre d'agriculture

Didier Ramet élu président

La session d'installation de la Chambre d'agriculture qui a été organisée le jeudi 28 février à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours a lancé officiellement la nouvelle mandature de la Chambre consulaire pour les six prochaines années. Elle a surtout intronisé Didier Ramet à la présidence de la Chambre d'agriculture. Au lendemain de son élection, il nous livre ses sentiments et son impression sur son nouveau mandat.

C'était attendu, et c'est désormais officiel. Didier Ramet est le nouveau président de la Chambre d'agriculture. Il était auparavant secrétaire général de l'institution agricole. Son engagement au service du monde agricole ne date pas d'hier. «*J'ai postulé pour la première fois en 2007. J'avais à l'époque un peu de temps devant moi et j'avais considéré à l'époque que je pouvais être utile à l'agriculture dans mon département. Depuis, ce n'est qu'une continuité mais surtout pas d'envie particulière de monter au sommet*» explique le nouveau président. Son engagement vient également de la crise de la vache folle. «*En 2001, j'ai monté avec l'aide de quelques collègues, une association pour faire de la communication autour de cette situation. Mais je me suis vite aperçu que ça ne suffisait pas. Je me suis dit qu'il fallait prendre le métier de l'intérieur et puis partager avec ses collègues ses solutions*» poursuit-il.

«Avec simplicité»

«*Il n'y a pas de pression particulière, je connais bien le métier et la maison que je m'apprête à présider. Je considère que je prends la suite d'Éric Bertrand tout simplement. Au vu de mon âge (il a aujourd'hui 56 ans), je n'effectuai qu'un seul mandat. Mon objectif est de l'utiliser pour amener l'agriculture nivernaise vers une transition. Il ne faudra pas attendre de ma part une révolution car il n'y aura pas dans les six ans à venir une explosion des systèmes de production*» estime Didier Ramet. Parmi les opportunités à saisir, le nouveau président estime qu'il faut travailler vers la production d'énergie dans les exploitations. «*À titre personnel, j'ai toujours été favorable à l'engraissement car je considère que cela conforte le fonctionnement d'une ferme. Mais si les agriculteurs font différemment je n'y vois d'inconvénient*» explique-t-il. Côté feuille de route, il a déjà quelques idées en tête. «*J'espère pouvoir travailler sur la viticulture car c'est un développement économique important pour le département même si géographiquement ce secteur ne représente pas une grande surface. Côté élevage, nous ne pouvons pas ignorer qu'un tiers des agriculteurs qui s'installent se lancent dans la diversification et mon souhait c'est de connaître ses diversifications pour bien les cadrer économiquement pour que les gens ne partent pas à l'aventure. Mais que les choses soient claires, l'orientation de la Chambre d'agriculture n'est pas uniquement tournée vers l'élevage. En tous les cas quelles que soient les productions, l'une des priorités de ce mandat sera sans doute de sécuriser les exploitations face aux changements climatiques*».



Didier Ramet

THÉOPHILE MERCIER

Formation

Duer : des formations pour vous accompagner

Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) est un document répertoriant les risques présents sur l'exploitation. Il est obligatoire pour toutes les exploitations accueillant au moins un travailleur (salarié, stagiaire, apprenti, prestataire…). Pour vous accompagner, la FDSEA 58 vous propose deux sessions de formation en 2019.



Le DUER est un document obligatoire depuis le 5 novembre 2001 dans toutes les entreprises accueillant un travailleur quelles que soient leur taille et le secteur d'activité. Et pourtant, nombre d'entre vous ne se sont pas encore lancés dans cette démarche de prévention des risques qui peut paraître fastidieuse au premier abord.

Cependant, il faut savoir qu'en cas de contrôle, l'absence de présentation du DUER est passible d'une amende de 1 500 € et de 3 000 € en cas de récidive. De plus, en cas d'accident, le manquement à cette obligation caractérise la faute inexcusable de l'employeur qui peut alors être condamné à verser des dommages et intérêts à la victime.

En dehors de ces aspects purement réglementaires, la rédaction du DUER est aussi l'occasion de s'interroger sur ce qui est déjà mis en place et sur l'amélioration possible de ses propres conditions de travail.

Pour vous accompagner dans cette démarche, la FDSEA 58 vous propose deux sessions de formations : le mardi 12 mars et le mardi 8 octobre 2019. La formation se déroule sur une journée, de 9 h à 17 h à la Chambre d'Agriculture de Nevers. Le coût est de 35 € la journée pour les cotisants Vivéa. Des sessions supplémentaires peuvent être mises en place selon la demande et en dehors de Nevers, à condition de constituer un groupe de huit personnes minimum et de prévoir la date deux mois avant pour une prise en charge financière par Vivéa.

En plus des apports réglementaires, la formation permet d'échanger avec les autres exploitants sur ses pratiques et sa vision des risques. Néanmoins, si vous ne pouvez pas vous rendre disponible pour participer à ces journées, l'accompagnement à la rédaction du DUER peut également vous être proposé en prestation en rendez-vous sur votre exploitation.

Pour toute information et inscriptions, contactez Charlotte Leclerc au 03 86 93 40 94.

FDSEA 58

Énergie

La FDSEA au service de ses adhérents

La FDSEA 58 a signé une convention de partenariat avec l'opérateur d'électricité Lucia pour faire baisser les charges liées à l'énergie dans les exploitations agricoles

Depuis six mois, la FDSEA et l'opérateur d'électricité Lucia ont signé une convention qui permet aux adhérents, ayant un tarif bleu, de bénéficier d'une remise de 20 % sur l'abonnement et d'un prix fixe des tarifs de l'électricité pendant trois ans. En moyenne, dans les exploitations du département, la part de l'électricité représente 10 à 20 % du poste énergétique.

205 €/an d'économie en moyenne

Dans un contexte où le coût de l'électricité ne fait qu'augmenter (plus de 30 % en dix ans), la FDSEA s'attache à mettre en place des actions pour minimiser le coût des charges.

Sur l'ensemble des dossiers déjà en signature, qui concernent des exploitations avec des systèmes diversifiés : 100 % allaitantes, élevages laitiers… l'économie moyenne est estimée à 205 € par an. Pour bénéficier de ce service, ou avoir des informations, n'hésitez pas à contacter Maëla Guegan au 03 86 93 40 96. L'estimation des économies est 100 % gratuite et n'engage en rien ! Les prévisions prévoient une forte augmentation du tarif conventionnel de l'électricité en juillet 2019, en signant un contrat avant l'augmentation des tarifs celui-ci sera bloqué pendant trois ans.

MG - FDSEA 58

▶ Rendez-vous

Jeudi 14 mars, à partir de 14 h, la FDSEA et Lucia vous proposent des rdv individualisés de 20 minutes pour échanger et faire une estimation des économies potentielles à réaliser. Si vous souhaitez avoir des informations sur ce service, n'hésitez pas à nous contacter pour prendre un rendez-vous.

Journée des groupes de développement

S'informer et échanger

Le 25 janvier dernier, les membres des groupes de développement se sont donnés rendez-vous à la Chambre d'agriculture à Auxerre pour une journée d'échanges. Le programme préparé en amont par les responsables des groupes et les conseillers grandes cultures de la Chambre d'agriculture devait concilier informations et partages d'expériences, sans oublier la convivialité et la bonne humeur : éléments indispensables à la vie des groupes !


Comment communiquer sur son métier d'agriculteur ? Intervention d'Adeline Chastrusse.

Après l'introduction d'Arnaud Delestre, élu à la Chambre d'agriculture sur les grandes cultures, le début de matinée a été l'occasion de revenir sur quelques sujets d'actualités.
L'annonce de la séparation du conseil et de la vente suscite de nombreuses interrogations dans la plaine. L'occasion pour Marie-Agnès Loiseau, responsable de l'équipe grandes cultures, de dresser un premier état des lieux de l'avancée du projet.
Cédric Bachelier, conseiller Grandes Cultures, a ensuite fait un état des lieux du projet R2D2. Animé par Terres Inovia et en partenariat avec les organismes agricoles locaux et l'Inra, ce programme vise à la «*Restauration de la régulation naturelle et augmentation de la Robustesse des systèmes de culture des plateaux de Bourgogne pour une réduction Durable de la Dépendance aux insecticides*». L'année 2018 a marqué le début de la mobilisation des agriculteurs concernés (zone de 1 000 ha entre les communes de Nitry et de Joux la Ville). Ils se sont retrouvés lors d'atelier de co-conception de systèmes de cultures : par exemple, 15 ha de bandes fleuries destinées à fournir le gîte et le couvert aux auxiliaires doivent être implantés d'ici l'automne 2019.

Des projets, des formations et des avancées

Puis la parole a été donnée à Loïc Guyard, élu à Chambre d'agriculture en charge du dossier Innovation et également membre du GIEE Espoir Viande Puisaye. Il a pu témoigner de son expérience positive lors de la formation «*Vivre mon groupe dans la durée*». Cette formation, animée par Trame pour la 2ème fois en novembre 2018, a pour objectif de donner aux responsables et membres de groupes des éléments de compréhension et d'animation de la vie de leurs collectifs.
Sarah Gonzalez, animatrice du groupe Écophyto Dephy («*Éprouver, Valoriser et Déployer les techniques et systèmes économes en phytosanitaires*»), a aussi partagé les réalisations 2018 et notamment sur le suivi de la vie biologique des sols grâce à des sachets de thés (vert et rouge) et des Leva bag (sachets de paille normalisés). Une réunion de restitution des résultats aura lieu le 6 mars prochain à la Chambre d'agriculture et marquera le lancement du réseau d'observations 2019.
Marianne Roisin, conseillère en agriculture biologique, a par la suite fait un retour sur les groupes de développement qu'elle anime : tours de plaine, réunions marges brutes, formations, essais semoirs et variétés de blés. Un succès grandissant puisque les groupes du Tonnerrois et de Puisaye ont été complétés cette année de deux autres collectifs «Auxerrois» et «Plateaux bio».

Des groupes dynamiques

Marjorie Lautier, conseillère en grandes cultures est revenue sur le groupe Noix et Noisette de Bourgogne que la Chambre d'agriculture accompagne. Après la 2ème phase de plantation (50 ha) cet hiver, le groupe a pour objectif de se préparer à la récolte en construisant une filière locale.
Pacôme Cintract, conseillère en apprentissage, a présenté le travail qu'elle effectue dans le cadre du projet Terr'eaux : trois collectifs d'agriculteurs travaillant les techniques de conservation des sols et du semis direct. Elle travaille plus particulièrement avec le GIEE Silex à Saint Fargeau. Au programme : conception de nouveaux systèmes de cultures, mise en œuvre, suivi et évaluation au regard des impacts sur l'environnement, du temps de travail et des coûts.
Louis Gabaud, animateur du groupe Galylée (Semis Direct et Agriculture de conservation des sols), a rappelé les activités et projets des 38 adhérents : conduite de cultures, travail sur les couverts annuels et permanents, et bien entendu gestion des sols !
Enfin, Magali Prufer, chargée d'expérimentations et animatrice de groupes, a présenté les quatre rendez-vous 2018 d'ouverture de profils de sols commentés par la pédologue Valérie Duchenes. Intitulés «*Des racines et des pelles*», ils ont eu lieu dans le Gâtinais, l'Avallonnais, le Tonnerrois et le Sénonais. La reconduction de ce format est prévue pour 2019.
La matinée a été clôturée par une présentation du système d'assurance récolte par Marine Raffray, chargée d'études du service Politiques agricoles et Filières de l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture. Son intervention, reprenant les bases du fonctionnement de la protection contre les aléas, a suscité de nombreuses réactions dans la salle. Il a été décidé de poursuivre le travail sur le sujet, afin notamment de pouvoir mettre en évidence les points d'attention à la signature du contrat.

Échanges et convivialité

La pause du midi avait comme cahier des charges d'être ludique et conviviale ! Missions accomplies, semble-t-il, via les nombreuses discussions entre adhérents ravis de retrouver leurs pairs, l'initiation œnologique de Manon Brault, conseillère en viticulture, et le quizz de dégustations de fromages. Le repas chaud qui a suivi, préparé et servi par l'association «*Assiettes de nos fermes*», a également remporté un vif succès.
L'après-midi, trois ateliers proposaient aux agriculteurs d'échanger au choix autour de différentes thématiques :
- «*Apiculture et agriculture*» avec la participation de Frédéric Chanvin, apiculteur professionnel et président de l'Adab, et de Christine Busson, apicultrice et élue à la Chambre d'agriculture. Les participants ont pu discuter de la complémentarité des deux activités et des besoins de chacune des professions.
- «*Méthanisation*» avec Vincent Gallois, conseiller à la Chambre d'agriculture en agri-énergie, leur permettait de se renseigner sur les différents types de fonctionnements de ces unités et d'échanger sur d'éventuels projets de construction ou d'alimentation de méthaniseur.
- «*Le B.A.-BA de la communication vers le grand public*» avec l'intervention d'Adeline Chastrusse, coach et formatrice, avait pour objectif l'identification des pièges à éviter autour de témoignages de situations vécues. Les participants ont pu vivre quelques mises en situations sur des difficultés qu'ils avaient rencontrés dans la communication avec des tiers non agriculteurs. L'occasion d'illustrer différents modes de réponse et réactions qu'elles suscitent.

Les dernières conversations de cette journée déjà très riche ont eu lieu lors du pot de clôture.
Des groupes (conventionnels, bio, thématiques...) sont répartis sur tout le département, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture pour vous renseigner sur leurs activités.

Marie-Agnès Loiseau,
Chambre d'Agriculture de l'Yonne,
03 86 94 22 26


Séance œnologie pour les membres des groupes techniques

Circuits courts

Localink : le circuit court sans contraintes

Localink développe depuis un an un nouveau mode de distribution de produits locaux en circuit court via internet. Gommer les contraintes des clients et des producteurs en « consommant responsable » : pari réussi pour la petite entreprise.



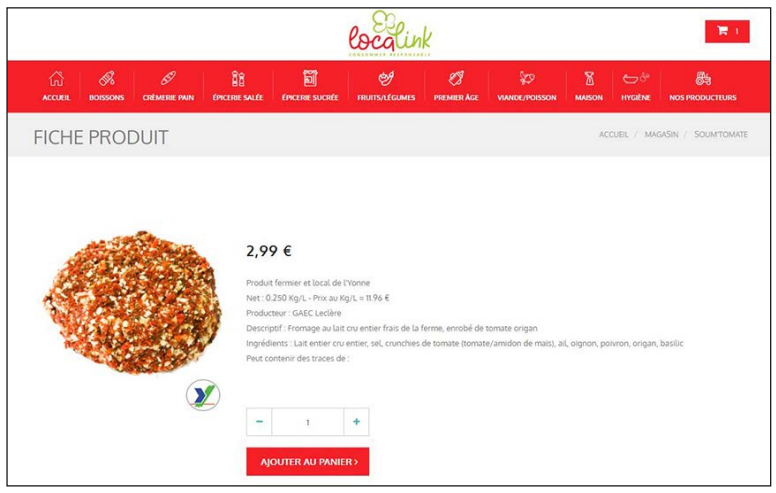
Patrick Hanser et Élisabeth Grigne font le lien entre producteurs et consommateurs pour manger local et de saison sans contraintes.

Si acheter local ne coûte pas toujours plus cher, cela peut devenir un véritable parcours du combattant pour les consommateurs. Entre le nombre de kilomètres parcourus pour aller chez les producteurs, aux points de ventes ou de retraits et les contraintes horaires de la vie active : manger local, sain et de saison est compliqué et pas toujours écologique. À cela s'ajoutent les nombreux déplacements et contraintes de commercialisation « directe » des producteurs. C'est de ce constat personnel que sont partis Élisabeth, Patrick et Loïc en s'associant pour créer Localink en décembre 2017 : un vrai lien entre les producteurs locaux et les consommateurs qui limite les contraintes de chacun.

La logistique au cœur du métier

Le principe de Localink est relativement simple, mais impose une logistique de fer et une adaptation permanente, tant envers les clients qu'envers les producteurs. Près de 1 000 produits issus de 37 producteurs locaux et de fournisseurs bios, complétant l'offre, sont disponibles à la commande sur le site.

Le fonctionnement : les clients font leurs courses sur le site internet. Les commandes globales sont éditées et envoyées à chaque producteur qui prépare les produits pour que le fourgon les récupère pendant sa tournée de l'après-midi. Une fois ramenés à l'entrepôt d'Appoigny, ils sont répartis par commande dans des bacs consignés adaptés pour une bonne conservation de tous les produits. Le client peut ensuite récupérer sa commande à l'entrepôt, ou se faire livrer dans un rayon de 35 km autour de l'entrepôt (303 communes) : à domicile, sur son lieu de travail (50 % des livraisons) ou en point relais. Au vu du volume actuel, les livraisons sont concentrées sur la journée du vendredi. *« Notre volonté finale est de lisser les livraisons sur toute la semaine pour pouvoir mutualiser complètement les tournées chez les producteurs et chez les clients, ainsi, on réduira les trajets au maximum »* expliquent Patrick et Élisabeth.



La « market place » sur internet permet de faire ses courses de produits icaunais. Des produits bios complètent la gamme.

« Consommer local et responsable »

L'entreprise livre 50 à 80 paniers de 60 € en moyenne par semaine, et la clientèle augmente de 20 à 25 % par mois. Le consommateur n'a plus à se déplacer, tout en étant sûr à 99,5 % de recevoir les produits commandés. Avec un fourgon motorisé au gaz naturel, la mutualisation des transports et l'absence de suremballage, Localink, les producteurs et les clients s'inscrivent une démarche écoresponsable. Côté producteurs, *« chacun fixe son prix de vente, sachant qu'on prend une commission de 13 % pour couvrir les frais de déplacement. C'est un vrai partenariat, il n'y a pas de contrat, si l'un des deux veut arrêter il peut. On se limite juste à ne pas dépasser les 20 à 30 % de leur chiffre d'affaires : on ne veut pas qu'ils dépendent uniquement de nous…»* raconte Patrick. Le tout se fait dans une coopération basée sur la communication, essentielle pour garantir la disponibilité des produits proposés sur le site et le bon déroulement des tournées. À ce jour, l'entreprise cherche de nouveaux producteurs pour élargir sa gamme de produits, *« on essaie d'éviter la compétition entre les producteurs… On verra quand on aura plus de commandes ! »*

Du côté des producteurs : un circuit court juste et pratique

Le Gaec Leclere vend des produits laitiers ainsi que de la viande de veau et de porcs avec Localink depuis sa création, et commercialisent également par d'autres biais : à la ferme, sur deux marchés, via une *« ruche qui dit oui »* et les locavor. Pour eux, l'avantage de Localink est indéniable *« On ne se déplace pas, on met tout dans une caisse et ce sont eux qui répartissent les commandes dans leur entrepôt, quel gain de temps ! Il faut être sûr qu'on a la marchandise mais on s'adapte, si besoin on fait abattre un porc en plus, on relance un peu de yaourts s'il en manque. Ils sont à l'écoute, on travaille vraiment ensemble. Niveau commission, 13 % c'est largement raisonnable, comparé à certains circuits courts qui prennent 20 % alors qu'on fait bien plus de choses… Ça mérite d'être connu parce que c'est vraiment bien pour nous ! »*

Même son de cloche au Moulin du Seignelay, artisan meunier boulanger transformant des céréales bios locales.

« Patrick est venu nous voir dès le début de Localink, ça nous plaisait bien comme concept. Aujourd'hui les commandes augmentent : on peut avoir deux ou trois pains par semaine, et des fois on en a 15 ! Ce n'est pas encore significatif pour nous mais si je pouvais, je ne passerais que par eux ! Je fais même mes courses chez Localink, je ne compte pas mes heures alors c'est vraiment très pratique, je ne vais plus en grande surface. C'est une démarche hyper juste, on aligne les prix, commission incluse, sur ceux des produits vendus au marché… Je peux me permettre de faire un prix revendeur parce que je fais moins de choses. En résumé, c'est le pratique, le bon et le prix au même endroit ! »

ORIANNE MOUTON

Salon International de l'Agriculture

Un bar à escargots icaunais

Denis Petit et Dominique Rouyer, producteurs d'escargots à Cruzy-le-Châtel et Armeau, fournissent le « bar à escargot » de l'espace Bourgogne Franche-Comté au Salon de l'Agriculture.

Ils travaillent toute l'année en commun, le Salon de l'Agriculture ne déroge pas à la règle. Dominique Rouyer a laissé les reines à Denis Petit qui tient le « bar à escargots » pendant toute la durée du salon, sous l'égide *« Bienvenue à la Ferme »*. Les deux producteurs sont des habitués du Salon : d'ordinaire présents deux ou trois jours sur un stand « Bienvenue à la ferme » pour proposer des escargots au public, ils ont eu l'idée d'instaurer ce bar à escargot. Une douzaine d'escargots tout juste passés au four et un verre de chablis pour faire la promotion du territoire icaunais. *« Les visiteurs nous posent beaucoup de questions sur la région, et sur l'Yonne, beaucoup ne savent même pas où c'est ! Il faut en parler. Il y a aussi beaucoup de bourguignons d'origine qui viennent voir comment leur région est représentée, comme un retour aux sources ! »*

Avec plus de 1 000 douzaines d'escargots prévues sur toute la durée du Salon, l'Yonne peut faire confiance à ses ambassadeurs persillés agrémentés de leur verre de chablis pour faire sa promotion !

D'ailleurs, Cyprien et Thibaut, parisiens d'adoption et amateurs de bons produits du terroir, sont bien heureux de pouvoir déguster les escargots icaunais pendant leur visite au Salon : *« C'est super bon, la sauce est vraiment goûteuse. Avec le chablis c'est parfait ! »*.


Le bar à escargots fait le bonheur des papilles des visiteurs et une belle vitrine pour le département.

ORIANNE MOUTON

▶ Agenda

5 et 6/03 - Bouts de prairie : l'après sécheresse
Alysé recevra les éleveurs pour parler «*praires*» de 14h à 16h le 5 mars chez Valentin Saget, les Chaumes à Quarré les Tombes et le 6 mars à l'EARL du buisson à Sainte Colombe sur Loing. Au programme : Gestion de l'herbe (le déprimage), la fertilisation NPK, la rénovation d'une prairie, les méteils de printemps, suivi d'un temps d'échanges. Contact : Jean-Claude Chupin – 06 66 54 96 13

06/03 - Journée agronomie : Le Teabag
Un diagnostic simple et peu onéreux du bon état de santé des sols et de leur fertilité avec le protocole tea bag index tbi. Au programme : restitution des résultats 2018 en viticulture et grandes cultures des GIEE Saulce-Baulche et Silex ainsi que des groupes Dephy 89 ; présentation détaillée du protocole : Intervention de Valérie Duchênes, pédo-géologue ; distribution gratuite de teabags pour réaliser vos propres tests. De 10h à 12h à la Chambre d'agriculture

19/03 - Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra le mardi 19 mars à la chambre d'agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52-dijon@apecita.com

16/03 - Portes ouvertes des MFR de Bourgogne-Franche-Comté
Réussir autrement grâce aux formations par alternance (50% école 50% stage) ou apprentissage, c'est possible avec les MFR ! N'hésitez pas à nous retrouver dans une des MFR de Bourgogne Franche Comté le 16 mars pour découvrir nos formations de la 4ème d'orientation au BTS. Vous pourrez échanger avec les jeunes et l'équipe qui répondront à toutes vos questions sur les contenus de formations, la pédagogique de l'alternance, mais aussi nos spécificités d'accueil et d'accompagnement. Plus de renseignements sur www.mfr-bfc.fr Facebook/instagram/Youtube : MFR BOURGOGNE FRANCHE COMTE

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

La conditionnalité sur mon exploitation, suis-je à jour en cas de contrôle ? (HVE 1) session «grandes cultures». 1 dernière session à venir : le 5 mars 2019. Contact : Jules Martin, 03 86 94 26 38.

Séparation vente-conseil

Les acteurs des grandes cultures montent au créneau

Coopératives, négoces et producteurs ont rencontré la députée LREM Michèle Crouzet le 18 février dernier pour l'alerter sur les conséquences de la séparation de la vente et du conseil, notamment sur les démarches de filières avec l'exemple du CRC.


Michèle Crouzet a rencontré les membres de l'UPVY pour discuter des conséquences de la séparation de la vente et du conseil

Ils étaient une douzaine de représentants issus des filières céréalières et oléoprotéagineuses, réunis sous l'impulsion de l'Union des productions végétales de l'Yonne (UPVY) : 110 Bourgogne, Ynovae, les établissements Ruzé et Soufflet Agriculture. La députée de la circonscription de Sens, Michèle Crouzet, a écouté les mises en garde de l'UPVY quant à l'ordonnance de la loi Egalim sur la séparation de la vente et du conseil pour les distributeurs de produits phytopharmaceutiques. L'objectif de l'État est de «*réduire la dépendance de notre agriculture à l'utilisation de produits phytosanitaires*», avec une application prévue dès le 1er janvier 2021. L'absence d'études d'impact des conséquences, tant pour les agriculteurs que pour les filières, inquiète. En effet, une augmentation des charges de l'ordre de 100 €/ha est à prévoir pour les producteurs selon la FNSEA, à raison de 35 heures de conseils d'intervention nécessaires. Pour les professionnels, l'ordonnance ne garantit en rien une baisse de l'utilisation des produits, comme le rappelle Jean-Luc Billard : «*Ce n'est pas parce qu'il y a un médecin et un pharmacien que les gens prennent moins de médicaments !*».

La menace pour les filières

Pour les démarches de filières, produites selon un cahier des charges complet et complexe, comme celle du CRC, faire appel à un conseil extérieur et indépendant paraît dangereux. Le technicien conseille ses producteurs en fonction des potentiels de ses terres mais aussi des exigences des clients. Il a connaissance de la filière de la semence jusqu'au produit final, connaît parfaitement le cahier des charges, ses contraintes et la qualité exigée dans le produit fini. «*Entre le suivi de l'évolution des différents cahiers des charges, les difficultés de communication qui pourraient exister avec un intervenant hors entreprise et l'erreur humaine, ça fait beaucoup de paramètres pouvant compromettre le suivi des exigences des démarches de filières…*» a ajouté Arnaud Rondeau, agriculteur.
Au terme de la rencontre la députée et les acteurs des filières ont programmé un deuxième rendez-vous au Salon de l'agriculture. « *Il faut proposer des objectifs sur trois ans, et pourquoi pas montrer qu'il y a des filières avec des modèles sur des dynamiques positives comme la filière CRC*» a conclu Michèle Crouzet

ORIANNE MOUTON

Syndicalisme

Calamités : Le travail de la FDSEA 89 porte ses fruits

Une enveloppe d'1,9 millions d'euros vient d'être attribuée au département de l'Yonne pour les calamités agricoles, cette reconnaissance est le fruit du travail de la FDSEA 89 qui s'est mobilisée pour que ce dossier aboutisse.

Fin août, la situation du département ne garantissait en rien l'obtention du statut de département sinistré pour les calamités agricoles. Néanmoins, la FDSEA de l'Yonne n'a cessé d'insister auprès des pouvoirs publics pour que le dossier soit déposé.
Les bilans fourragers réalisés sur le terrain nous ont donné raison et le département vient d'être reconnu au ministère lors de la commission du 13 février.
Les éleveurs du département, excepté pour la zone du Gâtinais qui n'a pas été retenue, pourront déposer leur dossier en ligne à partir de mi-mars. Attention cette année, il faudra impérativement faire une télédéclaration !

La FDSEA de l'Yonne propose un accompagnement spécifique à ses adhérents. À noter également que les agriculteurs qui avaient souscrit une assurance prairie ne pourront pas déposer de dossier pour les calamités.

MARIANNE RANQUE, FDSEA 89

Formation

Élaborer une stratégie patrimoniale pour optimiser la transmission de votre exploitation agricole

Vous vous posez des questions sur le devenir de votre patrimoine personnel et professionnel. Vous voulez optimiser les conditions d'imposition et de transmission de ce dernier.
À cette fin, la chambre d'agriculture vous propose une formation qui vous permettra de :
- Comprendre les mécanismes de dévolution successorale.
- Identifier les points de vigilance dans le règlement d'une succession.
- Élaborer une stratégie patrimoniale adaptée à votre situation d'exploitant agricole.
Au cours de cette formation, seront abordés :
- Les principes de base en matière successorale.
- Les mécanismes de liquidation.
- L'évaluation du coût d'une succession
- Les spécificités de votre environnement agricole.
- Comment définir vos possibilités d'actions.
Pendant ces deux journées de formation, interviendront :
- Une juriste de la chambre d'agriculture,
- Un notaire
- Un avocat, spécialisé en transmission de patrimoine.
Une session de formation programmée en 2019 : les 21 mars et 4 avril 2019 à la Chambre d'Agriculture à Auxerre. Cette formation peut s'intégrer dans un parcours de formations complet relatif à la transmission, avec :
- Réussir la transmission de mon exploitation (3 jours – prochaine session en novembre / décembre 2019)
- Évaluer mon exploitation - Valeurs économique, financière et patrimoniale (1 jour - le 3 avril 2019)

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16. Chambre d'Agriculture 89

Dégustation de vin

Un vin à l'honneur tous les 20 du mois

Belle initiative de la Jeune Chambre Économique d'Auxerre : un viticulteur icaunais est mis en avant chaque 20 du mois dans un bar d'Auxerre ou ses environs. Le 20 février, les vins du domaine Hamelin de Lignorelles étaient à l'honneur dans les verres de plus de 200 personnes au bar « Les Brimbos »



Charles Hamelin (au centre) présentait ses vins à l'occasion du 20 du mois de février, entouré d'Adrien Bally, président de la JCE d'Auxerre et de Claire Genet, membre de la JCE d'Auxerre.

Pour sa 17ème édition, l'opération du *«20 du mois»* de la Jeune Chambre économique d'Auxerre (JCE d'Auxerre) a réuni plus de 200 personnes au bar Les Brimbos, place des Cordeliers à Auxerre. «*Le projet du 20 du mois a plusieurs objectifs*» explique Valentin Martin, chargé de la communication à la JCE d'Auxerre. «*Initialement, c'était de dynamiser le centre-ville d'Auxerre, mais nous allons dans toute la ville et ses alentours aujourd'hui, mais aussi mettre en avant les producteurs icaunais et utiliser ce rassemblement pour faire connaître la JCE.*» Le principe est simple : un bar, un viticulteur local et trois ou quatre de ses vins à un prix de départ de 2,50 € le verre. De 18 h à 20 h chaque 20 du mois, de nombreux curieux, passants ou amis peuvent venir profiter de l'ambiance joyeuse de l'événement en dégustant les vins d'un viticulteur prêt à répondre à toutes les questions sur sa production.

Le terroir icaunais à l'honneur

Le domaine Hamelin à Lignorelles était l'heureux élu du mois de février. «*Au début, on choisissait le viticulteur avec le bouche-à-oreille, nos connaissances, etc. mais on s'est aussi rendu compte que les bars travaillaient souvent avec leurs producteurs qu'ils souhaitaient mettre en avant, c'est généralement eux qui sélectionnent le viticulteur maintenant*» explique Valentin Martin. «*On s'occupe de l'organisation et de la communication mais après c'est le bar qui gère la soirée.*» Le viticulteur doit parfois mettre la main à la pâte, comme a dû le faire Charles Hamelin le 20 février : un petit un aller-retour pour renflouer les stocks de vin, victime de son succès dès 19 h 30. Avec 80 bouteilles bues, le vin de Lignorelles a en effet été apprécié, pour le plus grand plaisir de Charles Hamelin «*C'est l'occasion de mettre en avant nos vins, faire goûter des choses que les gens ont moins l'habitude de boire comme notre Chablis 1er Cru Vauligneau. C'est une bonne pub que ce soit pour moi ou pour la JCE !*» Le domaine exploite 37 ha sur les communes de Poinchy, Beines et Lignorelles, principalement en appellation Chablis, pour 20 ha.

La JCE, «incubateur de leaders citoyens»

Au sein de la JCE, le projet du *«20 du mois»* a été récompensé par les «*anciens*» et devrait s'exporter sur l'antenne de Beaune dès le 20 mars. Les Jeunes Chambres Économiques sont issues d'un mouvement international existant depuis plus de 100 ans, avec des déclinaisons régionales et locales. L'association regroupe des jeunes de 18 à 40 ans désireux de s'investir dans le développement de projets d'intérêt général sur des thèmes économiques, sociaux, solidaires, environnementaux, d'aménagement du territoire etc. «*C'est ouvert à tous, il faut juste être motivé, partager nos valeurs d'humanisme, de partage, d'investissement. Tout ce qu'on fait doit nous apporter quelque chose : nous former, nous sortir de notre zone de confort pour développer nos compétences. Le bureau change chaque année, ce qui permet de prendre de faire tourner les responsabilités pour apprendre en continu*» explique le responsable communication de la JCE d'Auxerre, anciennement novice dans la matière. L'association d'Auxerre compte 15 membres et 15 «*observateurs*», des anciens ou futurs membres suivant les projets en développement. «*Notre but n'est pas de faire durer un projet au sein de la JCE. On le monte et s'il fonctionne on essaie de passer le relais aux structures adaptées pour que la dynamique perdure. Le 20 du mois ne sera sûrement plus organisé par la JCE l'année prochaine, on passera à un autre projet !*»
Rendez-vous le 20 mars au comptoir des vignes à Auxerre pour la prochaine édition du 20 du mois.

Orianne Mouton

Section porcine de la FDSEA 89

Une AG gourmande et conviviale

Réunis lundi 18 février en soirée autour d'une bonne table, les éleveurs porcins de l'Yonne ont largement échangé sur le risque sanitaire et les mesures de protections mises en œuvre face à la fièvre porcine africaine. D'autres sujets se sont également invités à table.



Pas de sangliers au menu, mais une vive inquiétude les concernant. La Fièvre porcine Africaine inquiète les irréductibles éleveurs porcins icaunais, et plus particulièrement ceux qui ont maintenu l'élevage en plein air. La France est encore indemne de FPA, et elle se donne les moyens de ne pas perdre ce statut qui pénaliserait nos exportations. Clôtures, abattages massifs de sangliers, tout est mis en œuvre et la Fédération nationale Porcine est mobilisée quotidiennement sur le dossier. Lors de l'Assemblée de la section porcine de la FDSEA 89 le sujet a été largement débattu et les éleveurs ont conscience du travail réalisé par le syndicat pour défendre l'élevage porcin français.
La section porcine de l'Yonne continue de se réunir et de construire des projets inspirés par le «*Voir, Juger, Agir*». Cette année, face à la pression des intrusions en élevage par les anti-viandes, la section a décidé de réagir et de proposer une formation adaptée : Comment se prémunir contre les intrusions ? Quel cadre juridique et quelles mesures de sécurité mettre en place ? Avec l'épée de Damoclès du risque sanitaire, une intrusion pourrait avoir des conséquences catastrophiques. La meilleure réponse est l'anticipation en amont. Cette formation sera proposée avant les moissons et sera ouverte aux éleveurs de volailles qui sont souvent eux aussi ciblés par les intrusions sauvages.
Enfin, le poids des normes environnementales en élevage porcin reste posé. Pas toujours facile de s'y retrouver notamment pour les élevages bios dont les normes ne cessent de changer, ne prenant pas toujours en compte les réalités et les besoins du terrain. Si au niveau national, le modèle breton d'élevage intégré est largement mis en avant, il ne correspond en rien à la situation des éleveurs icaunais. Seule la section porcine peut donc porter devant les Pouvoirs Publics la diversité des systèmes qui font la richesse de l'élevage porcin dans notre département. La section porcine reste donc un vivier d'échanges et de débats, riches et pointus. La convivialité maintenue permet à chacun de s'exprimer largement.

Marianne Ranque, FDSEA 89


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Bio Bourgogne

Un accompagnement technique …mais pas que

Alors que le rythme des conversions en agriculture biologique reste soutenu, Philippe Camburet, président de Bio Bourgogne, rappelle les missions et les conditions d'intervention d'une association régionale, qui assure l'accompagnement technique des agriculteurs en parcours de conversion bio et bien au-delà...

En premier lieu, il peut être nécessaire de rappeler les missions du réseau bio de Bourgogne ?

Philippe Camburet : «*Depuis 40 ans le réseau bio de Bourgogne défend le métier de productrice et producteur bio et promeut un développement cohérent, durable et solidaire de l'agriculture biologique.La force de notre réseau réside dans son rayonnement à plusieurs niveaux : il s'appuie sur la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), Bio Bourgogne représente l'échelon régional et enfin les GAB (Groupements d'agriculteurs bio), qui constituent les relais départementaux. Depuis 30 ans, ces GAB se sont dotés d'un service technique : Bio Bourgogne, association de producteurs bio que je préside depuis bientôt un an. Avec nos adhérents et l'équipe de conseillers spécialisés, l'association accompagne tous les agriculteurs qui le souhaitent : elle leur permet de découvrir les techniques utilisées en agriculture biologique, de réfléchir à leur conversion, de réaliser des diagnostics complets d'exploitation et de bénéficier d'un suivi sur le long terme. Avec un objectif : être au plus près des agriculteurs et de leurs préoccupations, ce qui explique que notre équipe de conseillers spécialisés en bio répartis sur les quatre départements, s'étoffe d'année en année».*

En trente ans la notion d'accompagnement a bien évolué pour s'adapter au développement de l'agriculture biologique, quel est le rôle d'un conseiller bio aujourd'hui ?

«L'animation du réseau des producteurs bio, les formations, les tours de plaine, les actions de sensibilisation, les visites de fermes bio… mais aussi les commissions par secteurs de production, permettent de répondre aux besoins d'échanges et de partage d'expériences entre collègues, et d'intégrer les nouveaux agriculteurs bio. Cela permet aussi à chacun de se rendre compte que le passage en bio est possible pour bon nombre d'entre nous, et dans de bonnes conditions. On dénombre très peu de retour en arrière car une grande majorité des candidats à la conversion se font accompagner dans leurs projets, ce qui maximise leurs chances de réussite».

Et après la conversion ?…

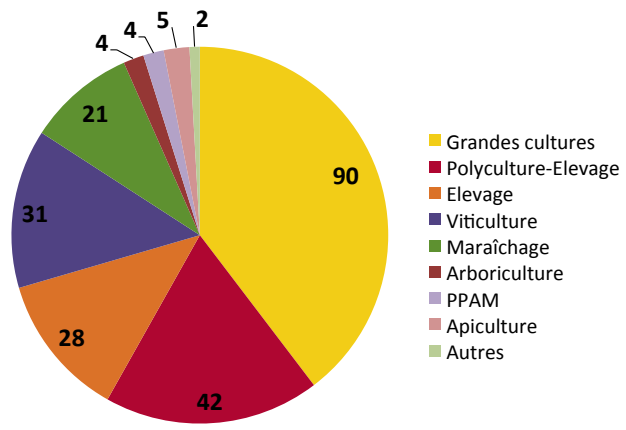
«L'accompagnement, qu'il soit technique, administratif ou réglementaire, ne s'arrête pas à la période de conversion, il va bien au-delà. L'objectif étant bien sûr qu'une ferme qui passe en bio le reste. Cela passe par des formations, des conseils personnalisés sur le terrain, mais aussi la diffusion de bulletins techniques (actuellement 4 publications couvrant le secteur des grandes cultures, du maraîchage, de la viticulture et de l'élevage) et bien sûr la productions de références».



Photo : William B / Besançon

Les conversions bio en Bourgogne

Répartition des conversions à l'agriculture biologique en Bourgogne, par secteurs de production



1 490 fermes bio
231 fermes passées en bio en 2018
97 442 ha de SAU bio (dont 26 771 en cours de conversion)

Source : Observatoire régional de l'agriculture biologique en Bourgogne (chiffres provisoires au 15 février 2019)

Témoignage « Passer en bio, ça détend ! »

Christophe Charrier, polyculteur-éleveur laitier à Villefargeau (Yonne) a débuté sa conversion à l'agriculture biologique au printemps 2017. Son lait est bio depuis le début du mois de février.

Un seul regret, *« ne pas y être allé plus tôt ! Ça faisait longtemps que je regardais ce que les agriculteurs bio du secteur faisaient, mais j'avais peur des mauvaises herbes. L'idée du passage en bio me trottait dans la tête mais il a fallu un premier rendez-vous avec un conseiller Bio Bourgogne en 2014 pour que la réflexion débute vraiment »*. Suite à ce rendez-vous, il commence à recevoir les informations du réseau bio, à participer aux tours de plaines et aux formations proposés régulièrement. *« Cela m'a permis d'échanger avec des collègues bio, d'avancer dans mon projet »*.

La crise laitière de 2015/2016 le conforte dans son *« ras le bol de ce système où l'éleveur n'a aucune marge de manœuvre du fait de la pression économique et réglementaire »* et finit de le décider à se lancer.

Après une étude technico-économique de la faisabilité de son passage en bio, réalisée par une conseillère spécialisée de Bio Bourgogne Christophe débute la conversion de ses surfaces en mai 2017. La ferme était déjà très herbagère mais de nouvelles prairies sont implantées dès le mois d'août pour remplacer le maïs dans la ration des vaches et assurer une autonomie alimentaire totale. Les terres de la ferme, humides, ne sont pas faciles mais l'objectif est bien de maximiser le pâturage.

« Le système dans lequel je suis maintenant me convient davantage, j'ai appris à raisonner autrement, à penser mon système dans sa globalité. Je suis plus serein qu'avant, moins dépendant des conditions météorologiques depuis l'arrêt des épandages d'engrais et des traitements phytosanitaires. J'accepte d'avoir des rendements plus aléatoires, de ne pas tout maîtriser ».



Photo : Bio Bourgogne

La conversion des vaches a débuté en août 2018 et a été anticipée par une réflexion sur la génétique du troupeau. Ce qui est recherché ? Plus de rusticité, un lait plus riche, et des vaches de plus petit gabarit. La gestion sanitaire du troupeau a également changé grâce à l'homéopathie. Au départ, Christophe n'était pas convaincu, « *l'homéopathie, ça m'a toujours fait rire* » avoue l'éleveur, mais des échanges avec des collègues utilisant cette médecine complémentaire, qu'ils soient en bio ou pas, et une formation lui ont donné envie d'essayer. Et l'efficacité est au rendez-vous ! *« L'observation des animaux est importante, il faut détecter les mammites très tôt pour une bonne efficacité du traitement »*, conseille l'éleveur. Il insiste sur le besoin d'échanges avec ses homologues et son intérêt pour les formations. *« Bio Bourgogne m'envoie régulièrement des mails d'invitation à des journées techniques. On pourrait penser que ça revient souvent mais au contraire, ça m'évite de passer à côté d'une formation qui m'intéresse ! »*.

Au final, Christophe est très satisfait de son passage en bio, même s'il sait qu'il y aura des années compliquées, les systèmes herbagers étant plus sensibles aux aléas climatiques. Et en ce mois de février, vient enfin l'aboutissement de ce projet auquel il tenait particulièrement, avec le début de la valorisation de son lait en bio.

En chiffres

- **140 ha (32 ha de prés, 68 ha de prairies temporaires, 40 ha de cultures)**
- **60 vaches laitières (Prim'Holstein)**
- **1 salarié à plein temps**

Entrepreneurs des territoires

Portrait des entreprises de travaux agricoles et ruraux

L'Assemblée générale de l'EDT (entrepreneurs des territoires) s'est déroulée le 8 février dernier à Chablis. Entre autres, les résultats d'une étude sur les entreprises de la région ont été présentés.



Jean-François Rochette et Jean-Marie Lefort, président et secrétaire de l'EDT Bourgogne.

La Fédération des entrepreneurs des territoires (EDT) de Bourgogne a tenu son assemblée générale le 8 février dernier à Chablis. L'organisation professionnelle regroupe les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. Ses missions vont de la représentation à la défense et à la promotion mes métiers auprès des organisations professionnelles et Pouvoirs Publics. À noter, le problème de représentation faible de l'EDT de Franche-Comté, d'où la volonté de la regrouper avec la Bourgogne. L'EDT de Bourgogne compte 59 adhérents, un chiffre en augmentation par rapport à 2018 qui comptait 46 adhérents. Le contexte économique difficile des dernières années explique cette tendance qui se retrouve sur le plan national.

Un panorama des entreprises de Bourgogne

L'EDT a réalisé une action de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences en 2018. Les objectifs : identifier les entrepreneurs *« actifs sur le territoire bourguignon, qui y travaillent, qui y créent de la valeur et avec quels moyens »*. L'Yonne se trouve être le département le plus représenté avec 30 % des entreprises les plus actives de la région (17 % sont dans la Nièvre, 24 % en Saône et Loire et 29 % en Côte d'Or). Au total, l'étude a recensé 846 entreprises de travaux agricoles, ruraux et viticoles. La fédération a réalisé une étude exhaustive des entreprises pour *« recenser les entreprises de travaux employeurs de main-d'œuvre et identifier les marchés sur lesquelles elles interviennent pour pouvoir engager des actions d'accompagnement, de développement de compétences en lien avec les marchés spécifiques sur lesquels elles interviennent »*.
Au sein du panel complet, des entreprises ont été auditées pour avoir plus de renseignements sur leurs pratiques. Concernant les modes de gestion des entreprises, l'étude a révélé quelques changements d'habitudes. Dans le relationnel client, les contractualisations verbales continuent mais la tendance est à une formalisation des pratiques. On impose de plus en plus d'archivage et de suivi des informations, de traçabilité et de contrôles. Certains travaux comme l'épandage nécessitent un nombre impressionnant de certifications aujourd'hui. Pour répondre à ces besoins, l'EDT envisage des accompagnements pour permettre de développer les outils internes.
Les entrepreneurs s'adaptent de plus en plus au marché. Ils réalisent des veilles sur les nouvelles technologies, les nouveaux matériels adaptés aux besoins de leurs clients et les nouvelles pratiques organisationnelles.
Pendant l'assemblée, l'EDT a également présenté son outil, myEDT. Il permet de réaliser un diagnostic de l'entreprise de travaux aux travers d'un questionnaire complet et synthétise les informations pour mettre en avant les forces et les faiblesses de l'entreprise, tout en proposant des solutions aux points à améliorer.

OM



Les entrepreneurs ont répondu présents à l'AG qui s'est déroulée à Chablis.

Charolais Évaluation 71

Ouistiti livre ses premières semences



Ouistiti, le nouveau taureau de Charolais Évaluation est entré en production de semences à Fontaines. Doté d'une morphologie irréprochable doublée d'une indexation parentale et génomique très prometteuse, le super prix d'honneur de la saison passée a fait forte impression en arrivant à Fontaines, aux adhérents, tant il était en forme et dans une bonne évolution. Sorti de quarantaine, il est actuellement en pleine production de semence. L'animal produit bien et ses premières doses sont en ce moment livrées aux adhérents. Les premiers produits de Ouistiti naîtront l'automne prochain. ML



Fiscalité agricole

Loi de finances pour 2019 : le bilan

Interview de Robert Verger, viticulteur et président de la commission fiscale de la FNSEA, sur la réforme de la fiscalité agricole.



Photo: Réussir

L'année 2018 s'est achevée par le vote de la loi de finances, traduction concrète de la réforme engagée il y a bientôt un an par le gouvernement. Quel est votre sentiment sur le dispositif phare qu'est la déduction pour épargne de précaution ?

«Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, la FNSEA a très largement influencé cette réforme, en étant force de propositions d'une part, et en livrant des analyses rapides et pertinentes des mesures envisagées par le gouvernement d'autre part.
Notre victoire principale tient dans la mise en place d'un mécanisme simplifié de gestion pluriannuelle du résultat des exploitations, la déduction pour épargne de précaution.
Nous avons ainsi su tenir compte des remarques des agriculteurs et de leurs conseils concernant la complexité liée à la DPA, tout en composant avec la volonté clairement affichée de Bruxelles de supprimer la DPI.
Il en ressort un mécanisme de déduction et d'épargne simplifié, aux plafonds augmentés (jusqu'à 41 400€ annuels, pour un total de 150 000€ sur 10 ans), et à l'utilisation totalement libre : c'est une première à souligner !
Nous avons soutenu les préoccupations des exploitants n'ayant pas suffisamment de trésorerie pour épargner en monétaire, en introduisant la possibilité de constituer cette épargne intégralement en stocks.
Notre volonté première était de proposer un mécanisme s'adressant à tout type d'exploitation et de culture, c'est désormais chose faite.
A charge dorénavant aux associations de gestion et de comptabilité de valoriser nos avancées en proposant cet outil aux exploitants agricoles».

Le passage à l'impôt sur les sociétés était également au cœur de la loi de finances. Qu'en est-il en pratique ?

«Ce point nous tenait particulièrement à cœur, puisque les règles comptables et fiscales de l'IS ne donnaient pas de véritables choix aux exploitants. Notre ambition était donc de faciliter ce passage, non pas pour en faire le régime d'imposition de droit commun, mais bien pour que les exploitants puissent envisager sérieusement l'IS, et non s' arrêter aux surcoûts liés au passage, et aux difficultés comptables en régime de croisière.
Pour ce faire, nous avons obtenu que cette option soit révocable durant les cinq exercices suivant le passage, afin d'instaurer une sorte de droit à l'erreur. L'IS s'envisage au-delà de considérations fiscales et comptables, c'est véritablement un autre mode de gestion de l'entreprise, qui, s'il n'est pas appréhendé et compris dès le départ, peut amener à des déconvenues.
Une fois ce frein levé, n'en demeure pas moins le sursaut d'imposition généré par la réintégration des sommes non encore rapportées au résultat (ndlr DPI, DPA, DEP, excédant à la moyenne triennale rapportés au résultat du dernier exercice soumis à l'IR). Pour passer ce cap, un étalement du surplus d'imposition sur cinq exercices permettra d'atténuer les conséquences du passage en matière de trésorerie.
Le dernier point encore en négociation concerne les règles d'évaluation des stocks, des avances aux cultures et des immobilisations à l'IS. Le Premier ministre, dans son discours devant la Convention nationale des Chambres d'agriculture, avait annoncé sa volonté d'« adapter le cadre comptable de l'impôt sur les sociétés aux spécificités agricoles ». Cette tâche est confiée à l'Autorité des Normes Comptables, et devrait se concrétiser au premier semestre 2019 ; des travaux sont entrepris en ce sens depuis décembre 2018».

Vous annonciez en septembre dernier des craintes sur des sujets pas ou peu abordés dans le cadre de cette réforme de la fiscalité agricole malgré les demandes de la profession, qu'en est-il aujourd'hui ?

«Nous avons depuis réussi à étoffer les propositions établies lors des discussions sur la réforme, même s'il reste encore une marge de progression en matière de transmission et de diversification. Toutefois, sur ces deux points, les avancées ne sont pas négligeables, puisque nous avons permis le triplement du plafond d'exonération de 75% des droits de mutation, en présence d'une succession ou d'une donation de biens donnés par bail à long terme (ndlr passage de 101 897€ à 300 000€, exonération des droits de 50% au-delà).
En matière de diversification, des avancées sont également présentes, puisqu'elles concernent le maintien de l'exonération de taxe foncière sur le bâti, jusqu'à 10% de recettes accessoires dans un bâtiment agricole. Nous avons également obtenu que soit appliquée la valeur locative des bâtiments pour la détermination de l'assiette de la CFE et de la taxe foncière, le cas échéant, jusqu'à 500 000€ d'immobilisations dans le bâtiment.
Dernier point, concernant les Gaec, nous avons clarifié la jurisprudence du Conseil d'État s'agissant de l'application de la transparence des Gaec pour la détermination des recettes accessoires pouvant être rattachées aux bénéfices agricoles dans le cadre de l'article 75 du CGI (ndlr possibilité d'intégrer les recettes accessoires BIC aux bénéfices agricoles de l'exploitation dans la limite de 100 000 € et 50% des recettes agricoles, afin de n'avoir à tenir qu'une comptabilité BA).
Désormais, seules les recettes accessoires générées par le Gaec seront à prendre en compte pour l'appréciation du respect des seuils, et non plus les recettes des associés tirées d'activités exercées à titre individuel, dans le cadre des dérogations au travail exclusif. De plus, le plafond de 100 000 € est multiplié par le nombre d'associés du Gaec dans la limite de quatre».

Chronique juridique

Droit à l'erreur et garanties des contribuables

La loi pour un État au service d'une société de confiance (du 10 août 2018) accroît la sécurité juridique des contribuables dans leurs relations avec l'administration fiscale, notamment en renforçant leur droit à l'erreur et en leur accordant de nouvelles garanties.

Elle offre de nouvelles possibilités de régularisation et s'appliquent à toutes les déclarations rectificatives, demandes, propositions de rectifications et avis adressés depuis le 11 août 2018. On peut notamment énoncer les avancées suivantes.

Premièrement, les entreprises qui font l'objet d'une vérification ou d'un examen de comptabilité ont la possibilité de réparer les erreurs commises de bonne foi dans leurs déclarations, moyennant un intérêt de retard réduit de 30 % (soit un intérêt au taux de 0,14 % par mois). Cette procédure de régularisation spontanée en cours de contrôle, devient applicable en cas de contrôle sur pièces et d'examen contradictoire de situation fiscale personnelle. Les particuliers sont donc concernés. Deuxièmement, le contribuable de bonne foi qui rectifie spontanément une insuffisance de déclaration avant tout contrôle, bénéficie d'une réduction de moitié de l'intérêt de retard, soit un taux de 0,10 % par mois. Troisièmement, en cas de premier défaut de production de certains documents, lors de l'année civile en cours et des trois années précédentes, l'amende de 5 % devient non applicable en cas de réparation de cette omission spontanément, ou à la première demande de l'administration.

Parallèlement, cette loi renforce les garanties du contribuable. On peut énoncer certaines. Une première mesure est la garantie contre les changements de doctrine. A partir des avis de contrôles adressés à compter du 1er janvier 2019, tout point examiné lors d'un contrôle fiscal et n'ayant pas fait l'objet d'une rectification pourra être opposé à l'administration lors d'un contrôle ultérieur. Un deuxième dispositif légalisé et élargi est le rescrit contrôle. Il permet de demander par écrit une prise de position formelle dans la proposition de rectification ou l'avis d'absence de rectification sur les points ne comportant ni insuffisance, ni inexactitude, ni omission, ni dissimulation. Une troisième mesure consiste dans la généralisation du libre accès, tant aux personnes morales que physiques, aux valeurs foncières déclarées lors des mutations immobilières intervenues dans les cinq dernières années. Enfin, on peut citer le fait que les entreprises pourront solliciter l'administration en vue de statuer sur la conformité de leurs opérations à la législation fiscale et de prendre formellement position. Un projet de loi reste toutefois en attente sur ce dernier point.

CATHERINE LECLÈVE

Les nouveautés fiscales pour l'année 2019

En ce qui concerne les particuliers…

Prélèvement à la source

A défaut de pourvoir l'appliquer dès le 1er janvier 2019, il est reporté d'un an pour les particuliers employeurs. Les salariés concernés font l'objet d'acomptes prélevés directement sur leurs comptes bancaires en 2019 pour éviter une double imposition en 2020.

Crédit d'impôt transition énergétique (CITE)

Il est prorogé jusqu'au 31 décembre 2019. Le CITE est restauré sous conditions techniques et financière pour les dépenses d'acquisition de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées.
Les dépenses de pose d'équipements de chauffage utilisant des énergies renouvelables sont éligibles sous conditions de ressources à fixer par un décret à paraître.

Transmission de biens ruraux

A compter des successions ouvertes et des donations consenties à compter du 1er janvier 2019, le seuil de 101 897 € est relevé à 300 000 €, seuil au-delà duquel l'exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit de certains biens ruraux et de parts de GFA passe de 75% à 50% de leur valeur.

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Les employeurs peuvent verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérée d'impôts et de charges sociales.
La prime est limitée à 1 000€ par bénéficiaire. En 2018, les salariés ne doivent pas avoir perçu une rémunération supérieure à 3 fois la valeur annuelle du SMIC, soit 53 944 € bruts annuels.
Des critères de durée de présence, de rémunération, de niveau de classification et de durée de travail peuvent être mis en place par l'employeur. Ces critères doivent être déterminés par accord d'entreprise ou de groupe, ou par décision unilatérale de l'employeur avant le 31 janvier 2019, après information des représentants du personnel, s'ils existent, au plus tard le 31 mars 2019.

Exonération d'impôt sur le revenu au tire de la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires

La limite annuelle est fixée à 5 000 €.
Cette exonération est accompagnée d'une réduction de cotisations salariales.

En ce qui concerne les entreprises…

Déductibilité du salaire du conjoint de l'exploitant non adhérent à un organisme agréé

Le salaire du conjoint de l'exploitant individuel est entièrement déductible, que l'exploitant soit ou non adhérent d'un organisme de gestion agréé et quel que soit le régime matrimonial, sous réserve d'une participation effective à l'exploitation par le conjoint et du paiement des cotisations sociales.

Option pour l'impôt sur les sociétés

Dans l'hypothèse où le chef d'entreprise constate que l'impôt sur les sociétés n'est plus adapté à la situation de son entreprise, il est possible de renoncer à cette option jusqu'au 5ème exercice suivant celui au titre duquel l'option a été exercée, sur demande formulée auprès de l'administration fiscale.

Étalement de l'impôt sur le revenu dû en cas de passage à l'impôt sur les sociétés

Est prévu un étalement sur 5 années du montant de l'impôt sur le revenu afférent aux revenus qui doivent être rapportés au résultat imposable de l'exercice de cessation, soit : les DEP, DPI, DPA, la fraction du revenu exceptionnel étalé article 75-0 A, l'excédent du bénéfice agricole sur la moyenne triennale imposé au taux marginal.

Déduction pour une épargne de précaution (DEP)

Epargne obligatoire
Ce mécanisme fusionne les mécanismes de la DPI et de la DPA trop « compliqués » dans leur mise en œuvre.
L'obligation de l'inscription d'une somme comprise entre 50% et 100% du montant de la déduction sur un compte dédié reste applicable. Toutefois, par soucis de simplification, il est prévu que l'épargne puisse être constituée :
à hauteur des coûts engagés au titre de l'exercice de la déduction pour l'acquisition ou la production de stocks de fourrage destinés à être consommés par les animaux de l'exploitation ou de stocks de produits ou d'animaux dont le cycle de rotation est supérieur à 1 an ;
- à hauteur créances liées aux fonds que le chef d'entreprise met à la disposition d'une coopérative, en exécution de certains contrats pluriannuels conclus avec une société coopérative.

En pratique, cela risque de poser quelques difficultés dans le suivi des stocks réputés affectés à la constitution de l'épargne.

Montant de la déduction
Le montant de la DEP est plafonné par exercice de 12 mois, sans jamais pouvoir excéder le bénéfice imposable. *(Voir tableau 1)*

Utilisation de la DEP
Cette DEP doit être utilisée au cours des 10 exercices suivants celui au cours duquel elle a été pratiquée pour faire face à des dépenses nécessitées par l'activité professionnelle. Les conditions d'utilisation ont donc été élargies.
Les sanctions ont été largement assouplies. La seule sanction s'applique lorsque le niveau de l'épargne n'est pas égal à 50% au moins du montant des déductions non encore rapportées.
Mesure anti-abus
L'exonération fiscale des plus-values réalisées par les entreprises réalisant moins de 250 000 € de chiffre d'affaire n'est pas applicable pour des plus-values de cession de matériels roulants acquis au cours d'un exercice au titre duquel tout ou partie de la déduction a été rapportée, et lorsque la cession intervient dans les 2 ans suivant l'acquisition.

Abattement pour jeunes agriculteurs

DJA octroyées après le 01/01/2019 (voir tableau 2)

Blocage de la valeur des stocks à rotation lente

Les stocks de produits ou d'animaux (pépinière, vins, spiritueux, bovins), peuvent, sur option, être comptabilisés, jusqu'à leur vente, à la valeur qui a été déterminée à la clôture de l'exercice précédent celui au titre duquel l'option a été exercée.
La durée du cycle de rotation serait de 2 ans selon les travaux parlementaires.
Cette disposition a pour conséquence de suivre les dates d'entrée et de sortie des stocks, et le prix de chaque produit ou animal concerné.
Cette option est valable 5 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 5 ans, sauf à renoncer dans le délai de dépôt de la déclaration des résultats du dernier exercice de chaque période.
Cette option ne peut pas se cumuler avec le régime d'étalement des revenus agricoles exceptionnels (75-0 A) et le système de la moyenne triennale (75-0 B) ; ce qui va réduire considérablement les exploitations souhaitant pratiquer ce blocage.

Règles d'imposition des recettes non agricoles accessoires des Gaec

Les recettes commerciales réalisées par des exploitations agricoles peuvent être rattachées aux recettes agricoles dans certaines limites.
Dorénavant, ces limites sont appréciées au niveau du GAEC sans tenir compte d'éventuelles recettes réalisées par les membres de ce GAEC en qualité d'exploitants individuels.

Inversement, les recettes réalisées par le GAEC ne sont pas prises en compte dans l'appréciation de ses limites au niveau de l'exploitant individuel.

Tableau 1 Montant de la DEP

Montant de la DEP	Si:
= au bénéfice imposable	< bénéfice imposable
27 000 + 30% (bénéfice imposable – 27 000)	27 000 < bénéfice imposable < 50 000
33 900 + 20% (bénéfice imposable – 50 000)	50 000 < bénéfice imposable < 75 000
38 900 + 10% (bénéfice imposable – 75 000)	75 000 < bénéfice imposable < 100 000
41 400	100 000 < bénéfice imposable

La transparence est octroyée aux Gaec et EARL, dans la limite de 4 associés exploitants.

Tableau 2 DJA octroyées après le 01/01/2019

Bénéfice agricole	Abattement l'année de l'obtention de la DJA	Abattement les 4 années suivant l'obtention de la DJA
< ou = à 43 914	100% (1)	75%
Supérieur à 43 914		
< ou = à 43 914	100%	50%
> 43914 et < ou = à 58 552	60%	30%
>55 552	0%	0%

L'abattement total ne peut pas être inférieur au montant de la DJA

En ce qui concerne la fiscalité locale…

Méthode d'évaluation des bâtiments servant à des activités accessoires

Selon la méthode d'évaluation des bâtiments adoptée par l'administration, le montant de la taxe foncière et de la CFE peut fortement varier.

Pour éviter que les exploitants agricoles qui exercent des activités accessoires à l'activité agricole (ex : pressurage pour le compte de tiers, stockage de produits agricoles autres que leurs propres productions, …) ne soient pénalisés financièrement, la loi prévoit un garde-fou.

Les bâtiments et terrains affectés à une activité entrant dans le champ de la CFE dont les installations techniques, matériels et outillages destinés à l'activité ne dépasse pas un montant de 500 000 € sont qualifiés de locaux professionnels, moins taxés.

Maintien de l'exonération de taxe foncière sur les bâtiments ruraux pour des activités accessoires

L'exercice d'une activité accessoire à l'activité agricole ne remet pas en cause l'exonération de taxe foncière si la moyenne des recettes accessoires des 3 années précédentes est de faible rendement (10% des recettes de l'activité totale réalisée dans le bâtiment).

AS BFC, Conseil – Gestion – Expertise comptable

Changement climatique, sécheresses, tempêtes…

La forêt face au risque climatique

Le changement climatique bouleverse le fonctionnement de l'arbre et de la forêt et expose les peuplements à des risques aggravés. Les chercheurs de l'Inra s'emploient à comprendre ces risques et à proposer des stratégies qui aident les sylviculteurs à s'adapter à ce nouveau contexte.



Pour plus de résilience aux aléas extrêmes, un compromis devra être trouvé entre performance de croissance et résistance

Les forêts sont des alliées précieuses dans la lutte contre le changement climatique. À elles seules, elles stockent à peu près la moitié du carbone des terres émergées, il est d'autant plus important d'identifier les facteurs qui peuvent augmenter ou diminuer la capacité des arbres à séquestrer le dioxyde de carbone (CO_2) et de voir comment les arbres peuvent être impactés par le changement climatique et les épisodes extrêmes à répétition.
Les épisodes de sécheresses s'intensifient, nous avons connu en France de très graves sécheresses qui à chaque fois altèrent la santé des arbres et réduisent leur production. Les arbres mettent des années à retrouver leur forme et certains s'en trouvent durablement fragilisés, tandis que d'autres n'y résistent pas. Avec l'annonce de sécheresses plus aiguës et plus fréquentes, les chercheurs veulent comprendre les effets du manque d'eau sur les arbres et découvrir leurs mécanismes de résilience. L'Inra cherche ainsi à aider les sylviculteurs à s'adapter aux sécheresses.

Sécheresse : la grande famine

La sécheresse affame littéralement les arbres qui doivent limiter leur métabolisme pour éviter de se dessécher complètement. Et ces arbres affaiblis devront ensuite survivre à l'hiver. Affamés, ils auront du mal à refaire leurs feuilles au printemps. Ils peuvent mettre des années à récupérer leurs forces et leurs réserves (sucre et amidon) et ainsi, un bon niveau de croissance. Bien entendu, des arbres affaiblis deviennent une proie facile pour les insectes et les champignons pathogènes. Alors qu'un arbre sain peut se défendre, certaines attaques peuvent donner le coup de grâce à des arbres déclinants.
Les chercheurs de l'Inra ont toutefois identifié au sein d'un même peuplement des sujets plus résilients que d'autres. Les études sont en cours mais l'une des pistes révèle que les arbres à plus forte croissance sont aussi les plus fragiles, les individus à croissance moyenne s'avérant être des champions de la soif. De quoi interpeller les professionnels, alors que les exploitants des forêts ont naturellement tendance à privilégier les plus fortes productivités. Un compromis devra être recherché vraisemblablement entre performance de croissance et résistance…

Tempêtes : prévenir le danger

Les incendies et les tempêtes représentent les deux grandes menaces qui pèsent aussi sur les forêts, les vents violents en particulier sont responsables de la moitié des pertes dans les forêts d'Europe. Ces dégâts s'évaluent sur le long terme, avec l'obligation de ramasser très vite le bois abattu et d'en assurer la conservation pour éviter de saturer le marché.
On ne peut pas arrêter une tempête, mais on peut en limiter les dégâts, d'abord dans la sélection d'essences les mieux adaptées au climat et au sol, ensuite en favorisant la croissance (et donc la robustesse au vent) des arbres par des coupes et des éclaircies, enfin en gérant au mieux les peuplements et en récoltant régulièrement le bois. Des forêts d'âges variés, en bonne santé et pas trop hautes ont plus de chance de résister aux coups de vents violents.
Les arbres sont en interaction permanente avec leur environnement et adaptent leur croissance aux contraintes du milieu dans lequel ils vivent. Des chercheurs de l'Inra ont vérifié que les arbres ayant été le plus souvent soumis à l'effet du vent épaississent leur tronc. Les éclaircies, en exposant les arbres au vent, leur permettent de se renforcer et donc de mieux résister aux tempêtes.

Source : Dossier Inra
Imaginer les forêts de demain



Intensification de la récolte Attention danger…



L'utilisation des petites branches, rameaux et feuilles pour la production énergétique est tentante, mais elle pourrait avoir un impact non négligeable sur le stockage du carbone dans le sol. Ces menus bois représentent 20 % de la biomasse d'un arbre, ils participent à enrichir en carbone la matière végétale au sol. Ils contiennent aussi jusqu'à 50 % des minéraux accumulés par un arbre. Leur prélèvement conduit donc à un appauvrissement du sol en nutriments pour les futures générations d'arbres. Enfin, une perte de fertilité du fait d'une diminution qualitative de la matière organique peut contribuer au dysfonctionnement des écosystèmes forestiers dans leur ensemble, sans parler des perturbations du cycle de l'eau et de la biodiversité...

Plantons pour l'avenir

Des arbres pour la vie

Encourager la plantation d'arbres ! Tel est l'objectif de l'association Plantons pour l'Avenir qui avait organisé, avec Euroforest et le Lions Club notamment, une opération de sensibilisation à la plantation d'arbres à Saint-Bonnet-de-Joux fin 2018.


Un bon planteur peut faire jusqu'à 800 plants/jour et si le terrain est préparé au préalable, jusqu'à 1 000, voir 2 000 avec une canne à planter.

En ce vendredi brumeux, les élèves de l'école primaire de Saint-Bonnet-de-Joux étaient tous impatients de planter un arbre. Pas n'importe lequel puisqu'il s'agissait d'un Douglas. *« Derrière chaque arbre, il y a le travail d'un Homme, avec un grand H »*, insistait Richard Lachèze de la CFBL.

Ici dans la forêt d'Avaise de Saint-Bonnet-de-Joux, Béatrice Chabannes fait partie d'un groupement forestier, employant un ouvrier pour gérer l'entretien d'environ 1 000 ha de forêt, composé à 70 % de taillis sous futaie de chêne et de 30 % de résineux. 60 ha/an sont reboisés (chêne d'Amérique, érable, mélèze…) en moyenne permettant *« d'améliorer la production et les revenus »*. La demande en bois est croissante d'ailleurs comme rappelait Jacques Ducerf, de la scierie éponyme et président du Crédit Agricole Centre-Est, soutenant le secteur.

De pauvre à productif

Reste qu'il s'agit d'un investissement au long cours. L'aménagement des sols les plus *« pauvres »* est donc plus délicat. La parcelle choisie ici était dans ce cas. Le président de France Douglas, Jean-Philippe Bazot rappelait que cette espèce est particulièrement adaptée à cette situation. Le mélèze pour la partie plus humide (ancien étang).

Suite à Euroforest 2018, le Lions Club Charolais a remis un chèque de 5 000 € à l'association Plantons pour l'avenir. *« Notre finalité est de servir la santé, la famille, de lutter contre la faim et de protéger l'environnement »*, expliquait-il. Un geste que saluait le président de l'initiative *Plantons pour l'avenir*, Henri de Cerval. *« Notre dispositif vise à inciter les propriétaires forestiers à replanter car planter coûte entre 1 000 à 4 000 €/ha »*.

Son initiative de mécénat a déjà permis de récolter 2,5 millions d'euros en 4 ans. Ainsi 170 propriétaires ont pu reboiser 900 ha, soit l'équivalent d'un million de plants. La condition sine qua non, le propriétaire doit être accompagné d'un professionnel pour avoir un plan de gestion durable et PEFC. L'aide peut alors couvrir jusqu'à 75 % des coûts du travail. Cette avance de trésorerie – de 2 000 €/ha environ - est remboursable (taux à zéro) sur 30 ans.

Idéal pour l'emploi et l'environnement

« Un renouvellement par plantation est l'idéal », plaidait Soraya Bennar, chargée de mission PEFC Bourgogne. *« Plus on renouvelle, plus on a d'activité »*, saluait Cédric Thurey du Cipref. Le maire de Saint-Bonnet-de-Joux, Patrick Pagès rappelait qu'au-delà d'Euroforest, la forêt permet de maintenir *« des emplois locaux »*, chers à ses yeux, lui qui travaille à la MFR de Mazille.

Les jeunes enfants de Saint-Bonnet-de-Joux verront donc grandir, avec eux, cette plantation qui leur servira peut-être, après transformation en plaquettes, chez eux de *« bois énergie »*. Ce qui faisait chaud au cœur.



Le Lions Club Charolais a remis un chèque de 5 000 € à l'association.


Les plants étaient fournis par la pépinière Naudet.



Environnement

Les forêts menacées par les scolytes

Voilà plusieurs semaines que les forêts comtoises sont confrontées à une prolifération de scolytes. Un insecte de 5 mm, ravageur de l'épicéa particulièrement actif cet automne à la faveur de l'épisode climatique sec et chaud de ces derniers mois. Avec aujourd'hui une estimation à 325 000 m³ de volumes touchés en Bourgogne / Franche-Comté et de sérieux impacts économiques pour toute la filière bois.



La détection précoce nécessite d'observer les arbres de près. Comme ici avec Sabine Lefevre, conseillère Forêt à la Chambre d'agriculture 25-90.

Une bestiole de 5 mm ! Voilà ce qui menace les forêts de la région depuis cet été. Son nom ? Le scolyte typographe ou chalcographe, plus souvent appelé « bostryche ». De couleur brun-rouge, il a un corps cylindrique allongé avec des élytres.

Un insecte à petite tête et grand corps qui dessèche les arbres sur place en quelques semaines. Ce qui fait de lui l'un des scolytes les plus répandus et les plus redoutés en Europe. Lequel a une préférence toute particulière pour les épicéas, qui ont un enracinement superficiel contrairement à d'autres arbres. Avec les galeries qu'ils creusent juste en dessous de l'écorce, ils coupent les canaux qui font circuler la sève dans l'arbre. Au bout d'un moment, le système vasculaire de l'arbre ne fonctionne plus…

Un œil averti aura vite fait de poser un diagnostic. Des petits trous (moins de 3 mm de diamètre), de la sciure sur l'écorce, des galeries sous l'écorce… Il est déjà trop tard. Le scolyte se régale déjà… En moyenne, sur un arbre attaqué, on estime qu'il y a environ 33 000 insectes (larves et nymphes) sur un arbre avant leur envol pour coloniser d'autres peuplements d'épicéas.

325 000 m³ de volumes touchés

L'insecte a déjà fait parler de lui par le passé. On était au début des années 2000. La région venait d'encaisser la tempête de 1999 et la canicule de 2003. Son récent retour dans nos contrés n'est pas le fruit du hasard. La faute à cette météo détraquée. *« Les facteurs impliqués dans le déclenchement de cette épidémie sont bien entendu liés aux conditions météo. Avec les sécheresses et chaleurs estivales qui ont sévi depuis 2015, et notamment cette année. Ce qui a permis probablement dans les secteurs de plaine l'établissement d'une troisième génération de typographes et donc une explosion des populations. Des populations de typographe qui sont en augmentation depuis quatre ans avec cependant un repli en 2016 suite au printemps humide »* souligne Sabine Lefevre, conseillère Forêt à la Chambre d'agriculture.

Toute une filière mobilisée

Au-delà de la problématique des débouchés, la filière bois régionale s'est retroussée les manches. Avec quelques axes majeurs à développer : tout d'abord limiter la propagation de l'épidémie. Gestionnaires forestiers, scieries… Tous s'accordent à devoir concentrer leurs efforts de récolte de bois sur les foyers infectés et accélérer les déclarations de coupe d'urgence en levant par exemple certaines restrictions sur les périodes de coupes dans les zones à enjeux environnementaux ou encore faciliter le traitement phytosanitaires dans le respect des réglementations et de l'environnement. Tandis qu'un observatoire devrait être mis en place pour suivre la récolte des bois scolyté, un sondage a été lancé auprès des scieries pour justement connaître leur capacité de stockage. Les observateurs estiment que les peuplements scolytés qui seront récoltés n'apporteront sans doute pas une recette suffisante à leurs propriétaires, entraînant ainsi des difficultés dans la réalisation des reboisements.

Autre facteur probable du déclenchement de ce que les spécialistes définissent comme une épidémie : les chablis hivernaux dispersés (après la tempête Eleanor des 2 et 3 janvier derniers) qui n'ont pas forcément été exploités et sortis à temps des forêts. Les bois restés à terre ont constitué une source de lieux de reproduction avec un succès reproductif probablement important puisque les arbres sont alors sans défense.

Maintenant que les présentations sont faites, allons un peu plus loin. Le scolyte fait littéralement des ravages. Avec aujourd'hui une estimation à 325 000 m³ de volumes touchés en Bourgogne Franche-Comté. Des volumes estimatifs qui seront sans doute revus à la hausse au fur et à mesure des déclarations de nouveaux foyers. *« Trois types d'arbres sont à distinguer dans ces volumes : les arbres verts qui n'ont pas encore été attaqués (mais qui seront récoltés pour des raisons pragmatiques d'organisation des coupes), les arbres présentant des signes d'attaque mais dont le bois est encore vert, et les arbres secs »* explique Patrick Michel, conseiller Forêt à la Chambre d'agriculture 25-90.

Un prochain printemps décisif

Une crise qui pourrait s'intensifier au printemps 2019 en fonction des conditions météo, voire durant les prochaines années. C'est en tout cas ce qu'indique une note d'octobre dernier du Ministère de l'agriculture : *« Les conditions météorologiques de l'été se sont traduites par un déficit hydrique marqué qui contribue à la fragilisation des arbres et les chaleurs de ce début d'automne ont favorisé la poursuite du cycle des insectes. Plus le temps beau et chaud perdurera au cours de l'automne, plus grand sera le nombre de scolytes qui auront atteint un stade suffisamment avancé pour passer l'hiver, soit sur le tronc des arbres, soit préférentiellement dans la litière. Le printemps prochain sera une période très importante pour l'évolution des populations : un printemps humide et froid limitera l'envol et la reproduction future alors qu'un printemps « normal », voire chaud, et sec, permettra aux populations actuelles d'essaimer normalement et d'attaquer de nouveaux sujets. Compte-tenu de tous ces paramètres, il reste délicat de prédire l'intensité des dommages au printemps prochain. Cependant, le risque est fort de voir les arbres rougir encore au cours de l'hiver et au début de printemps (à cause des attaques en cours) et en début d'été 2019 (à cause des futures attaques de printemps). »*

On l'aura compris. Le scolyte n'a malheureusement pas fini de faire parler de lui…

L. B.



Le fameux scolyte, responsable des maux des épicéas comtois.



Les galeries de scolyte ne permettent plus la circulation de la sève.

Un impact économique et écologique

L'ONF a estimé à 160 000 m³ le volume de forêts publiques régionales touchées par le scolyte. Avec au final un dérèglement du marché du bois et une réflexion à mener sur le renouvellement des peuplements.

L'ONF a fait ses comptes ! En Bourgogne-Franche-Comté, les estimations de volumes atteints s'élèvent à 160 000 m3. « Principalement dans le Doubs » indique Jean-Baptiste Schweibel, directeur commercial ONF. Des volumes estimatifs et encore en cours d'évolution du fait des conditions météo permettant la poursuite du cycle de l'insecte. Dès l'alerte donnée au début de l'été, le gestionnaire des forêts publiques a déployé ses agents sur le terrain. Avec une mission précise : identifier les arbres touchés. « Dans ce cas là, trois options se présentent à nous : la parcelle est mise en vente publique pour être rapidement cédée ; une vente de gré à gré ; une exploitation par nos services dans le cadre de nos contrats d'approvisionnement » indique le responsable de l'ONF. Concrètement, la qualité technologique des bois scolytés récoltés relativement frais n'est pas altérée de manière significative. En revanche, le bois se colore via un bleuissement, ce qui nuit à sa commercialisation, surtout en



qualité charpente, mais dans une moindre mesure en qualité caisserie. Plus l'attaque de scolytes est ancienne, plus le bleu pénètre profondément dans les bois, augmentant ainsi la part de rebut, et diminuant le rendement matière.

La reconstitution des peuplements

L'ONF, comme l'ensemble des acteurs de la filière, assiste aujourd'hui à un dérèglement du marché du bois avec l'afflux important d'une matière qui se dégrade rapidement et donc engendre une baisse des prix. « Sur le marché des bois verts, la demande des scieurs est bonne. La baisse des prix est limitée à 2 €/m3. En revanche, c'est beaucoup plus compliqué sur le marché du bois sec, c'est-à-dire scolyté. Les acheteurs ne sont pas preneurs. On relève une baisse de 10 à 20 /m3, soit 15 à 20 % du prix normal » souligne notre interlocuteur. Des décotes qui sont également constatées dans les pays frontaliers (Belgique, Allemagne, Suisse), eux-aussi touchés par la crise des scolytes. Un impact commercial dans le court terme. Mais une autre question s'invite aussi dans la crise : la reconstitution des peuplements. Exit l'épicéa donc ! Mais quelles essences pour le remplacer ? « Nous allons démarrer un travail de réflexion avec les gestionnaires et la Draaf pour savoir quelles essences sont adaptées sur notre secteur, désormais victime de sécheresses plus ou moins régulières » explique l'ONF. Un scolyte aux effets décidément très néfastes !

L. B.

Comment lutter contre ce ravageur ?

Le seul moyen de lutte efficace est d'exploiter (abattage et écorçage) très tôt les arbres « hébergeant » des scolytes vivants afin d'interrompre le développement des larves et ainsi d'éviter leur envol, au stade adulte, vers d'autres arbres.
La présence de scolytes dans un épicéa est révélée par divers symptômes : suintements de résine sur l'écorce, trous dans l'écorce émettant de la sciure rousse, rougissement et chute des aiguilles.
Dès l'apparition de ces symptômes, les arbres concernés doivent être : exploités (abattage, ébranchage), évacués hors forêt (scieries, parcs à grumes) le plus rapidement possible, ou écorcés, ou rainurés.
L'écorçage doit être effectué dès l'abattage si les grumes restent en forêt. Il peut être réalisé sur parc à grumes dès réception en scierie si les bois sont évacués immédiatement après abattage.

« Des volumes importants à vite récolter »

L'association Fibois BFC fédère et représente tous les acteurs de la filière forêt-bois. Son délégué général, Christian Dubois, suit de près cette épidémie de scolyte.



Photo: © coforêt

Christian Dubois, délégué général Fibois BFC.

■ Comment a réagi l'interprofession Fibois BFC face à l'épidémie de scolytes ?
Christian Dubois : *« Nous avons tenu une première réunion de crise le 10 octobre. Avec tous les acteurs de la filière autour de la table pour établir un état des lieux des surfaces et volumes touchés. On a dégagé des pistes sur diverses problématiques : mobilisation des bois scolytés et limitation de la propagation ; les débouchés, la reconstitution des peuplements ou encore la communication ».*

■ Pour limiter les risques de propagation, c'est une course contre la montre qui est engagée…
C. D. : *« L'un des principaux enjeux est en effet de récolter des volumes importants en un temps très bref. Avec au final l'arrivée de bois supplémentaire sur les marchés. Du bois présentant une particularité significative : les épicéas infestés se couvrent d'un champignon. Ils deviennent ainsi aux yeux des exploitants forestiers un bois de moindre qualité. Des traces bleues apparaissent sur les bois qui ont séché sur pied. Si le bois garde toutes ses propriétés, son aspect visuel rebute les clients. Dévalorisées, ses pièces ne sont plus destinées à la charpente mais à l'emballage ».*

■ Que faire alors de ce bois scolyté ?
C. D. : *« C'est là toute la question ! Avec l'ensemble des acteurs de la filière et les pouvoirs publics, nous cherchons des voies de dégagement. L'une des pistes nous mène dans le Sud-Ouest, secteur qui connaît une pénurie de bois. Se pose alors la question du transport et de son financement ».*

TCN

Les propriétaires privés dans l'expectative



Les plantations d'épicéas du premier plateau fortement atteintes.

Bernard Menigoz touche du bois ! Pour l'heure, ces 5 hectares de forêt entre le haut-Doubs et les Vosges-Saônoises ne sont pas impactés par l'épidémie de scolyte. *« Mais la vigilance est de mise »* souligne cet administrateur au syndicat départemental des forestiers privés. *« Cet été, j'ai exploité six arbres à Septfontaine. Ils étaient sains. Mais on sait bien que le scolyte est un grand voyageur. Alors… »*
Épargné donc Bernard Menigoz ! Toujours est-il qu'il reconnaît que la situation de demeure préoccupante. *« Difficile de dire si le plus dur est derrière nous. Tout va dépendre de la météo jusqu'ici très favorable à la reproduction de l'insecte »*. Alors que faire quand on est propriétaire forestier ? Céder à la panique et tout couper au plus vite avant que le scolyte ne dévore ses bois ? Rester les bras croisés en attendant que la crise s'estompe ?

« Ne pas céder à la panique »

« Tout d'abord, il convient de ne pas céder à la panique » estime Bernard Menigoz. *« Le propriétaire doit porter une grande attention à ses bois. S'il observe que certains sont touchés, il doit naturellement les abattre au plus vite. Je vous avoue que la crainte que l'on partage au syndicat, c'est qu'une panique s'installe et que les propriétaires coupent sans chercher à savoir si le bois est sain ou non. Vous savez, la peur est mauvaise conseillère ! »*
Si Bernard Menigoz évoque ce sujet, c'est qu'il a remarqué certaines coupes injustifiées dans quelques parcelles. Avec à la clé un problème de taille : l'engorgement du marché des bois verts avec une chute des cours annoncée et un déficit de bois dans un futur proche.
« Voilà pourquoi nous lançons un appel à toute la filière (exploitants, scieurs, coopératives…) pour que l'on puisse travailler de concert. C'est d'ailleurs l'esprit qui nous anime tous » ajoute Bernard Menigoz. Et de conclure sur un conseil à ses collègues propriétaires forestiers : *« Pourquoi ne pas se rapprocher pour du conseil vers un gestionnaire professionnel ? »*.

L. B.



Sylviculture

Les nombreux atouts du robinier

En septembre dernier dans les bois de Demigny, le CRPF présentait différentes parcelles de robinier faux-acacia. L'occasion de faire découvrir une essence sylvicole intéressante à plus d'un titre en Saône-et-Loire.

Le 14 septembre dernier, dans les forêts de Demigny, le centre régional de la propriété forestière Bourgogne Franche-Comté animait une après-midi technique sur le robinier faux-acacia. Très présent sur cette commune autrefois couverte de vignes, le robinier est une essence intéressante à plus d'un titre en sylviculture.

Venu d'Amérique du Nord, le robinier, que l'on qualifie par erreur d'acacia, est l'une des premières essences forestières importée du nouveau monde sous Henri IV. C'est un arbre à croissance rapide produisant un bois dense naturellement durable. Le grand avantage du robinier étant son aptitude à repousser de façon "explosive" après récolte.

Profitant de sa présence abondante aux alentours de Demigny, le CRPF présentait plusieurs parcelles de robiniers à différents stades de développement ainsi que quelques essais. Il s'agissait de délivrer les préconisations en matière d'amélioration des taillis existants et d'installation de nouveaux peuplements.

Première halte devant une parcelle de jeunes plants de robiniers. Le robinier est une essence qui s'adapte à toute sorte de terrain, même si sa production diffère selon la qualité de sols, introduisaient les techniciens Bruno Borde et Romain Lachèze du CRPF. Le PH n'a pas vraiment d'importance pour cet arbre qui, appartenant à la famille des légumineuses, enrichit les sols en nitrates. Grâce à son système racinaire impressionnant, le faux-acacia peut survivre à des conditions difficiles, notamment de sécheresse durant laquelle il ralentit fortement son activité. En Hongrie, où il couvre le quart des forêts du pays, il fait l'objet d'une culture intensive malgré un climat nettement plus sec qu'en Bourgogne. Les sols profonds des forêts de Demigny lui conviennent parfaitement.



Dans les meilleurs sols, les robiniers peuvent atteindre dès 30 ans 30 m de hauteur pour un diamètre de tronc de 45 cm. Les grumes peuvent donner jusqu'à un mètre cube de bois d'œuvre.

Planter dense

Pour implanter des robiniers, il est recommandé de réaliser un travail du sol convenable. Les jeunes plants craignent la concurrence des graminées et la compaction du sol. Un travail mécanique est préconisé ; au minimum une ligne de sous-solage, conseillent les experts du CRPF. La plantation doit être assez dense au-delà de 1 600 plants par hectare. Mieux vaut planter dense dès le départ que recourir à un recépage, conseillent Bruno Borde et Romain Lachèze. Sachant que le bon développement d'une jeune plantation de robiniers passe par un minimum de concurrence entre les arbres. Car chaque année, la pousse du bourgeon terminal meurt et ce sont les branches latérales qui prennent le relais. Or sans un minimum de concurrence des arbres voisins, ces branches latérales ne seront pas contraintes à prendre un axe vertical, d'où un port préjudiciable à de belles tiges.

Les jeunes plants sont sensibles au gel. Un désherbage peut être appliqué en début de saison. Les jeunes robiniers sont aussi sensibles aux ravageurs tels que lièvres, lapins, limaces… Le chevreuil se plaît beaucoup dans les jeunes plantations !

Éclaircie à partir de 15 ans

Sur les bonnes stations, la production de bois d'œuvre est possible, ont fait valoir Bruno Borde et Romain Lachèze. Les jeunes arbres ou jeunes rejets *« poussent fort »* jusqu'à environ 15 ans d'âge, tant qu'ils sont très exposés à la lumière, indiquent les techniciens. À partir de ce stade, pour optimiser la production de bois d'œuvre, il faut maintenir les conditions favorables à cette pousse en *« faisant de la place le plus tôt possible aux belles tiges »*, recommandent-ils. À Demigny, Bruno Borde et Romain Lachèze ont fait visiter une parcelle présentant *« le stade idéal pour démarrer une production de bois d'œuvre »*. Il s'agit d'une plantation de 13 ans d'âge avec des arbres atteignant déjà jusqu'à 23 m de hauteur pour un diamètre maximal de 20 cm. *« L'idéal pour une opération de désignation détourage ou pour un balivage »*, commentaient les techniciens. Ce sont les deux méthodes d'éclaircies usitées pour le robinier.



Ce taillis de 28 ans a subi une première éclaircie à 400 tiges par hectares. La seconde coupe qui le ramènera à 150 tiges pourra être mécanisée.

Détourage progressif ou balivage

Le détourage progressif des plus belles tiges offre le meilleur compromis. Il s'agit de sélectionner 150 à 300 tiges/ha parmi les sujets dominants les mieux conformés. Les deux à trois tiges qui gênent le plus le houppier de chaque arbre sélectionné sont exploitées ce qui équivaut à un prélèvement de 30 à 40 % du peuplement. Des éclaircies complémentaires sont réalisées tous les 5 à 8 ans ainsi qu'un cloisonnement d'exploitation.

À Demigny, le CRPF présentait une parcelle de 28 ans ayant subi un balivage. La première éclaircie modérée a laissé 400 tiges par hectares sur les 1 500 arbres du départ. Cette première coupe a produit 150 stères de piquets, signalaient les techniciens du CRPF. Une seconde éclaircie sera réalisée plus tard pour abaisser le peuplement à 150 tiges par hectare, indiquaient-ils. Plus progressive qu'une éclaircie dynamique qui aurait fait passer directement à 150-200 tiges hectare, cette éclaircie modérée a l'avantage de limiter les chablis. Mais ce n'est que lorsque le peuplement aura atteint les 150 arbres par hectare qu'il commencera à produire du bois d'œuvre. Avec des arbres pouvant atteindre 30 m de haut pour des diamètres de 45 cm, le propriétaire pourra alors espérer produire des grumes cubant jusqu'à un mètre cube, faisaient valoir Bruno Borde et Romain Lachèze.



Cette parcelle de robiniers de 13 ans d'âge correspond au stade idéal pour entamer des éclaircies en vue d'une production de bois d'oeuvre. Un marquage (en rouge) a été réalisé pour conserver 400 tiges par hectare, dans un premier temps.

Production de bois d'œuvre et piquets

Les houppiers étant petits, les arbres d'éclaircie peuvent être abattus à la machine, signalaient les intervenants. Le robinier donne un bois nerveux, à forte densité, qui a l'inconvénient de fendre et de travailler, indiquait-on. Pour l'instant, il est concurrencé par des bois exotiques comme le teck. Le bois de robinier peut être valorisé entre 80 et 120 € le mètre cube en bord de route, informaient les techniciens du CRPF. La valorisation des bois d'éclaircie en piquets n'est pas à négliger. Les piquets de robiniers se vendent entre 15 et 20 € le stère sur pied. C'est tout de même trois fois plus que le bois de chauffage, faisaient remarquer les intervenants. Le robinier peut cependant être valorisé en bois de chauffage auprès de particuliers. La production de bois d'œuvre serait tout de même deux fois plus rentable que la production de piquets, faisaient valoir Bruno Borde et Romain Lachèze.

MARC LABILLE

Le semis possible !

Si la plantation de jeunes sujets est la méthode la plus utilisée, le semis de robiniers est possible. À Demigny, il a été testé en semis direct, après le passage d'un broyeur forestier. Les graines, vendues prêtes à germer, sont mises en terre manuellement à l'aide d'un outil spécifique. La levée, consécutive à un semis en juin, lorsque le terrain est bien réchauffé, prend 5 à 6 jours.





FIERTÉ
QUALITÉ
INNOVER
VOCATION
NOURRIR
PROTÉGER
TERRE

wellcom

Retrouvez-nous sur
lesnouveauxcerealiers.fr

LES NOUVEAUX CEREALIERS

AGPB
Céréaliers de France

GIE Synergie Charolais

Un record mais moins de ventes

Vendredi dernier à Charolles, en dépit d'un record de prix inattendu, la vente de la station de Jalogny a pâti des difficultés économiques qui frappent les élevages. Face à des acheteurs plutôt frileux, les veaux évalués ont été moins nombreux à trouver preneurs.



La vente de la station de Jalogny a eu lieu vendredi dernier à Charolles. 68 veaux évalués étaient proposés aux enchères sous la houlette de Martial Tardivon du cadran de Moulins-Engilbert. Sentant une conjoncture moins favorable aux achats, les organisateurs avaient éliminé davantage de veaux que les autres années. Il y en avait 17 de moins qu'en 2018. De fait, le bilan de la vente a mis en lumière une nette baisse du nombre de veaux adjugés : 40 seulement contre 59 en 2018 et même 69 en 2017. Neuf animaux auraient cependant été vendus à l'amiable à l'issue de la vente améliorant sensiblement le score. *« Dommage que ces veaux – qui ont été échangés pour la plupart à la mise à prix de 2 500 €– n'aient pas été achetés sur le ring comme les autres »*, regrettait le président du GIE Frédéric Borne.

Nouveau record de prix !

La moyenne de prix des enchères s'établit à 3 570 € ce qui en fait, malgré tout, la meilleure de l'histoire de la station. Un chiffre gonflé par une enchère record inédite pour Jalogny. 20 650 € pour un animal de Côte-d'Or au pedigree original, que convoitaient plusieurs collectifs d'éleveurs, entreprises de sélection, étrangers (lire encadré). Survenu dès le neuvième animal, ce record de prix laissait sans voix. Mais l'euphorie fut de courte de durée. La déception grandissait dès le second tiers de la vente quand les invendus ont commencé à se multiplier.

Outre le record cité plus haut, quatre veaux ont été adjugés à plus de 4 000 €. Parmi eux, le meilleur de la série en index de synthèse (132 d'IMOCR ; l'un des tout meilleurs GMQ station à 1 893 grammes par jour), né au Gaec de Montauloup à Blanzy, vendu 4 250 € à des acheteurs Tchèques. La seconde meilleure enchère a été atteinte par un veau né chez Jean-Michel Saulnier (42), vendu 5 300 € à un élevage de l'Allier. Parmi les autres bonnes ventes, un groupe d'éleveurs de l'Indre a acheté 4 900 € un veau né dans l'élevage Compot (58).

12 animaux ont été adjugés à la mise à prix de 2 500 € et 15 ont été vendus entre 3 000 et 4 000. Des tarifs beaucoup plus raisonnables que le *« top price »* avec malgré tout de la demande pour les bons veaux.

Étrangers moins présents

Les étrangers étaient un peu moins présents cette année. Il manquait notamment les Hongrois, confirmait Frédéric Borne. Quant aux Tchèques, après avoir acquis sept veaux une semaine plus tôt à Créancey (21), ils en ont acheté moitié moins que d'habitude en Saône-et-Loire (4 au total). Les Slovènes ont pour leur part acquis trois animaux.

« La crise économique nous a rattrapés », résumait à l'issue de la vente le président du GIE qui constatait qu'il avait manqué des acheteurs. Sans surprise, il y avait des absents parmi les habitués de la station qui, du fait de la mauvaise conjoncture, ont renoncé cette année à investir dans la génétique. Douze départements étaient cependant représentés parmi les acheteurs et des veaux rejoindront les Hautes-Alpes, la Marne, l'Indre, l'Isère, la Meurthe-et-Moselle…

En dépit de ce bilan mitigé, la vente du GIE Synergie Charolais aura à nouveau été une réussite en termes d'organisation. Au déjeuner, le même nombre de repas a été servi que les autres années. Quant au déroulement de la vente, la fonctionnalité des lieux et la mobilisation des éleveurs et techniciens ont une nouvelle fois fait des merveilles. *« L'esprit de solidarité qui règne au sein du GIE entre ses différents partenaires est une fierté »*, concluait Frédéric Borne.

MARC LABILLE

20 650 € pour Océan !



Le record historique de la station de Jalogny a été battu par Océan, un veau né au Gaec Mimeur (21). C'est Simon Génétic qui a remporté l'enchère en acquérant l'animal pour trois élevages : le Gaec Griveaud Bernard et Louis de Blanzy ; le Gaec Jacob Thierry et Pierre de Savigny-sur-Grosne et Alain Birot des Deux-Sèvres. Repéré de longue date, ce futur reproducteur avait tout pour plaire. Une morphologie irréprochable ; seulement 45 kg à la naissance ; une mère fine de viande et très laitière ; un père très typé charolais ayant produit 75 petits veaux. De plus, Océan est issu d'une souche de monte naturelle peu diffusée : le père Laskari est né chez Paul Czerewko et le grand-père est Hugoboss (Rizet) qui s'est distingué au concours de Charolles. Avec un index morphologie et croissance de 110, Océan a en outre réalisé d'excellentes performances en station et, cerise sur le gâteau, son indexation génomique est très bonne. L'animal devait être prélevé dès sa sortie de station pour que ses trois coacquéreurs aient la primeur de ses produits. Le taureau devait être ensuite mis aux normes pour une diffusion de ses semences en France et à l'étranger par Simon Génétic.

Mille euros au profit des Papillons Blancs



Pour la troisième fois cette année, le GIE Synergie Charolais avait choisi de soutenir une noble cause à l'occasion de sa vente aux enchères. Après les Blouses Roses en 2017, les Black Roses en 2018, ce sont les Papillons Blancs d'entre Saône-et-Loire qui étaient à l'honneur cette année. Il s'agit d'une association dont le but est l'accueil et l'accompagnement de personnes handicapées mentales et atteintes de troubles associés (psychotique, autistique…). L'association vient en soutien de 24 établissements différents (médico-éducatifs, services, hébergements…) pour enfants et adultes, représentant un budget de 25 millions d'euros, 400 salariés et 800 personnes accompagnées. L'association récolte des fonds pour soutenir ces établissements et leurs activités. *« Nous sommes très touchés d'avoir été sélectionnés et accueillis par le GIE Synergie Charolais »*, confiaient à l'issue de la vente les représentants des Papillons Blancs. Visiblement très heureux d'être là, les bénévoles – eux-mêmes parents ou proches de personnes handicapées, appréciaient sincèrement le geste de générosité des éleveurs charolais. Un chèque de mille euros leur a été remis suite à la vente de Nirvana, adjugé 4 900 € à un groupe d'éleveurs de l'Indre.

Lentille et pois chiche

La réussite de ces deux cultures passe par une bonne implantation

Grâce à leurs nombreux atouts agronomiques, les surfaces de lentille et de pois chiche progressent en Bourgogne et dans la région Grand-Est. Afin d'assurer une bonne productivité de ces 2 légumineuses, il est nécessaire de respecter certaines règles de bases à l'implantation.


Photo: Terres Inovia
Parcelle de lentilles.


Photo: Terres Inovia
Parcelle de pois chiche en fleurs.

La lentille valorise les sols à faible potentiel

La lentille peut s'adapter à de nombreux types de sols. Elle valorise particulièrement bien les sols à faible potentiel (argilo-calcaire superficiel) ainsi que les sols moyennement profonds. Sont à éviter les parcelles hydromorphes, la lentille étant très sensible aux excès d'eau, les sols profonds, qui favorisent le développement végétatif au détriment de la mise en place des gousses et qui entraînent de la verse, les parcelles caillouteuses, qui rendent la récolte plus difficile, ou encore les sols acides (pH < 6).

Il faut également écarter les parcelles à stock grainier important, notamment en présence de morelle, de xanthium ou de datura (risque de déclassement de la récolte vers un débouché alimentation animale) et celles infestées par *Aphanomyces euteiches*, la lentille y étant sensible.

Quelques règles pour une bonne implantation de la lentille

Veiller à semer la lentille avant tout dans un sol bien ressuyé, meuble sur les quinze premiers centimètres, afin de favoriser le bon développement des racines et des nodosités. La date des semis en Bourgogne et dans la région Grand Est pourra débuter au cours de la première décade de mars lorsque la température du sol dépasse 6 °C.

La lentille ne doit pas être semée trop dense, car la plante ramifie naturellement. De plus, un peuplement trop important augmente les risques de maladie et de verse. Il faut viser 300 graines/m² ce qui va correspondre à 90 kg/ha de semences pour un PMG de 30 grammes. Semer à 2-3 cm de profondeur. Si nécessaire, il est possible de rouler la lentille afin d'enfouir au maximum les cailloux, de préférence après le semis ou, si le passage en post-semis est impossible, au stade «5-6 feuilles» de la lentille.

La lentille est une culture peu exigeante. La fertilisation est à raisonner en fonction de votre analyse de sol. Pour un rendement de 15-20 q/ha compter 30 à 50 unités de P_2O_5 et 60 à 80 unités de K_20.

Le pois chiche, une culture flexible

Le pois chiche s'adapte à de nombreux types de sols, notamment aux sols séchants car il possède une bonne résistance au manque d'eau. Grâce à son port érigé, il peut s'implanter sur des parcelles caillouteuses avec une réelle facilité à la récolte (la hauteur des premières gousses est supérieure à 15 cm). Il faut néanmoins éviter les sols hydromorphes, le pois chiche étant sensible aux excès d'eau, ainsi que les sols froids et les limons battants.

Comme pour la lentille, on évitera d'implanter le pois chiche dans des parcelles ayant un stock semencier d'adventices important, notamment en présence de morelles, de xanthium ou de datura dont la présence à la récolte entraîne un risque de déclassement des graines, mais également les parcelles connues pour être infestées par de l'ammi majus, de l'ambroisie, des matricaires ou de la mercuriale car les solutions de désherbage (principalement en pré-levée) sont peu nombreuses.

Contrôler les nodosités principalement dans les parcelles recevant pour la première fois du pois chiche

Semer le pois chiche dans un sol bien ressuyé, affiné sur les quinze premiers centimètres pour faciliter le développement des racines et des nodosités. Le roulage n'est pas nécessaire, le port érigé de la plante facilitant la récolte. Débuter les semis début mars lorsque le sol est bien ressuyé et suffisamment réchauffé (dès 5 °C mais avec une température optimale de 10 °C). Viser une densité de peuplement de 50 plantes par m², en semant 65 graines/m² au semoir à céréales ou 55 graines/m² au semoir monograine. Semer à 4-5 cm de profondeur.

Le phosphore et le potassium participent à la mise en place des nodosités au début du cycle. Le pois chiche est une culture moyennement exigeante. Les apports sont à raisonner à l'échelle de la rotation, en fonction des analyses de sols. Noter que pour un rendement de 20-30 q/ha, le pois chiche exporte 15 à 20 unités de P2O5 et 15 à 20 unités de K_2O. Concernant les fournitures en azote, les nodules lui en apportent suffisamment quand le *rhizobium* est présent dans le sol. Les nodosités sont visibles six semaines après la levée. La nodulation est de bonne qualité lorsqu'on observe 10 à 40 nodules/plante. Aucun inoculum n'étant homologué sur pois chiche en France, en l'absence constatée de nodosités, principalement lorsque la parcelle reçoit du pois chiche pour la première fois, un apport d'azote en végétation est envisageable dans les régions où un arrêté préfectoral le permet, hors zones vulnérables.

Louis-Marie Allard, Terres Inovia

Guide de cultures pois chiche et lentille disponibles à la commande ou en ligne sur le site www.terresinovia.fr

Colza OGM

Bayer améliore ses indemnisations

Le groupe Bayer a revu sa copie quant aux indemnisations liées à la présence fortuite d'OGM dans des semences de colza Dekalb vendues en France et s'est engagé notamment à indemniser les agriculteurs victimes en cas de réclamation de tiers contaminés.

« Plusieurs aménagements ont été apportés au projet d'accord transactionnel avec les agriculteurs concernés par la destruction de parcelles de colza non conforme », a confirmé l'agrochimiste le 18 février. L'information avait été dévoilée trois jours plus tôt par l'Organisation des producteurs de grains (OPG) ; elle signalait que Bayer s'engageait désormais à indemniser l'agriculteur *« de toute réclamation émanant de tiers contaminés à leur tour et à couvrir les pertes éventuelles sur les aides »* liées à la Pac, *« dès lors qu'aucune autre solution n'aura pu être trouvée »*. Bayer précise que les aménagements concernent *« le traitement des cas particuliers (réclamation émanant d'un tiers concerné, aides Pac, indemnisation ne couvrant pas les pertes effectives, récoltes futures) »*. Ces indemnisations, souligne-t-il, *« ne doivent pas faire perdre de vue le cœur de l'accord, condition sine qua non pour la mise en place de telles dispositions : la bonne exécution du protocole de destruction de la parcelle et du contrôle des repousses »*.

Agra Presse avait révélé le 5 février la mise au jour par la répression des fraudes de quantités infimes d'OGM dans des sacs de semences de colza vendus par Bayer à environ 700 agriculteurs français. Selon le groupe allemand, quelque 8 000 hectares de cultures dans l'Hexagone et entre 2 500 et 3 000 hectares outre-Rhin ont dû être détruits en raison de cette contamination.

Les syndicats rassurés

L'accord avait été dénoncé par certains syndicats. La CR, notamment, avait dénoncé une précédente version, sur la base d'*« une indemnité forfaitaire non négociable de 2 000 € /ha »* qui revenait à *« dégager Bayer de toute responsabilité et à supprimer toute possibilité d'action à son encontre »*. Elle estime que les producteurs sont désormais *« mieux protégés »*. L'indemnisation des producteurs victimes de la contamination OGM repose sur *« des garanties réelles »*, ont souligné le 19 février la Fop (producteurs d'oléoprotéagineux), les JA et la FNSEA. Un nouveau protocole prévoit *« l'indemnisation des conséquences ultérieures »* pouvant survenir en lien avec cette affaire ; *« la prise en compte des contextes particuliers de chaque producteur »* avec le dédommagement en cas de perte des aides Pac ; *« un avenant systématique »* au protocole initial, selon un communiqué commun.

Le groupe d'agrochimie a ouvert une enquête pour tenter de faire la lumière sur la cause de la contamination des sacs de semences, en provenance d'Argentine, pour laquelle il n'a pas d'explication.

JCD

AOC Bourgogne

Le Bourgogne Côte d'Or enfin dans la cour des grands

La sortie du premier millésime de la nouvelle appellation Bourgogne Côte d'Or vient d'être fêtée comme il se doit dans un haut lieu de la gastronomie du département de Côte-d'Or : le Relais Bernard Loiseau, à Saulieu. L'occasion pour le BIVB, les viticulteurs et le Conseil départemental de saluer l'aboutissement de vingt ans d'efforts au service de la valorisation d'une partie non négligeable du patrimoine viticole départemental.


Journalistes et œnologues se pressaient à cette dégustation du premier millésime du Bourgogne Côte d'Or.

Il aura fallu vingt ans pour que l'appellation Bourgogne Côte d'Or soit reconnue par l'Inao. Vingt ans de démarches fastidieuses et d'acharnement pour les viticulteurs du département qui portent ce projet depuis le début d'une histoire longue et tumultueuse. Un projet soutenu par l'interprofession, le BIVB et le Conseil départemental de la Côte d'Or.

Tous leurs représentants étaient donc réunis le 21 février dernier à Saulieu, au Relais Bernard Loiseau, pour présenter à la presse et aux influenceurs (français et étrangers) le premier millésime de la dénomination «complémentaire» à l'appellation régionale Bourgogne, «Bourgogne Côte d'Or». Valoriser ce territoire spécifique où les vignes courent sur le piémont des Côtes de Beaune et des Côtes de Nuits, permet de donner un coup de projecteur sur un terroir au caractère et à l'identité bien marquée.

La dénomination Bourgogne Côte d'Or tutoie l'appellation Village et bénéficie, tout comme elle, d'un cahier des charges spécifique. Cette identification permet aussi au consommateur de mieux se repérer, tout en ayant l'assurance d'un produit bien tracé et dont les prix restent abordables.

2/3 de rouge, 1/3 de blanc

Pierre Labet, président du BIVB, a salué cette opportunité pour la profession et les consommateurs «*de faire émerger des vins remarquables, petits frères de grands crus, en présentant une large gamme de vins de grande qualité à des prix attractifs*». Pour Pierre Maître, président de l'ODG Bourgogne l'aboutissement de «*ce long combat mené de main de maître*» signe un travail de longue haleine et vingt ans d'efforts. Un effort soutenu par le Conseil départemental de Côte-d'Or (représenté par Denis Thomas et Martine Eap-Dupin) toujours attentif à la valorisation et à l'identification des produits locaux.

Premiers consommateurs en ce jour de présentation et de dégustation, les œnologues, les viticulteurs et les journalistes spécialisés, invités à déguster ce premier millésime, ne se sont pas faits prier pour faire passer à l'épreuve de leurs papilles expertes les 24 vins proposés à la dégustation. 12 cuvées de rouge et autant de blanc. Une particularité du Bourgogne Côte d'Or doit pourtant être relevée : l'aire de production comprend deux tiers de rouge (cépage pinot noir) et un tiers de blanc (cépage chardonnay). La Bourgogne bien ancrée dans ses rouges (aux notes de fruits rouges bien marquées) montre ainsi que sur ces parcelles de choix, elle résiste bien à un «*blanchiment*» dont certains s'inquiètent. En rouge, ces vins de l'appellation Bourgogne Côte d'Or sont ainsi reconnaissables à leur robe profonde rouge rubis et en blanc, à leur robe aux tonalités d'or plus ou moins pâle qui annonce un profil aromatique complexe.

Une petite subtilité voulue par l'Inao : le Bourgogne Côte d'Or ne prend pas de trait d'union au contraire du département de la Côte-d'Or... C'est une façon d'éviter la confusion et de marquer un peu plus l'appartenance de ce territoire à la Côte viticole, côte d'Orient exposée au Levant et non à l'ensemble du département, alors que le Châtillonnais, avec ses vins effervescents, est exclu de cette dénomination.

1000 ha de vignes peuvent prétendre à la dénomination Côte d'Or. 340 ha chez 242 producteurs sont en production pour la récolte 2018, avec une ambition pour ceux qui portent cette appellation Bourgogne Côte d'Or, qu'elle progresse et permette à de nombreux consommateurs de découvrir les Bourgogne au travers de ces vins de caractère. Le Bourgogne Côte d'Or s'inscrit ainsi comme le 14ème Bourgogne avec dénomination géographique et rejoint les treize autres AOC «*cousines*» dont les Bourgogne Chitry, Bourgogne Côtes d'Auxerre, Bourgogne Côte Chalonnaise, Bourgogne Coulanges-la-Vineuse, Bourgogne Epineuil, Bourgogne Hautes Côtes de Beaune, Bourgogne Hautes Côtes de Nuits, Bourgogne Tonnerre, etc. **AMK**

Carte d'identité du Bourgogne Côte d'Or

Le Bourgogne Côte d'Or se distingue par son aire de production restreinte, qui s'étend du sud de Dijon jusqu'à Maranges, sur une bande de 65 km de long et sur un ou deux km de large. Les vignes concernées sont toutes situées sur la Côte, essentiellement sur le piémont et en bordure des AOC Village. C'est d'ailleurs à la Côte viticole que le Bourgogne Côte d'Or doit son nom.
La densité de plantation fixée à 9000 pieds à l'hectare.
Les rendements sont fixés à 66/hl/ha en blanc et à 58 hl/ha en rouge.
Le degré minimum défini est comparable à celui de l'AOC Village de 11° pour les blancs et 10,5 pour les rouges.

Agro-écologie viticole

Des moutons sollicités

Un domaine viticole côte-d'orien utilise des ovins dans une logique agro-écologique.



Des moutons viennent de faire leur apparition au cœur des vignes du Clos de la Commaraine, à Pommard. Les propriétaires se donnent comme objectifs de mieux travailler les labours et d'améliorer la fertilité des sols. « *Chaque jour, nos quatre moutons mangent les herbes et laissent une fumure naturelle, essentielle à la valorisation de nos sols et à la bonne reprise de la végétation dans les prochaines semaines. Cette démarche contribue également à limiter au maximum le tassement des terres et à baisser la consommation en énergie fossile* », indique Jean-Luc Vitoux, directeur général.

Séduite par cette méthode qui permet de garder une aération par les racines sans détruire le couvert végétal, La Commaraine réfléchit à l'étendre sur l'ensemble du domaine. Cette approche agro-écologique exclut l'utilisation de tout pesticide et de toute molécule de synthèse dans l'ensemble des vignes.

Juridique

Zoom sur un CDD particulier

Vous allez peut-être recruter des saisonniers avec des contrats spécifiques. Attention, même si ce type de contrat comporte des avantages pour l'employeur, il convient de le manier avec précaution et de respecter certaines règles.

Les travaux agricoles, appelés à se répéter chaque année à la même période, permettent de conclure un contrat saisonnier. C'est un contrat à durée déterminée (CDD) très spécial qui comporte des avantages pour l'agriculteur.
Ces contrats saisonniers peuvent être conclus sans terme précis et se succéder, sans respecter de délai de carence entre les contrats comme pour le CDD classique. Il n'y a pas non plus de prime de précarité de 10 % à l'issue du contrat. Le salarié a lui aussi des avantages. À la fin de la saison, s'il a effectué des heures supplémentaires, elles lui ouvrent droit à une majoration de salaire ou, à un repos compensateur de remplacement, s'il existe un accord collectif d'entreprise, une convention ou un accord de branche qui le prévoit. Autrement dit, le travailleur saisonnier peut être libéré dès la fin des travaux pour lesquels il a été embauché.

Des conditions à remplir

Le contrat de travail dit saisonnier ouvre droit à des exonérations de charges sociales pour tous les employeurs du régime de protection sociale des professions agricoles (MSA), à l'exception des Cuma, des coopératives de transformation, conditionnement et commercialisation, des entreprises paysagistes, des structures exerçant des activités de tourisme à la ferme, des artisans ruraux, des entreprises de travail temporaire, d'insertion, de travaux agricoles, ruraux et forestiers et de service (Crédit Agricole, Groupama, chambre d'agriculture…).

De leur côté, pour être considérés comme travailleurs occasionnels (TO) agricoles, les salariés doivent être affectés à la réalisation de tâches temporaires liées au cycle de la production animale et végétale, aux travaux forestiers et aux activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles lorsque ces activités, accomplies sous l'autorité d'un exploitant agricole, constituent le prolongement direct de l'acte de production. L'embauche doit concerner des salariés titulaires de CDD à caractère saisonnier, de CDD d'usage (exploitations forestières), de contrats vendanges, de CDD d'insertion, de CDD contrat initiative emploi ou de demandeur d'emploi en CDI dans le cadre d'un groupement d'employeur.

L'employeur de travailleurs occasionnels bénéficie d'une exonération des cotisations patronales d'assurance sociales agricoles (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès), d'allocations familiales et de certaines cotisations conventionnelles patronales (formation professionnelle, retraite complémentaire, AGFF, AFNCA, Anefa, Provea, Santé sécurité au travail). En revanche, les cotisations d'accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) n'ouvrent plus droit à exonération et sont donc dues.
La durée maximale d'application des exonérations TO est fixée à 119 jours ouvrés, consécutifs ou non, par salarié et par année civile. L'exonération est dégressive : totale et uniforme jusqu'à 1,25 Smic, elle diminue jusqu'à devenir nulle pour une rémunération égale ou supérieure à 1,5 Smic.
Le montant de l'exonération est déterminé selon la formule suivante : (cotisations employeurs/0,25) x [1,5 x (1,25 x montant mensuel du Smic/ rémunération mensuelle brute spécifique) – 1,25].
Cette exonération n'est pas cumulable (simultanément ou successivement) au cours de la même année civile avec une autre exonération totale ou partielle de cotisations patronales (notamment la réduction Fillon) ou l'application de taux spécifiques, d'assiettes ou de montants forfaitaires de cotisations.

Les évolutions apportées par la loi Travail 8/08/16 El Khomri

1-Droit de reconduction

Tout salarié ayant été embauché sous contrat de travail à caractère saisonnier dans la même entreprise dispose d'un droit à la reconduction de son contrat s'il a effectué au moins deux mêmes saisons, sur deux années consécutives. Il faut également que l'entreprise dispose d'un emploi saisonnier à pourvoir, compatible avec la qualification du salarié.

2- Calcul de l'ancienneté

Pour calculer l'ancienneté du salarié, la durée des contrats saisonniers successifs dans une même entreprise est cumulée.

Une procédure stricte

L'embauche doit être déclarée auprès de la MSA selon les formalités habituelles de la déclaration préalable à l'embauche dans les huit jours qui précèdent l'embauche.
La demande de bénéfice des exonérations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel doit y être formulée dans le cadre de déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ou du Tesa (titre emploi simplifié en agriculture)
Attention ! En cas de dépassement de la durée maximale de travail au cours d'une même semaine (c'est-à-dire plus de 48 heures) sans autorisation de l'inspecteur du travail, le bénéficie de l'exonération peut être remis en cause rétroactivement au début du contrat.

AUCAP TERRAVEA

Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de stabulation
JOURDAIN NOUVEAU
à réserver dès maintenant
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur Twitter



Chez vos concessionnaires

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI (Groupe Sureau)	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07

et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 26/02/2019	Bourg-en-Bresse 26/02/19	St-Christophe-en B. 20/02/2019	National 20/02 au 26/02/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € →	-	3,89 € →	3,84 € ↗
	R	3,40 € →	3,50 € ↗	3,70 € ↗	3,53 € ↗
	O		3,05 € ↗	-	3,21 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,15 € →		-	3,15 € →
	O	2,95 € →	2,90 € ↗	-	3,04 € ↗
Vaches lait (L)	O	2,65 € →	-	-	2,69 € ↗
	P	2,55 € →	2,40 € ↗	-	2,46 € ↗
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,40 € ↗	4,12 € ↗
	R	3,35 € →	3,80 € →	3,85 € ↗	3,57 € ↗
	O	3,20 € →	-		3,12 € ↗
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,50 € →	3,07 € ↗	2,81 € ↗

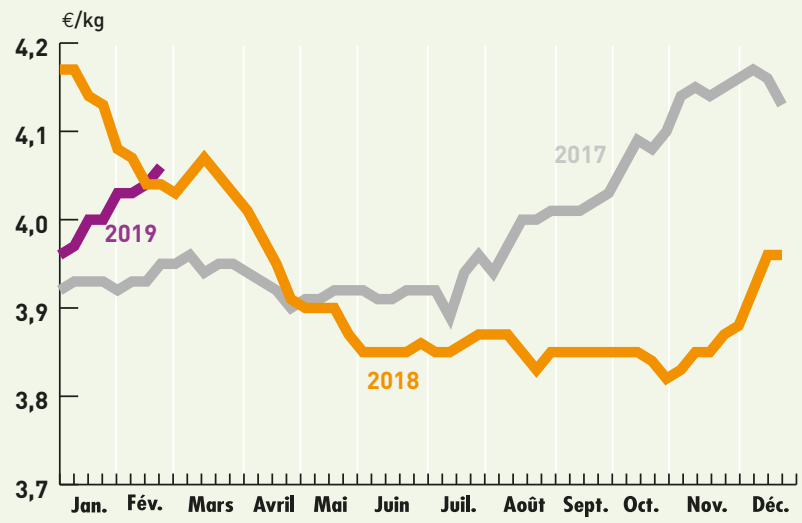
VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 18/02/19 au 24/02/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,06 €	3,82 €	-			
Races mixte		-	3,56 €	3,56 €	3,51 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,99 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,95 €	3,90 €	3,81 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,93 €	3,89 €	3,80 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,04 €	3,92 €				
Races mixte				3,27 €	3,22 €		
Races lait					2,85 €	2,81 €	2,75 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,58 €	4,22 €	4,00 €	3,87 €			

Tendance : Marché actif avec peu d'offre.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 18/02/19 au 24/02/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,07 €	4,03 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,53 €	4,14 €	3,92 €	3,68 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,94 €	3,80 €				
Races mixte					3,27 €	3,22 €		
Races lait						2,76 €	2,75 €	2,73 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,54 €	4,53 €	4,13 €	3,95 €	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **26/02/2019**

Effectif total: 914 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	U	200-250	3,12 €	3,46 €	3,22 €	-
			250-300	2,97 €	3,16 €	3,07 €	-
			300-350	2,76 €	3,03 €	2,90 €	-
			350-400	2,61€	2,94 €	2,69 €	-
			400-450	2,64 €	2,85 €	2,73 €	-
			450-500	2,49 €	2,55 €	2,52 €	-
		R	< 200	2,94 €	3,24 €	3,05 €	-
			200-250	2,92 €	2,99 €	2,94 €	-
			250-300	2,83 €	2,97 €	2,93 €	-
			300-350	2,72 €	2,81 €	2,76 €	-
			350-400	2,58 €	2,72 €	2,66 €	-
			400-450	2,48 €	2,59 €	2,50 €	-
	F	U	200-250	2,82 €	3,02 €	2,88 €	
			250-300	2,71 €	2,79 €	2,77 €	-
			300-350	2,91 €	3,64€	3,31 €	-
			350-400	2,56 €	2,71€	2,66 €	-
		R	200-250	2,69 €	2,72 €	2,70 €	-
			300-350	2,66 €	2,89 €	2,74 €	-
			350-400	-			

BROUTARDS : Bonne vente dans les sujets de moins de 350 kgs net. Cours facilement maintenus. Les lots plus lourds, traditionnellement absorbés par la demande italienne, se négocient rapidement mais à des tarifs qui cèdent quelques centimes. Globalement, les acheteurs sont très sensibles au niveau de qualité proposé.

LAITONNES : Forte demande dans les lots pesant de 300 à 400 kgs avec des cours sans changement. Dans les sujets inférieurs à 300 kgs, les écarts de tarifs peuvent être importants en fonction de la qualité.

Effectif total: 66 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS							
	M	U	350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
			500 et +				
	F	U	400 - 450	-			-
			450 et +	-	-	-	-

Aucune cotation

Effectif total: 2884 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	E	- 5 ans	2,14 €	2,78 €	2,31 €	-
		5 à 10 ans	2,10 €	2,49 €	2,29 €	-
F	U	- 5 ans	1,81 €	2,19 €	2,05 €	-
		5 à 10 ans	1,73 €	2,12 €	1,95 €	-
		+ 10 ans	1,73 €	2,18 €	1,83 €	-
	R	- 5 ans	1,71 €	1,92 €	1,83 €	-
		5 à 10 ans	1,63 €	1,83 €	1,76 €	-
		+ 10 ans	1,56 €	1,71 €	1,64 €	-
	O	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	--
		+ 10 ans	-	-	-	-
F	E	24 à 36 mois	2,47 €	3,88 €	2,64 €	-
	U	24 à 36 mois	2,00 €	2,40 €	2,16 €	-
	R	24 à 36 mois	1,64 €	1,64 €	1,64 €	-
	TAUREAUX					
M	U	+ 500 kg	1,71 €	1,93 €	1,80 €	-
	R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Marché peu approvisionné, la vente est fluide car la demande est réelle. Les animaux bien conditionnés pour la vente se vendent sans problèmes. Les lots médiocres trouvent preneurs diffcilement. La demande n'est pas couverte.

TAUREAUX : Présentation de moins bonne qualité, les cours baissent de quelques centimes.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 25/02/2019

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Bovins (260)		
Broutards		
265 à 345 kg	800 - 1020	2,66 - 3,10
375 à 445 kg	1020 - 1140	2,51 - 2,79
Laitonnes		
235 à 280 kg	620 - 780	2,62 - 2,78
325 à 400 kg	870 - 1000	2,42 - 2,70
Génisses		
390 à 495 kg (16-24mois)	-	-
470 à 685 kg (24-36mois)	900 - 1430	1,89 - 2,24
Taureaux		
720 à 1085 kg	930 - 1800	1,30 - 1,96
Vaches légères	730 - 980	
Vaches entre deux	1020 - 1180	
Vaches lourdes	1190 - 1590	

Vente suivie en broutards à des tarifs reconduits. Vente globale.
Apports plus importants en femelles, cours fermes en légères, léger fléchissement en lourdes.
Apports restreints en vaches maigres, cours stables en supérieures, baisse en maigres âgées entrainant quelques invendus.

Prochain marché le lundi 4 mars aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 20/02/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 149 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutard : Cours très facilement reconduits avec une vente TOTALE. Les besoins restent important favorisé par des exports tels que la Tunisie, l'Espagne, l'Algérie, la France et plus difficilement l' Italie qui se porte aujourd'hui plutôt vers des achats de femelles. **Laitonnes :** Cours reconduits dans toutes les catégories, favorisé par une demande italienne.	M	U	200 - 250	2,96 €	3,07 €	3,05 €	=
			250 - 300	2,67 €	3,06 €	2,99 €	+0,07
			300 - 350	2,67 €	2,98 €	2,88 €	-0,01
			350 - 400	2,74 €	2,86€	2,79 €	+0,08
			400 - 450	-	-	-	-
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,55 €	2,76€	2,66 €	-0,03
			300 - 350	2,56 €	2,75€	2,67 €	+0,03
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

Tendances SEM. 09/2019

Bovins de boucherie

Il est rarissime de voir les grands groupes industriels supprimer une journée de tuerie, la même semaine. La déprime commerciale dans le secteur aval et le renforcement des stocks de certaines pièces nobles en sont les principales raisons. Sur les marchés, malgré les promotions qui accompagnent la fin du salon de l'agriculture, le commerce reste compliqué dans le secteur aval avec des industriels qui se battent pour placer leur produit. Le recul de la demande engendré par la suppression d'une journée d'abattage a très peu d'impact sur le commerce. Les disponibilités sont à la baisse et amplifiées par les belles conditions climatiques qui ont déjà permis quelques sorties d'animaux dans les herbages. Quand les instances professionnelles prônent une montée en gamme pour une meilleure valorisation des animaux, l'observation du marché montre que ce sont les sujets d'entrée de gamme qui sont actuellement les plus recherchés (le prix toujours le prix). Les abatteurs peinent toujours à valoriser les morceaux nobles, ce qui empêche toute progression dans les bonnes vaches Charolaises. Dans les allaitantes de choix secondaire, l'équilibre offre/demande est un peu plus favorable avec des tarifs mieux défendus dans les vaches R. La tendance reste légèrement positive pour les vaches Frisonnes ou Montbéliardes. En jeunes bovins, le commerce est calme, mais les tarifs se maintiennent.

Broutards

L'activité commerciale reste fluide dans les broutards de moins de 350kg avec une multitude de débouchés à condition qu'ils soient convenablement vaccinés pour l'export. Cette vaccination qui a principalement été pratiquée sur les broutards, n'ont pas protégé le cheptel mère avec des répercussions plus ou moins importantes de la FCO sur les vêlages (de nombreuses malformations ont été relevées). La demande italienne est moins active dans les Charolais de plus de 400kg. Dans les femelles, la demande est régulière avec des cours stables pour les bonnes laitonnes vaccinées.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Mis à part les bons Montbéliards qui restent prisés pour l'export, les besoins espagnols restent limités dans les bons veaux Holsteins. Malgré le recul progressif de l'offre, les intégrateurs maintiennent leurs prix dans les veaux Holsteins ou Montbéliards destinés à l'engraissement. Les échanges sont calmes dans les croisés laitiers avec une qualité qui fait souvent défaut. Dans les bons veaux croisés (viande ou mixte), la tendance est lourde, mais les tarifs se maintiennent. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 20/02/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 85- Taux de vente : 100%

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Genisses : Un apport plus important sur notre marché ne peinerai pas à trouver preneur. La demande est importante et nous peinons a offrir à nos acheteurs le volume qu'ils recherchent. Les cours sont très largement reconduits avec des cours en évolution constante qui présage un avenir meilleur.	F	U	- 5 ans	1,72 €	2,32 €	1,97 €	=
			5 à 10 ans	1,86 €	2,38€	1,92 €	+0,04
			+ 10 ans	1,38€	1,72 €	1,57 €	-0,03

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/01/2019**

Effectif total: 271 - Taux de vente: 86%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports de saison. 93 % de vendus. **Agneaux :** demande suivie dans les agneaux gris de qualité ainsi que dans les bons laitons, mais attention au excés de gras pour ces derniers		U	de 32 à 38 kg	2,87 €	3,18 €	2,99 €	-
			de 38 à 44 kg	2,77 €	3,43 €	3,06 €	-
			de 44 à 50 kg	2,74 €	3,45 €	3,04 €	-
			> 50 kg	2,34 €	2,82 €	2,58 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,72 €	2,80 €	2,77 €	-
			de 38 à 44 kg	2,66 €	2,70 €	2,66 €	-

Effectif total: 150 - Taux de vente : 99%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : bonne vente, surtout en brebis lourdes.	M		M	0,94 €	1,22 €	1,06 €
	F	U	> 60 kg (F)	1,25 €	1,64 €	1,40 €
		R	> 60 kg (F)	0,99 €	1,14 €	1,09 €
		O	< 60 kg (F)	0,62 €	0,72 €	0,72 €

Effectif total: 19 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
Caprins	O	-	33 €	34 €	34s €

Effectif total: 61 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	43€	93 €	68 €	-

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux laitons	U	32 - 38 KG	-	-	-	-
		38 - 44 KG	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 04/02/2019*

Ovins : 56	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux gras	100 - 130	2,28 - 3,17
Brebis	80 - 95	1,03 -1,06
Béliers	-	-

Cours fermes. vente globale

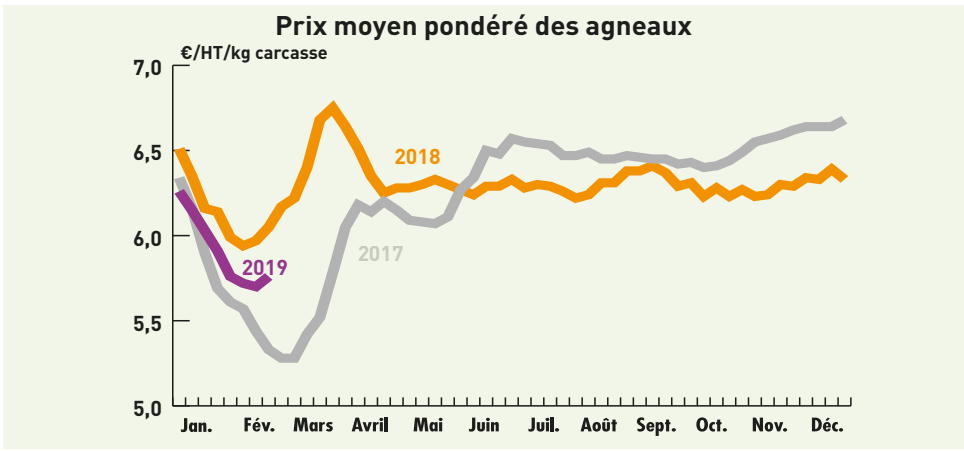
Prochain marché le 4 mars, aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 18/02 au 24/02/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,39 €	5,42 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,25 €	5,06 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,47 €	4,84 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 18/02 au 24/02/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,76 €	6,20 €	2,49 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 18/02/2019 au 24/02/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,26	7,15	-	-	-	-	-
	Var.		=	-0,03					
	R	6,56	6,33	5,67	-	6,51	6,51	-	-
	Var.	0,18	0,21	0,03		0,25	0,17		
	O	-	-	-	-	4,94	4,96	-	-
	Var.					0,04	0,02		
3 (couverts)	U	-	7,14	7,03	5,67	-	-	6,67	-
	Var.		-0,04	-0,02	-0,19			0,11	
	R	6,36	6,25	5,92	5,00	6,39	6,25	5,94	5,21
	Var.	-0,09	-0,05	0,05	0,03	0,08	0,01	=	-0,16
	O	5,22	5,16	5,23	-	5,42	5,06	4,86	-
	Var.	-0,13	-0,026	0,05		-0,04	0,03	0,01	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,47	5,22	-
	Var.						-0,04	0,03	
	O	-	-	-	-	-	4,84	-	-
	Var.						=		

Zone nord : Agneaux : en periode de vacances scolaires, marche tres calme. Brebis : marche calme avec un manque de tres bonne marchandise.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

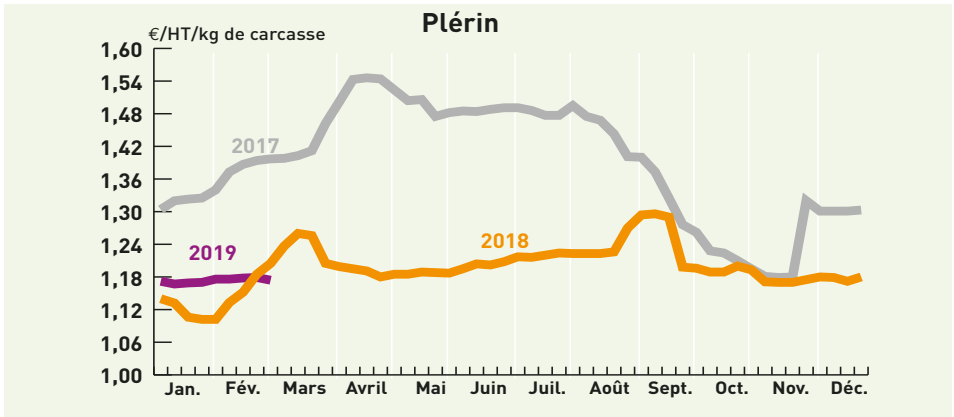
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 25 février 2019) : «Cours facilement reconduits.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 831 porcs présentés) *Cotations du lundi 25 février 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,174 €**



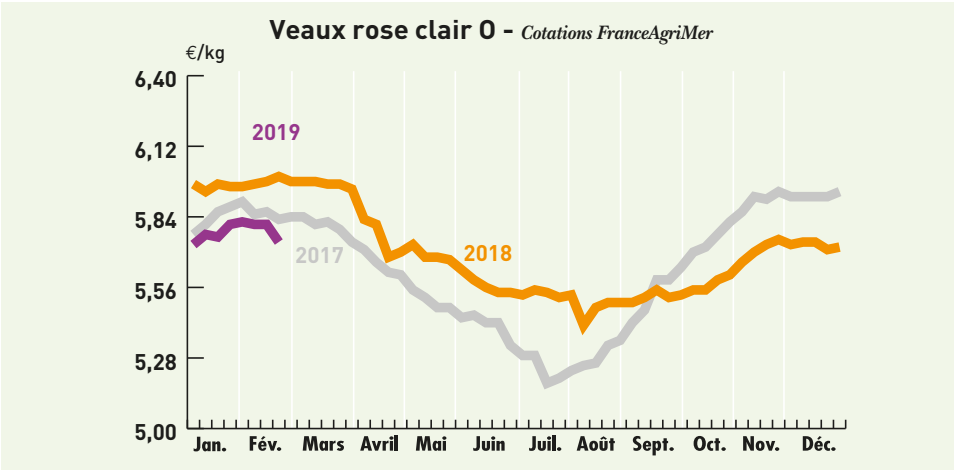
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 15/02 au 21/02/2019*

1,42 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 18/02 au 24/02/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,62 €	-	-
U	-	7,28 €	5,89 €	-
R	-	6,29 €	4,71 €	4,06 €
O	-	5,74 €	4,67 €	3,77 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête) Synthèse nationale FranceAgriMer du 18/02 au 24/02/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	485	Peu de mise en place, ventes très calmes.
La Talaudière	370	Vente difficile en veaux croisés

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
)Mâles	177	(=)
Femelles	112	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	100	(=)

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 18/02 au 24/02/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,70	-0,10	-3,70

Céréales

Marché du 21 février 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	févr.-juin	180	V	C
	fourrager	févr.-juin	175	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	févr.-juin	180	V	C
	fourrager	févr.-juin	175	V	C
Aube/Yonne	meunier	févr.-juin	177 à 178	N	C
	fourrager	févr.-juin	168 à 169	N	C

ORGE FOURRAGÈRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	févr.-juin	156	T	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	févr.-juin	163	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	févr.juin	163	V	C

AVOINE NOIRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	48/50 kg/hl	févr.juin	155	N	C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	févr.juin	155	V	C

MAÏS					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		févr.-juin	159	N	C
Sud Cote d'Or/Saone et Loire		févr.-juin	160	V	C

MAÏS					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	160	T	C

SORGHO					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or	Alim. animale	févr.-juin	155	T	C

POIS					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	févr.-juin	190	T	C
Yonne	fourrager	févr.-juin	193	N	C
Aube	fourrager	févr.-juin	198	N	C

Matériel

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Tracteur

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

26 - Vds tracteur Fiat 766 - 4900 h 4 roues motrices TBE,1 presse J Deere moyenne densité CB330, 1 semoir à blé Nodet,1 barre de coupe à doigts Someca, 1 semoir maïs 2 rangs, 1 rateau fanneur prix à débattre
✆ **06 31 20 03 01**

71 - Vends tracteurs Renault, pales 210, 52 cv, année 2002, 4.500 h, 4 RM, prix 11.000 euros HT.
✆ **03 85 30 52 03 H.R.**

Travail sol

01 - Vds cultirotor Kuhn 3m EL 122 - semoir maïs 4 rgs microgranulés - cultivateur prépar. semis Marksem 3 m - sous soleur 1 corps
✆ **06 78 86 97 39**

42 - Vds charrue Kverneland trisoc réversible, non stop, très bon état.
✆ **04 77 51 20 11 HR**

55 - Scea de La Chapelle - 55130 DAINVILLE vend Horsch Terrano 4FX, 4 m, rouleau RollFlex, prix : 11.800 Ä Ht
✆ **06 22 74 83 17**

Récolte

39 - Vds ensileuse à maïs NH 708
✆ **06 81 69 75 49**

71 - Cause retraite vds faucheuse John Deere 1355, andaineur Fella 426, presses John D 545, faucheuses 66 HD, pirouettes 5001 Kuhn, Chars 6 m, charrue trisoc, non stop, Naud, semoir engrais Sulky.
✆ **06 41 59 10 33**

Irrigation

88 - Vends pulvérisateur arboricole Nicolas Magistral, 1.000 l, en parfait état, prix à débattre, 3.800 euros.
✆ **06 03 42 69 67**

Manutention

38 - Vds Manitou 634 120 LSU 6500 H bon état, fourches godet MS clim suspendu
✆ **06 12 05 40 97**

Agri. divers

01 - Vds tracteur tondeuse, moulin à farine FAO, vis à grains Acemo L8m diam 10 cm.
✆ **06 76 38 25 03**

07 - Vds piquets châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

18 - Cause retraite, vend louve mini pour chevreaux, prix 100 euros, très bon état - trayeuse à chèvres, 6 postes, Alfa Laval.
✆ **06 40 22 33 84.**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 080B)
✆ **06 30 11 59 25**

25 - Cherche charrue Bugnot 5 socles + faucheuse 4m à 4,5m + pirouettes 6 toupies.
✆ **Faire offre au 06 30 88 23 26**

38 - A vendre piquets châtaignier hauteur 2mètres. 1euro80 l'unité
✆ **04 74 20 09 60**

38 - Vente : - monte-bottes 8ml sur roues avec moteur électrique 380V et attelage, 800 euros - 9 clapiers préfabriqués 150 euros - barre de coupe 1,8ml sur 3 points 100 euros
✆ **06 88 31 31 84**

38 - Vends pulvérisateur Amazone UF800 DPM rampe porte feuille 15 m tri jets bac incorporateur contrôle OK.
✆ **06 81 80 77 10**

38 - Vds herse repli hydro 4 m dents neuves semoir D8 30 spécial Amazone, bon état.
✆ **06 79 60 86 36**

39 - Particulier vds épandeur à fumier Brochard 10T, 2 hérissons verticaux FRBH avec roues larges 23 X 26 TBE , 1 ventilateur pour cellule à grains, 1 compresseur 200L Devilbiss avec enrouleur sur roue remarquable, vibro Kongskilde avec herse arrière, roues étroites 9.5 X 48 avec un jumelage 9.5 X 48, semoir Nodet Gougis 3M GC avec traceur poste et prélevé 19 rangs, tonne à eau sur châssis 3000L et compresseur de tonne à lisier 6000 à 10000L jamais servi état neuf, rigoleuse, tonne à eau sur châssis 3000L. Appeler le soir après 20H ou laisser message je rappelle
✆ **03 84 70 02 77**

58 - VENDS divers matériels : - brabant 6 fers et 4 fers, - déchaumeur 4 m. repliable, - épandeur à fumier 12 T., - pailleuse Lucas 12 m3, - mélangeuse 13 m3, - semoir 4 m. (réf. 070C)
✆ **06 15 01 71 67**

67 - Vends laveuses asperge mécanique et autres laveuses - tri électronique Hermeler - enrouleuse plastique Printz - scarificateur 2 rangs asperge - récolteuse Spin 2 rangs - griffe d'asperge et plant de fraises frigo A et tray-plant. Cherche vérin hydraulique pour retournement charrue Huard 465t.
✆ **06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74**

69 - A vendre roues arrière tracteur 12*4*36.
✆ **06 13 52 27 12**

70 - Achète Téléscopiques Manitou - JCB. Presses BR Krone, Claas, Welger, Carraro, Deutz 120x120. Tracteurs Massey 165 - 168 - 178 - 188 - 690, Ford 4000 - 5000. Andaineurs Kuhn 1 toupie. Epandeur à fumier maxi 8t. .
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vds andaineur Fella 4.5 m, faneuse Fella, 6 toupies 6.80m, presse New-Holland BR740.
✆ **06 09 44 66 09**

74 - Cause retraite, vds tracteur Case 733, 4 920 h tbé sans TVA, charrue trisoc Case 1320, cultipaker
✆ **04 50 62 15 08**

89 - Achète tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ **06 35 29 44 20**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds bétaillère 3T5 Renault Master 120, 2007, 128000 km, caisse corneloup 3m30x2m10 avec séparation tbé +2 pneus tract. 420/85/34 usure 75%
✆ **06 87 55 29 38**

26 - Vend camion Betailliere Iveco Eurogargo 150E23 215000 km caisse alu etat neuve de 10 à 12 vaches
✆ **06 85 20 62 58**

Achat-Vente

Récolte

01 - Foin et paille 17 Kms de Bourg en Bresse.
✆ **06 30 82 38 60**

01 - Vds piquets acacia en 2 mètres.
✆ **04 74 51 14 19 après 19 h**

01 - Cherche agriculteur intéressé par contrat pour luzerne ou légumineuse sur pied. Surface à définir. Etudie toutes propositions.
✆ **06 11 80 96 53**

71 - Vds paille, blé, orge, colza, trèfle, pour alimentation, litière et enrubannée, livraison garanties.
✆ **06 84 27 13 81**

Fourrage

18 - Vds foin + paille, bottes rondes, sur région de Nérondes.
✆ **06 85 70 39 21.**

58, VENDS SON, REMOULAGE
pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

21 - VENDS foin balles 160, Nord Côte d'Or (réf. 0702)
✆ **06 80 76 12 75**

21 - VENDS foin et paille, BR, bonne qualité, récolte 2017-2018, diam. 160 - 165 (réf. 09VB2)
✆ **06 03 37 13 95**

26 - AV graines de saifoin simple utilisable en Agriculture Biologique
✆ **06 70 01 58 65**

69 - Vends foin prairie naturelle, paille (HD et BR) livr. par 10 ou 20 T. sur 69 - 42 - 73. Mélange foin, paille possible. Combe J et F.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vd 40 balles rondes de paille de Sorgho Monts du Lyonnais.
✆ **06 59 64 66 74**

69 - Loue verger pommiers 1 ha 40. Variété divers et ancienne Melrose Canada Gala Reinettes. Terrain plat disponible de suite. Prix à voir. A Vourles.
✆ **06 66 99 26 44**

88 - Vds bon foin 2018 bottes rondes diamètre 160 région Monthureux/Saone.
✆ **06 84 51 06 87**

89 - VENDS foin balles rondes et enrubanné de luzerne. EARL Montenat - 89200 Lucy le Bois (réf. 0902)
✆ **06 13 13 39 48**

89 - VENDS foin prairie, bonne qualité C2, 120 x 90 x 200 (réf. 09VB4)
✆ **06 86 66 04 39**

Pépinière

26 - Vends plants de chênes truffiers sélectionnés et Mycorhizes de 2 ans et 3ans à 8 et 9 euros.
✆ **06.76.92.81.71**

Bât. Pro.

18 - Recherche sur région Centre, ferme céréalière sur 180 à 230 ha, avec reprise matériel.
✆ **02 48 59 84 42.**

39 - Haut-Jura, cause santé, cède exploitation lait Aop Comté 500 ml, 580 euros/t, 300 ha d'herbe, exploit. en bonne situation économique, audit à l'appui, propose Cdi en attente d'installation.
✆ **06 89 16 12 66**

Propriété

88 - Vends maison très bon état cuisine équipée salon SàM 4chambres cave grenier garage S:130m2 CC Gaz ext grande terrasse jardin clos et arboré Prix 86000Ä Net vendeur Agence s'abstenir.
✆ **03 29 36 51 58**

Terrain

58 - VENDS pré 16 ha sur Fertrêve Ville-Langy (réf. 0802)
✆ **03 86 30 21 09**

69 - Recherche terrain à louer ou acheter ouest ou nord Lyon 2 à 6 Ha plat maisons éloignées compensation financière intéressante.
✆ **07 70 47 79 27**

69 - Exploitation agricole située dans les monts du Lyonnais cherche repreneur. Actuellement en production laitière mais peut convenir à une autre activité. Vente de tous les bâtiments (maison et bâtiments d'exploitation). terrains environ 45 ha à louer (assez bien regroupé). premier contact par mail.
✆ **venetmichel69@laposte.net**

Immobilier

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Divers

18 - Achète blouses, gilets, vestes de maquignon anciennes - vieux vêtements de chasse - vêtements de campagnes et de travail anciens - vieilles blouses noires, grises - vieux vêtements perlés - vêtements bourgeois - dentelles - tissus et torchons anciens - vieux stock de magasins. C. Beaucousin.
✆ **02 32 50 50 22 ou 06 08 84 27 75.**

26 - Vds 435 arceaux chenille essieu 60 2M10 axe de roues montées pneu 100 75 herse plate 4M
✆ **06 77 24 92 55**

42 - Vds camion isoterme VL Mercedes 410 - 6 000 Ð HT à déb. + 500 kg ptes pom. terre bétail.
✆ **06 13 71 82 00 ou 06 41 55 39 97**

71 - Cause retraite vds pince à balles et enrubannage marque Bugnot et DPB 2019 ss surface.
✆ **03 85 74 34 79 H.R.**

Location

Agricole

38 - Agriculteur cherche pature pour bovins pension ou foin 20km alentour des Abrets
✆ **06 09 45 67 81**

69 - Loue AOC Chiroubles 1 Ha de vigne d'un seul tenant et/ou 2ème parcelle 0,37 Ha.
✆ **06 68 57 69 71**

Autre

12 - LOCATION maison 6 personnes équipée, découvrez l'Aubrac - L'Aveyron - Aligot - Couteaux - Paysage - vaches (réf. 080C)
✆ **06 84 36 63 99**

21 - LOUE exploitation agricole de 30 à 100 ha, polyculture agrotourisme, vente directe, plusieurs élevages (réf. 080A)
✆ **03 80 84 33 32**

69 - Loue à particulier Peugeot Expert frigorifique.
✆ **06 81 55 38 69 HR**

Offre

Emploi

01 - CH ouvrier agricole - Expérience souhaitée - Temps partiel ou plein - région Bourg en Bresse
✆ **06 86 48 20 21**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


ESPACE **Affaires**
Toutes les annonces de matériels et de services

remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
année 2018
17 600 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ
LES REVUES
DU GROUPE REUSSIR


...et abonnez-vous en ligne sur boutique.reussir.fr

UNISYLVA recherche AIDE TECHNIQUE TRAVAUX SYLVICOLES et GESTION FORESTIÈRE (H/F) POSTE BASÉ DANS LA NIÈVRE (58)

Sous l'autorité des techniciens forestiers et du responsable de l'agence, vous aurez pour missions :

- Réalisation de travaux sylvicoles : dégagements, tailles, plantations, abattages ponctuels ;
- Surveillance des travaux sylvicoles réalisés par les sous-traitants ;
- Appui au suivi de gestion des propriétés : marquage d'éclaircies, martelages, inventaires ;
- Appui à la préparation des ventes groupées (classement et présentation des lots, cubages) ;
- Surveillance et réceptions des chantiers d'exploitation bois de chauffage contractés avec des particuliers ;
- Relations ponctuelles avec les associations de chasse.

Profil recherché : *BEPA, Bac Pro ou BT, BTS forestier.* *Vous êtes de tempérament volontaire, doté d'une bonne aptitude relationnelle et de discrétion. Vous êtes autonome et organisé dans le travail. Vous maîtrisez les engins mécaniques forestiers (tronçonneuse, débroussailleuse…). Vous connaissez le monde de la chasse.*

Conditions proposées : CDI. Activité en Nièvre et départements limitrophes. Voiture de service. Salaire brut annuel 21 000 à 23 500 € selon profil. Envoyer CV + lettre manuscrite + photo + prétentions. UNISYLVA recrute : www.unisylva.com ou alexandre.fabioux@unisylva.com

Référence offre : 58-02-2019. Date limite de candidature au 31/03/2019

Exploitation. VITI. Chablis CHERCHE
OUVRIER AGRI. QUALIFIÉ pour tous travaux vigne et cave, y compris cond. tracteur. Autonomie, responsabilité, travail en équipe. Poste évolutif, possib. log. sur place. Contact : 06 02 23 09 56 ou domaine-orme@orange.fr

39 - Exploitation agricle lait comté recherche salarié polyvalent période essai avec cdi, salaire selon compétences, sect. Arinthod
✆ **06 81 86 18 58**

69 - Cherche ramasseurs cerises juin/juillet poss. nourri prévoir couchage env. 8 h./jrs Brullioles.
✆ **06 10 90 25 85**

69 - Entreprise travaux agricoles recherche chauffeur tracteur + tous matériels.
✆ **04 74 70 86 39**

69 - Cherche vendeur/se marché Lyon et Craponne fruits et légumes pour les mardi, vendredi et samedi.
✆ **06 85 16 40 97**

71 - Élevage charolais recherche salarié h ou f, sérieux, motivé, salaire + nourri-logé, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

84 - Pépinière 84 recrute tractoriste confirmé BTS Certiphyto motivé, autonome, ambiteux. CDI, salaire à débattre.
✆ **06 80 23 96 19**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticoles, TP… rectification culasses. vente pièces moteur.
✆ **06 63 43 51 15**

Demande

Emploi

38 - Dame +45 ans écoute et réactivité cherche emploi dans maraichage ou fermier (logée)
✆ **06 27 40 94 12**

Proposition

Commerciale

10 - Cause retraite VEND entreprise de travaux agricoles et commerce de fourrage et paille, région Nord Bourgogne (réf. 060B)
✆ **06 80 03 12 03**

43 - Urgent, recherche ASSOCIE(E) de GAEC, production laitière et culture,
✆ **06 19 20 60 57**

Mariage

Rencontre

15 - F. malgache, mure, sérieuse, gent, douce, dynam.comm. agricol., CH H. gentil, motivé pr vie de couple, complice.
✆ **Ecrit mel:vola.a@yahoo.com ou journal 15 (réf 05/19)**

Animaux

Divers

26 - Vend vignoble 211 VINSOBRES CDR-VILLAGE CRU grenache 5.42 ha francoise.curnier@free.fr
✆ **06 14 32 10 60**

Bovin

01 - Cause cessation laitière vends vaches et génisses montbéliardes. Pour tous renseignements merci d'appeler au :
✆ **04 74 98 21 58 le soir ou 06 86 89 85 60**

01 - Vds veau mâle d'un mois Prim'Holstein homozygote sans corne. Fort potentiel. Issu schéma gène diffusion
✆ **06 26 72 64 19**

01 - Vds taureau Montb très calme issue d'embryon père Horton lact. mère 11741 l px 1200 euros
✆ **06 18 10 20 11**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay VEND reproducteurs LIMOUSINS 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS. (réf. 01D)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends génisses + vaches salers dont noires, vêl. 03-04 + doublonnes + taureau 2 ans, chept trait. HBS.
✆ **06 29 41 04 53**

15 - Elevage salers, IBR A, vend taureaux 2 ans et 3 ans + génisses prêtes à saillir.
✆ **06 31 55 80 12**

15 - Vends 5 doublonnes, 8 bourrettes, 1 doublon, le tout inscrit HBS, toutes garanties sanitaires.
✆ **06 85 57 76 13**

18 - A vendre reproducteurs 15 mois, taureaux 2 ans, 4 génisses 18 mois. Elevage charolais HBC Jubert, 18120 Massay.
✆ **Pierre au 06 75 56 50 97 ou François au 06 07 75 73 13.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2017 et janvier 2018, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, dont : 4 de Jefferson, élevage Métrop Didier (71), fils de Bourgogne et Fantasia et petit-fils de Pacha - 8 de Loubard, élevage Micaud (03), fils d'Héraclès et Banlieue et père d'Olympiade et Olympia, premier et deuxième prix d'honneur La Châtre 2018 - 6 de Junior, élevage Didier Lemasson (23), petit-fils de Romarin, élevage Jean Dufraigne (71). Avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.**

18 - Vends taureau de 2 ans, bonne origine et veaux de 14 mois, vêlage facile. GAEC Monseau, 18600 Croisy.
✆ **06 16 55 49 47.**

18 - Vends mâles reproducteurs, HBC, de 12-18 mois, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier), Garigny.
✆ **06 23 16 10 19.**

18 - EARL Aupetitgendre, Bord, 18200 Arcomps : élevage charolais NBC depuis 80 ans, qualités d'élevage et sanitaires garanties, vend cause retraite 10 reproducteurs d'un an, 28 vaches suitées, 10 vaches pleines G2 en cours d'IA et G1, inscrites, vaccinées FCO.
✆ **Pierre au 06 80 18 92 38 ou Alain 06 85 55 65 83.**

21 - Vends reproducteurs Limousins de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 25 veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf.030D)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Elevage Charolais HBC, vend taureaux 2 ans et gros veaux d'1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC LECHENAULT Frères - Saint Thibault (réf. 0303)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 04VB1)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage HBC Vends 12 taureaux 12 – 16 mois dont 7 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 5 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 050E)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Bon élevage Bio MONTBELIARD Vend vaches en lactation et génisses pleines terme printemps (réf. 080D)
✆ **06 82 05 82 65**

21 - VENDS taureaux reproducteurs HBC, - 1 adulte, - 1 2 ans + veaux, TBO, TGS. GAEC Ménétrier-Parizot - Avosnes (réf - 0901)
✆ **06 88 00 66 35**

21 - Grand choix reproducteurs charolais HBC 1 et 2 ans, TGS. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 090B)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - Elevage Charolais Vend 8 veaux reproducteurs 12 à 17 mois, IND IBR, TGS. Livraison assurée toutes distances. GAEC Baulot Yannick et Xavier - Villars et Villenotte (réf. 090A)
✆ **06 70 12 20 09 - 06 75 41 60 65**

21 - VENDS 3 reproducteurs Blond d'Aquitaine : - 1 de 20 mois, - 2 de 14 mois, - 12 génisses de 10 à 13 mois, élevage inscrit, IND BVD, IBR paratube et tuberculose, origine neutre (réf. 09VB3)
✆ **06 03 37 13 95**



Reproducteurs certifiés, achat simple et sécurisé !

CHAROLLES JEUDI 14 MARS DE 10H À 16H
JOURNÉE PRIMÉE DE L'ÉLEVAGE BOVINS CHAROLAIS
BOVINS MAIGRES, REPROS, BOUCHERIE
(date limite inscript° 1er mars) expo ovins - stands - restauration
Rens. Ste agric. Charolles : 03 85 24 17 54 - www.charolais71.fr

VENDS GROS TAUREAUX H.B.C, issus IA,
prêts à la monte, vêlages faciles sur vaches et génisses.
Elevage Charolais DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63

21 - Vends 10 vaches vêlées début février, vaccinées BVD, le tout IA (réf. 090E)
✆ **06 15 28 77 63**

42 - Vds taureaux de 1 à 2 ans, inscrits HBCharolais, génisses de 2 ans, Ibra, TGS, Denis Vougy.
✆ **06 82 46 99 41**

42 - Vds taureau Salers 15 mois, ind. IBR, calme, père Baron, IA.
✆ **06 31 17 10 42 ou 06 84 37 16 85**

42 - Vds deux mâles Red Holstein 15 mois, 42320 Farnay.
✆ **04 77 73 57 76**

54 - A vendre troupeau VL PH, 25 VL + suite, très bon niveau production TGS. Contact D. Brasseur
✆ **06 81 60 15 05**

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 5105)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, VEND taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)
✆ **06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VENDS taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, taureaux adultes. (réf. 020C)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS taureaux maigres au pré 1 et 2 ans, HBC. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 0504)
✆ **06 47 59 78 09 OU 06 37 56 84 66**

58 - VENDS gros taureaux 2 ans CHAROLAIS, - veaux reproducteurs 14 mois HBC - bon gros LIMOUSIN 14 mois. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0601)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

58 - VENDS veaux reproducteurs, plusieurs vêlages faciles, Celsius, Jolimome et sans cornes, IBR A, TGS, prix raisonnable. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 060F)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS HBC et non 2 et 3 ans, TGS, vêlage facile. Guinot - Sermages (réf. 0602)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 070B)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage CHAROLAIS HBC vend 5 taureaux de 2 ans et 10 de 1 an dont 3 sans corne et 5 vêlage facile, - 8 génisses de 2 ans. Colmont Guillaume - Cougny - 58240 St Pierre le Moutier (réf. 070D)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - VENDS taureau 4 ans HBC, - veaux 1 an, - 1 veau à remettre, IBR A, TGS. Philippe Pigoury - St Aubin les Forges (réf. 0801)
✆ **06 60 28 76 91**

58 - VENDS 1 taureau de 3 ans CHAROLAIS et 7 taureaux de 2 ans LIMOUSINS et CHAROLAIS, BO, IBR A. GAEC Pannetier Simon - Neuilly (réf. 08VB1)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - VENDS 2 laitonnes Salers, IND IBR (réf. 080E)
✆ **03 86 50 72 89**

58 - Prends en pension 25 génisses 1 an, IND IBR (réf. 0903)
✆ **03 86 50 54 25**

58 - VENDS taureaux HBC, sans corne, 14 mois, - génisses de 2 ans et 1 an, GS, livraison assurée. EARL Colmont - Saincaize. (réf. 090D)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - VENDS 1 gros taureau de 2 ans et un taureau de 5 ans plus 5 gros veaux 12 - 16 mois, très bonnes origines. SCEA Lemaître Raymond - Montaron (réf. 090C)
✆ **06 72 29 06 85**

58 - VENDS 3 taureaux de 3 ans et 4 ans + 5 taureaux de 2 ans + veaux reproducteurs HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 09VB1)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

69 - Vds vaches Montbéliardes tous stades. Moyenne 9000 kg. Indemne IBR - BVD.
✆ **06 84 32 54 59 ou 06 85 75 25 00**

71 - VENDS taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 060C)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - El. Char. HBC, EARL PACAUT Jean Marc, 71190 Laizy, VD taureaux de 2 ans, grand choix, avec ou sans cornes.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - EARL Limouzen, Milly, vend mâles, femelles limousins, 18 mois pour repro., HBL, mixte, lait.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Vds taureaux charolais, 18 et 30 mois, non inscrits, prix raisonnables, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Élevage Pallot vend taureaux, 2 ans, HBC, hivernés au pré, livraison possible J.-C. Pallot, Oudry.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Vds 40 taureaux 22 mois, repro., HBC, TB qualité origine, liv., Gaec Bonnot, La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - HBC Vds tx 2 ans et 18 mois gd choix, père : Jaquard, Robinson,, Celcisu, Levis, TGS, livr. Devillard, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vds vaches char. pleines, vêl. fév., mars, av. et suitées, 20 laitonnes char., 2 taureaux char., 2 taureaux lim., cheptel indemne IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Vds taureau 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois, HBC, Gauthey Alexis, 71 La Comelle.
✆ **06 14 98 48 34**

71 - Éleveur limousin vd pour la repro. génisses et taureaux 17-18 mois, issus insémination.
✆ **06 20 55 81 02**

88 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières Génisses pleines livraison assurée.
✆ **03 81 50 46 81 ou 06 82 66 55 60**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

26 - Vds 15 chèvres au lait dessaisonnées et 2 Boucs de 7 mois d'age troupeau Capgènes 1100l/ch 39.3TB 35.2TP tel:0646780072
✆ **06 46 78 00 72**

Volaille-Lapin

21 - VENDS poules pondeuses plein air vivantes du 19 février au 2 mars le matin de 10 h à 12 h 30 - l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2 euros), de 51 à 100 (1.50 euro), et plus de 100 (1 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 060E)
✆ **06 80 41 58 75**

Chien

26 - VDS 2 mâles Lagoto nés le 17/10/2018. N°SIRET 44757809700019
✆ **04.75.45.64.89 HR**

26 - Vds magnifiques chiots Border collie Berger Truffier nés le 15/10/2018,3 mâles et 3 femelles. Chien de compagnie non lof. N° SIRET 34924390700012
✆ **06 83 49 81 50**

38 - Vds chiots Jade Terrier, portée de 4, nés le 22/11/2018, 1 F 3 M Tat Mère : 250269608136207.
✆ **06 84 11 95 33**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

ECLOLINK

SAS au capital de 26800euros 14 rue du Cap Vert Parc Tertiaire du Cap Vert 21800 QUETIGNY, 530 357 581 RCS DIJON. Aux termes d'un PV d'AGO du 07/02/2019, il résulte que Bertille PIHET, 6 rue Eiffel, 21640 GILLY-LES-CITEAUX, a été nommé Directeur Général, à compter du 01/03/2019. Modification des statuts en onséquence. Mention au RCS de DIJON

AL210923408

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITE LIMITÉE TRUCHETET

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 113 133 euros
Siège social : 21700 PREMEAUX-PRISSEY
352 859 144 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jean-Pierre TRUCHETET de ses fonctions de gérant au 31 décembre 2018 pour cause de départ à la retraite et a nommé en qualité de nouveaux gérants Morgan TRUCHETET demeurant 7 chemin des Grandes Vignes - 21700 MAGNY LES VILLERS et Julie TRUCHETET demeurant 6 rue des Castors - 21200 BEAUNE, pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2019. Pour avis.

AL210923415

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI MATAND

SC au capital de 130000 ?.Siège social 39bis rue de Marsannay, 21300 Chenôve.442 939 047 RCS de Dijon.L'AGE du 31/12/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 43A rue Roger Salengro, 21300 Chenôve, à compter du 31/12/2018.Mention au RCS de Dijon

AL210923292

BATI EXPRESS 21

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social (ancien): 3 Rue de l'Eglise
21200 Combertault
Siège social (nouveau)
27 Bis Route de Seurre
21200 Beaune
822 638 979 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique, gérant, du 31 janvier 2019, il résulte :

Le transfert du siège social à compter du 1er février 2019 :

Ancienne mention : 3 Rue de l'Eglise – 21200 COMBERTAULT

Nouvelle mention : 27 Bis Route de Seurre – 21200 BEAUNE

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL210923404

SCI TERRE DE L'EUROPE

SCI au capital de 3000 euros, 44 B Rue Du 26e Dragon 21000 Dijon. RCS Dijon 441323904. Suite A.G.E du 25-01-2019 et à compter du 04-02-2019: Transfert du siège social à: 16 Rue Des Chaudronniers, 83300 Draguignan. Formalités au RCS de Draguignan.

AL210923413

TAXI ME'LYS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 5 rue du Bac
71590 GERGY
841 618 531 RCS CHALON SUR SAONE

Par décision du 20 FEVRIER 2019, l'associée unique a transféré le siège social au 77 rue du Champ des Cannes - 21200 BEAUNE à compter du 1er février 2019, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 841 618 531 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Gérance : Madame Mélanie PAUWELS, demeurant 77 rue du Champ des Cannes - 21200 BEAUNE.

Pour avis

La Gérance

AL210923425

MODIFICATION DE STATUTS

BFC VIDEO SECURITE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 14 N rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON 844 146 829 RCS DIJON L'AGE du 31/12/2018 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de de surveillance à distance de système de sécurité et d'alarmes électroniques en sous-traitance à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis Le Président

AL210923277

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 01/03/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARNAY-LE-DUC : Landes et Prés - 5 ha 67 a 35 ca - Ham de chassenay: ZM-95[40] - La naque: ZH-34[3] - Lavat: ZM-36 - Pranet: ZI-9(A)-9(B)

MAGNIEN : Pré 40 a 40 ca - Creusefond: N-70 Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

Classification d'urbanisme en zone A du PLU pour la commune d'ARNAY LE DUC et en RNU pour la commune de MAGNIEN.

SAFFRES: Fonds libre - pré, landes - Classification urbanisme : RNU

5 ha 45 a 86 ca - En fonteny: ZH-33(J)-33(K)-36(J)-36(K)-36(L) - La vigneronne: B-675-676-1143[678]-1144[678] - Les rachesses: B-226-227

Fonds libre - Pré - Classification urbanisme : RNU

1 ha 46 a 27 ca - En fonteny: ZH-29(J)-29(K)-30(J)-30(K)-31(J)-31(K)-32(J)-32(K) - Le village: AB-109

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18/03/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210923424

SCI DOMAINE DE LA GRANDE MAISON

Au capital de 33.538,78 €
Siège social : rue Franche
21150 GRIGNON
RCS de Dijon 393 762 802

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Juin 2018, les associés ont décidé de proroger la durée de la société de 25 ans, portant ainsi sa durée jusqu'au 03 Octobre 2050.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence

Modification sera faite au RCS de Dijon

Pour avis

La gérance

AL210923410

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCP VERONIQUE THIEBAUT

Société civile professionnelle
au capital de 32 928,99 euros
Siège social : 5 Rue Docteur Chaussier
21000 DIJON
419 349 030 RCS DIJON

ASSP des 24/10/2018 et 28/01/2019, il a été décidé à compter du 1/01/2019 la transformation de la SCP en SELARL, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège social, la durée et la date de l'exercice social de la Société demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 32 928,99 euros, divisé en 216 parts sociales de 152,45 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination : Ancienne mention : SCP VERONIQUE THIEBAUT - Nouvelle mention : SELARL MJ & ASSOCIES. Objet : Ancienne mention : La société a pour objet l'exercice en commun, par ses membres, de la profession de mandataires judiciaires, en matière civile et commerciale, ainsi que toutes les missions autorisées par les dispositions de la loi du 25/01/1985. - Nouvelle mention : La Société a pour objet l'exercice en commun de la profession de mandataire judiciaire ou toute profession s'y substituant à l'avenir traitant des difficultés et de la défaillance des entreprises et leur liquidation. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Gérant : Véronique THIEBAUT reste gérante de la société sous sa nouvelle forme. Modification sera faite au GTC de DIJON. Pour avis.

AL210923412

CESSION

VENTE DE FONDS GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 4 janvier 2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Dijon 1, le 29 janvier 2019, Dossier 2019 00009533, référence 2104P01 2019 A 00676.

La société, Société des Anciens Etablissements PEPPLER SAS au capital de 653.006 euros Dont le siège social est à Strasbourg (67100) – 85, ruede la Plaine des Bouchers immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le N° 578 504 474 Représentée par Monsieur Jonathan DE PALATIS, Président

À cédé à

la Société PPG DISTRIBUTION :SAS au capital de 20.670.862 €uros donc le siège social est à Saint Jean de la Ruelle (45143) Centre Bernard Palissy - ZI d'Ingré Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 085 580 983 Représentée par Monsieur Pascal TISSEYRE, dûment habilité

Le fonds de commerce de vente de produits de peintures, et accessoires, exploités à Beaune (21200) 4 Rue Jacques de Molay Moyennant le prix de 134.000 €uros s'appliquant : aux éléments incorporels, pour 116.309 euros aux éléments corporels, pour 17.691 euros La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2019.

Pour la validité des oppositions, domicile est élu à l'adresse des locaux, objet de la cession à Beaune (21200) 4 rue Jacques de Molay Pour la réception des oppositions, chez PPG ACFrance – Département Juridique, 1 rue de l'Union (92500) Rueil-Malmaison.

Pour avis. Le Représentant Légal

AL210923414

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DE LA RENTE DE CHATENAY

SCI au capital de 45 734,71 €
Siège social : Rente de Châtenay,
21000 Dijon
319 405 940 RCS DIJON

L'AGE du 17/10/2018 a nommé en qualité de co-gérants M. FORQUET François, 117 impasse des Lavandes, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE, et Mme FORQUET Delphine, 38 avenue Secretan, 75019 PARIS en remplacement de M. FORQUET Denis, avec effet immédiat. RCS DIJON.

AL210923401

NON DISSOLUTION

SOCIETE KODIMMO

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 623 euros
Siège social : 39, Rue du 8 mai 1945
21270 PONTAILLER SUR SAONE
394 721 740 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 22 février 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL210923419

DISSOLUTION LIQUIDATION

BOURGOGNE FRANCHE COMTE RENOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 43 Rue Principale
21110 TART LE HAUT
502 915 598 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er janvier 2019 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Dominique JOUSLIN, demeurant 43 Rue Principale - 21110 TART LE HAUT, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 43 Rue Principale - 21110 TART LE HAUT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS DIJON.

AL210923278

GIRAGUSTO

SAS au capital de 8 000 euros, siège social : 86 rue des Marmuzots, 21000 DIJON, 830 857 975 RCS DIJON, AGE du 27/11/2018 : dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel de la Société à compter du 30/11/2018, liquidateur : Mme Bénédicte SCIRRI VASSARD (86 Rue des Marmuzots 21000 DIJON), siège de liquidation au siège social, démission de M. Dino SCIRRI des fonctions de directeur général au 30/11/2018. Pour avis

AL210923391

LES 4 SAISONS

SARL au capital de 1.000 €
18 rue Pasteur, 21000 Dijon
810272302 RCS Dijon

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 01/01/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. M. Hafid AAMARA, demeurant 9 rue Charles de Montalembert, 21000 Dijon a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Dijon

AL210923406

BULLES & COMPAGNIE

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital
de 1 500 euros
Siège social : 5, rue Julie Godemet -
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Siège de liquidation : 22 rue des Ecureuils
21200 BEAUNE
520 034 091 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 février 2019, l'associée unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, a donné quitus de sa gestion au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

AL210923420

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BAR RESTAURANT DE LA PLACE
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 euros
Siège social : 14 grande rue
21700 MEUILLEY
Siège de liquidation : 14 grande rue
21700 MEUILLEY
491 431 136 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/07/2018 au siège social, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Myriam BARCELO, demeurant 2 Route de Beaune - 21700 MEUILLEY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis-Le Liquidateur

AL210923422

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/01/2019, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Clos Cachet Export Objet social : Achat vente Siège social : 6 Rue André Ropiteau, 21190 Meursault. Capital : 100 ? Durée : 99 ans Gérance : M. Rougeot Alexandre, demeurant 6 Rue André Ropiteau, 21190 Meursault Immatriculation au RCS de Dijon

AL210923303

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI JULIA Objet social : Immobilier Siège social : 1 B Rue Paul Masson, 21190 Merceuil. Capital variable: Capital minimum: 1000 ? Capital Maximum: 100 000 ? Durée : 99 ans Gérance : Mme ADAM épouse FOURNIER Julie, demeurant 1 B Rue Paul Masson, 21190 Merceuil Immatriculation au RCS de Dijon

AL210923322

AVIS DE CONSTITUTION

Le 21/02/2019, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : HUMAN EFFICIENCY CONSULTING

Siège :40 rue de la Préfecture 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Objet : L'activité de conseils, de consulting, de coaching et de prise de participation dans toute activité industrielle, artisanale ou de conseils.

Capital : 1000 €

Droit de vote : Sur justification de l'identité et de l'inscription en compte des actions au jour de la décision. Une action, une voix.

Cession d'actions : Par préemption et par agrément

Président : Mathilde RAVET - 40 rue de la Préfecture – 21000 DIJON

Immatriculation au RCS de DIJON.

AL210923336

Suivant ASSP du 18/02/2019, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

EXO.LOC

Siège : 2 Petite Rue - 21520 GEVROLLES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Capital social : 1 000 euros

Objet : en France et à l'étranger, la vente et la location d'exosquelettes ainsi que toutes prestations annexes,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées générales quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective; Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : les cessions d'actions y compris entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Présidente: Mme Manon VELAY, demeurant 13 Allée des Sources - 69360 SIMANDRES

AL210923393

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 19/02/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HARLEM CONCEPT STORE

Siège : 63 Rue des Godrans - 21000 DIJON

Objet : Concept store : commerce de détail d'habillement, accessoires, chaussures, maroquinerie, articles de décoration, bagages, articles de sport, matériel HI FI, parfum. Organisation de soirées.

Durée : 99 ans

Capital : 15 000 euros

Gérance : M. Hugo COMBAZ - 2 E Rue Puvelin - 38160 SAINT MARCELLIN, M. Rodolphe PAYET - 25 Chemin de Seillères - 38160 SAINT MARCELLIN et M. Thomas HERARD - 12 Rue Joliet - 21000 DIJON

Immatriculation au RCS de : DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL210923398

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP fait à PONT-ET-MASSENE (21) en date du 13/02/2019, il a été constitué une SCM présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCM Cabinet de Kinésithérapie LEFEVRE & BOUCHARD

Siège : 11 chemin rural « La Ferme de Champlon » - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Objet : La Société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de leur profession (locaux, matériels, mobilier, personne, etc..), sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci ni rechercher de bénéfices autre que l'économie qui pourra en résulter pour chacun des associés, et sans que le capital investi soit rémunéré.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

Capital : 2.000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire, intégralement libérés, divisé en 200 parts de 10 euros.

Co-gérance :

Mme Laura LEFEVRE et M. Erwan BOUCHARD dmt ensemble 21 rue des Moulins - 21140 PONT-ET-MASSENE.

Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'à un professionnel de la même spécialité que l'associé cédant. Cession libre entre associés, agrément pour tout autre cas.

Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

Les Gérants

AL210923399

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 19/02/2019, il a été constitué une SASU dénommée : CAP NORD MOTORS

Capital : 1 000€.

Siège : 25 B Avenue de Marbotte – 21000 DIJON

Objet : Achat Vente de véhicule.

Durée : 99 ans.

Président : MR CHIAOUI Brice, 25 B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque action donne droit à la participation aux assemblées et aux votes.

Transmission des actions : cessions libres.

Immatriculation au RCS de DIJON

AL210923402

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 15/02/2019 ; forme : SARL, dénomination : JOABM, siège social : 9 Quai National, 21170 ST JEAN DE LOSNE, objet social : exploitation d'un fonds de restaurant, grill, brasserie, bar, hôtel, traiteur durée : 99 ans, capital : 5000 euros, gérance : M. Jonathan OUDOT et Mme Adeline BARTHOD-MALAT demeurant 21 B Rue des Varennes 21170 LAPERRIRE SUR SAONE. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL210923407

SCI IMMOBILIER ASMAR

Aux termes d'un acte SSP fait à SEMUR-EN-AUXOIS (21) en date du 18/01/2019, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI IMMOBILIER ASMAR

Siège : 14 rue du Bourg Voisin - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Objet : La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire. Tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles est admis dès lors qu'il entre dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social. Entre dans l'objet social la vente d'immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile dèslors que l'opération est exceptionnelle et n'a pas pour effet de vider la société de sa substance.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation auRCS.

Capital : 1.000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire, intégralement libérés, divisé en 100 parts de 10 euros.

Gérant : Mme Ouafae ASMAR dmt 1 rue Renaudot - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Clauses relatives aux cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas; l'agrément est donné par la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

La Gérance.

AL210923411

LEGATIS NOTAIRES

AM COURTAGE

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Me Maël VIARD, notaire à DIJON, le 21/02/2019, de la société suivante :

Dénomination : AM COURTAGE

Forme : SARL unipersonnelle

Siège : 9 place de l'Eglise, 21270 MARANDEUIL

Durée : 99 ans

Objet : Toutes activités de courtage et conseils en opérations d'assurance et de banque.

Toutes activités de placement, de crédit, service de paiement, relatives à tous prêts et à toutes opérations sur tous prêts, de conseil financier et gestion de patrimoine privé et professionnel, d'audit et de conseil en protection sociale.

Capital social : 1.000 euros

Gérante :

- Mme Anne-Laure MORALES, 9 place de l'Eglise, 21270 MARANDEUIL

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

POUR AVIS ET MENTION.

AL210923416

SASU LUXE AUTO 21

En date du 07/02/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LUXE AUTO 21.Forme : SASU. Siège : 8 rue Jacques Prévert, 218000 Chevigny St Sauveur. Objet : Achat-revente de véhicules automobiles en France et à l'étranger. Durée : 99 ans. Capital 1.000 €. Président : Jamal HADDOUCH demeurant 8 rue Jacques Prévert, 218000 Chevigny St Sauveur. Immatriculation : au RCS de Dijon. Admission aux assemblées : Chaque associés a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

AL210923421

NIÈVRE

DIVERS

COSNE TRANSPORTS

Société LAFILLE SARL au capital social

de 62161 Euros Siège social : La Beaubutaine

58200 COSNE COURS SUR LOIRE SIREN

631880085 R.C.S. NEVERS

Les mandats de la société SA COGEP, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean François TRONEL, Commissaire aux Compte suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale du 30 septembre 2015 décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Pour avis.

AL580923552

SUCCESSION

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Par testament olographe du 9 Novembre 2012, Melle ZANELLI Germaine, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 15 rue Lamartine Résidence « Le Jocelyn », née à LYON (2è) le 25/6/1928, décédée à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 7/1/2019,

À institué un ou plusieurs légataires universels.. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Julie PLANCON, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, suivant procès-verbal en date du 19 février 2019, dont une copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 22 février 2019.

Les oppositions sont à former à Me Julie PLANCON, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, 14 rue du Maréchal Leclerc, chargé du règlement de la succession.

POUR AVIS

Me PLANCON, Notaire.

AL580923611

NOMINATION

MESVES CREATION PVC

Société à responsabilité limitée
au Capital de 150 000 Euros
SIEGE SOCIAL : MESVES SUR LOIRE (58400)
10 Rue du Crot des Pierres
419 483 623 RCS NEVERS

L'associé unique a pris acte le 21/02/2019 de la démission du gérant à effet du même

jour et décidé de nommer un nouveau gérant, en remplacement du gérant démissionnaire. ANCIENNE MENTION PUBLIEE GERANT : M. Alexandre ARLOT demeurant à PONTAUBERT (89200) 1 Ruelle d'Orbigny NOUVELLE MENTION GERANT : M. Pascal VERNIER demeurant à AUXERRE (89000) 14 boulevard Lyautey

AL580923606

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

JPMA SASU

au capital de 100 €
Siège social 13 Rue Du Pont Aux Choux
75003 Paris - 827485640 RCS Paris

Par décision en date du 13/02/2019 l'associé unique a décidé : de transférer le siège social au 6 Rue Du Chemin Des Bois 58220 Donzy à compter du 01/01/2019. Président: Jean-paul Morrel-Armstrong, demeurant 6 Rue Du Chemin Des Bois 58220 Donzy. Dépôt au RCS de Nevers.

AL580923544

SAINTE ANNE

Société civile au capital de 1.000 euros
Siège social : LD : Marcilly 58270
BEAUMONT SARDOLLES
803 446 129 RCS NEVERS
TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social du LD : Marcilly, 58270 BEAUMONT SARDOLLES au 52 Boulevard de la

République, 58000 NEVERS à compter du 01/11/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis. La Gérance

AL580923570

SAINT FRANCOIS

Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : LD : Marcilly
58270 BEAUMONT SARDOLLES
813 781 200 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social du LD : Marcilly, 58270 BEAUMONT SARDOLLES au 52 boulevard de la République, 58000 NEVERS à compter du 01/11/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS

Pour avis. La Gérance.

AL580923571

SAINT BARTH

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : LD : Marcilly
58270 BEAUMONT SARDOLLES
803 437 573 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 01/11/2018, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du LD : Marcilly, 58270 BEAUMONT SARDOLLES au 52 Boulevard de la République, 58000 NEVERS à compter du 01/11/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

AL580923572

SAINT SEBASTIEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 euros
Siège social : LD: Marcilly
58270 BEAUMONT SARDOLLES
791 629 827 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 01/11/2018, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du LD: Marcilly, 58270 BEAUMONT SARDOLLES au 52 Boulevard de la République, 58000 NEVERS à compter du 01/11/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

AL580923573

LABORATOIRE MILLERIOUX

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 85 rue du 4 septembre
58600 Fourchambault
834 528 523 RCS Nevers

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 08.02.2019, l'associé unique de la SARL LABORATOIRE MILLERIOUX a décidé de transférer le siège social du 85 rue du 4 septembre, 58600 FOURCHAMBAULT au 83 Bis rue du 4 septembre 58600 FOURCHAMBAULT, avec effet rétroactif au 1er octobre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis La Gérance. *AL580923577*

WEB DEVELOPPEMENT MORVAN

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 11 Rue Diderot
58120 CHATEAU CHINON
831072855 RCS NEVERS

Par décision du 02 janvier 2019 le Président a décidé de transférer le siège social du 11 Rue Diderot 58120 Château Chinon à le Bourg 58120 Dommartin à compter du 1er janvier 2019 et de modifier l'article 4 des statuts.

AL580923584

GINKGO DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 82 Rue Alphonse Mercier 59000 LILLE 529 465 635 RCS LILLE METROPOLE Par décision du 1er Novembre 2018, l'associé unique a transféré le siège social au 4 Route du Lac 58230 OUROUX EN MORVAN à compter du même jour, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 529 465 635 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NEVERS. Gérance : Monsieur Thierry VITART, demeurant 4 Route du Lac 58230 OUROUX EN MORVAN.

AL580923585

UNPETITPASPOUR

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros Siège social : 82 Rue Alphonse Mercier 59000 LILLE 797 491 388 RCS LILLE METROPOLE Par décision du 1er Novembre 2018 l'associée unique a transféré le siège social au 4 Route du Lac 58230 OUROUXEN-

MORVAN à compter du même jour, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La

Société, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 797491388 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Nevers. Gérance : Madame Frédérique PETIT, demeurant 4 Route du Lac 58230 OUROUX EN MORVAN

AL580923587

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 NEVERS

RACHEL COIFFURE

SARL au capital de 7 700 euros
6 Rue Louis Blanc 58300 DECIZE
RCS NEVERS 432 633 576

Décision du 01/02/2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 6 Rue Louis Blanc, 58300 DECIZE au 23 Place Saint-Just 58300 DECIZE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance.

AL580923588

LE CHENE ET LE ROSEAU

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Ancien siège social : ZI des Prés Maillards
Avenue du 85ème de Ligne
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouveau siège social : ZI des Prés Maillards
108, Avenue du 85ème de Ligne
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
808 472 484 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 19/12/2019, la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01.03.2018:

Siège social :

- Ancienne mention : ZI des Prés Maillards - avenue du 85ème de Ligne - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
- Nouvelle mention : ZI des Prés Maillards - 108, avenue du 85ème de Ligne - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AL580923602

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

LABORATOIRE MILLERIOUX

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 40 000 euros
Siège social : 85 rue du 4 septembre,
58600 Fourchambault
834 528 523 RCS Nevers

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 06/02/2019 et suivant acte sous seing privé en date du 28/01/2019 à FOURCHAMBAULT, enregistrés au service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1 le 06/02/2019,

Monsieur Adrien MILLERIOUX, a fait apport à la Société LABORATOIRE MILLERIOUX,

société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 85 rue du 4 septembre 58600 FOURCHAMBAULT, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 834 528 523 RCS NEVERS, d'un fonds de commerce artisanal de fabrication de prothèses dentaires, exploité 85 rue du 4 Septembre 58600 FOURCHAMBAULT et inscrit au Répertoire des Métiers sous le numéro 532 999 208.

L'apport sus désigné évalué à 39 000 euros a été consenti à charge pour la Société

bénéficiaire de l'apport de régler le passif de l'apporteur. Il a été rémunéré moyennant l'attribution à l'apporteur à titre d'augmentation de capital de 3 900 parts sociales de 10 euros de nominal émises par la Société LABORATOIRE MILLERIOUX.

La date d'entrée en jouissance du fonds apporté a été fixée au 01.03.2018.

Pour avis La Gérance

AL580923576

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

GFA «REDDE ET FILS»

Groupement foncier agricole
au capital de 100 000 euros
Siège social : Les Chaudoux
58150 SAINT ANDELAIN
453 481 129 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 13 février 2019 a décidé :

- d'augmenter le capital social de 206 010 euros par apports en numéraire, pour le porter ainsi à 306 010 euros, par création de parts nouvelles et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société,
- de réduire le capital social de 256.010 euros, pour le ramener de 306 010 euros à 50.000 euros, au moyen de l'affectation de cette réduction au compte «Report à Nouveau», et par voie de réduction du nombre de parts sociales,
- de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL580923592

➜ CONVOCATION

CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Brinon sur Beuvron, Corbigny, Sud Morvan, Les Bords de Loire, Bazois, St Saulge, Mont St Alban sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 19 mars 2019, à 9h30, Groupama 4 esplanade Walter Benjamin 58028 Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant).

Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL580923065

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Me Marie CHERAMY
Notaire à NEVERS (58000)

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire à NEVERS (Nièvre), 3, rue Henri Barbusse office notarial n° 58001, le VINGT CINQ FEVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF Monsieur Marc Roger Robert PILLAULT et Madame Martine Gisèle Jocelyne LORAND son épouse demeurant ensemble à CHAULGNES (58400) 7 Route d'Orge mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SUILLY LA TOUR (58150) le 3 août 1974, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHERAMY notaire à NEVERS où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL580923607

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
23 rue Gambetta - 58002 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55 –
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 02 AVRIL 2019
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de SAINT-AMAND-EN-PUISAYE (Nièvre), Beauregard :

Un pavillon sur sous-sol composé :

- au sous-sol : cuisine d'été, buanderie et cave plate – Chaudière à fuel de marque COMBITHERM BTX.
- au rez-de-chaussée : entrée couloir, cuisine, séjour, deux chambres, salle de bains et WC.

Garage séparé avec appentis.

Terrain attenant.

Le tout cadastré section D numéro 250 «Beauregard» pour une contenance de 25 ares 40 centiares.

Bien loué et occupé.

MISE A PRIX : **TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000,00 €)**

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 25 février 2019

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par la Selarl V2H huissiers de justice associées à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Tél : 03.86.28.03.19 **le jeudi 14 mars 2019 à 14 H 30 sur place**.

AL580923609

➜ APPEL D'OFFRES

cdc habitat — Groupe Caisse des Dépôts

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Procédure adaptée

Maître d'ouvrage : CDC HABITAT – Direction Interrégionale Nord Est – 2, rue Adolphe Seyboth – 67000 STRASBOURG / Agence de DIJON – Parc Valmy – le Katamaran – 41, avenue Françoise Giroud – BP 71546 – 21015 DIJON .

Objet du contrat : Marchés d'entretien et de maintenance d'installations de chauffage individuel avec chaudière gaz ou fioul, individuel avec Pompe à chaleur (avec climatisation si PAC réversible), d'eau chaude sanitaire individuelle avec chauffe bain gaz ou chauffe-eau électrique, de conduits de fumées, VMC gaz, VMC sanitaire, ventilation naturelle (VN).

Lieu d'exécution: Secteur de l'agence de Dijon pour les départements 58 & 70.

Modalités d'attribution : Lots séparés

Lot 4 : Appareil gaz / PAC / VMC – Luxeuil les Bains, Saint Sauveur (70)

Lot 6 : Appareil gaz ou PAC / VMC – Cosne Cours sur Loire (58)

Conditions de participation : Le marché est passé en MPS (Marché Public Simplifié). La réponse par voie électronique est obligatoire.

Toutes les modalités et conditions de participation détaillées sont indiquées dans le règlement de la consultation.

Retrait du dossier de consultation : www.achatpublic.com.

Date limite de réception des propositions chiffrées: **25 mars 2019 – 12h00**

Date d'envoi à la publication : **21 février 2019**

AL580923597

➜ MODIFICATION DE STATUTS

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS/ CHANGEMENT DÉNOMINATION/ EXTENSION OBJET SOCIAL

Dénomination : SARL POTERIE DES GUIMARDS. Forme : SARL. Capital social : 33000 euros. Siège social : Les Guimards, 58310 Bitry. 307049429 RCS Nevers. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 janvier 2019, les associés ont décidé que la dénomination de la société sera «POTERIE DES GUIMARDS » en remplacement de «SARL POTERIE DES GUIMARDS», d'étendre l'objet social aux activités de vente d'objets de décoration et d'équipement pour la maison, vente de produits régionaux et de transformer la société en société par actions simplifiée. Président : Madame Nathalie HURTAULT, demeurant Les Guimards, 58310 Bitry. Directeur général : Monsieur Christophe HURTAULT, demeurant Les Salvards, 58310 Bitry Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL580923580

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET EXTENSION D'OBJET SOCIAL

SCI MATIM - Siège social : CUFFY (18150),
17 rue du Port Le Guetin
Capital : 1.000,00 ¤
capital variable min : 100,00 €, max 500.000,00 €
R.C.S. BOURGES : 823 620 166

Aux termes d'une décision extraordinaire des associés, ayant fait l'objet d'un procès-verbal dressé par la Gérance le 18 décembre 2017, les associés de la société dénommée SCI MATIM, Société Civile Immobilière ayant son siège social à CUFFY (18150), 17 rue du Port Le Guetin, immatriculée au RCS de BOURGES sous le No 823 620 166, ont décidé :

- de transférer le siège de la société de CUFFY (18150), 17 rue du Port Le Guetin, à NEVERS (58000), 2 rue Hoche, à compter du 01 juillet 2017,

-de modifier l'objet social : désormais la société peut, à titre exceptionnel, se porter caution hypothécaire des associés à compter du 18 décembre 2017.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de BOURGES et NEVERS.

Pour avis. La gérance.

AL580923595

CUMA DE LA VALLEE DE LA CANNE
N° d'agrément : 58-233
RCS NEVERS 320 789 001

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA «DE LA VALLEE DE LA CANNE» à Bona, réunie le 06 Février 2018, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,
- de transférer son siège social de Pontillard – 58330 SAXI BOURDON

à 7 Avenue Gambetta – 58270 ST BENIN D'AZY.

Le Président de la CUMA

Mr Jean Luc GAUTHIER

AL580923599

Alciat-Juris SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES
- 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
- 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SORAMA

Société par actions simplifiée
à associée unique
au capital de 90 000 euros
Siège social : 10, route de Paris
La Blouse Longue
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 342 528 643

Selon décisions de l'Associé unique du 12/02/2019, M. Frédéric FIAUD a été nommé en qualité de Président à compter du 12 février 2019 en remplacement de la SAS HOLFI, démissionnaire.

ANCIENNE MENTION

Président : SAS HOLFI, société par actions simplifiée au capital de 2 537 818 euros, dt le siège social est à PARIS (75016), 4, Bd André Maurois, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 433 636 776,

NOUVELLE MENTION

Président : M. Frédéric FIAUD, né le 28/02/1969 à CHATEAUROUX (36) , dmt à PARIS (75016), 4, Bd André Maurois.

Pour avis.

AL580923600

LIPOPETTE & CO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 €
Ancien siège social : 2, rue de l'Eglise
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Nouveau siège social : 20, rue du 14 Juillet
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
830 502 894 RCS NEVERS

Suivant AGE du 8/02/ 2019, il a été décidé à compter du même jour :

- de modifier la dénomination sociale qui devient «PAUL & LOUISE CONCEPT STORE»,
- de transférer le siège social sis à COSNE-COURS-SUR-LOIRE du 2, rue de l'Eglise au 20, rue du 14 Juillet,
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : fleuriste – coffee-shops – bars à vins – organisation évènementielle.

AL580923601

CUMA D'ASSAINISSEMENT DE CORANCY
N° d'agrément : 58-131
RCS NEVERS 412 904 104

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA «D'ASSAINISSEMENT DE CORANCY » à Château Chinon, réunie le 11 Février 2019, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 Avril 2017,
- de transférer son siège social de Mairie de Corancy – 58120 CORANCY à

La Ruchette – 58430 ARLEUF.

Le Pésident de la CUMA

Robert PETIT

AL580923604

➜ VENTE

DROIT DE PREFERENCE PARCELLES BOISEES

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier,
Av is est donné de la vente indissociable des parcelles boisées suivantes:

Sur la Commune de SAINT MARTIN DU PUY (58140)

Section D n° 70 - Dessus la Brulé- pour 21a 23ca

Section D n° 106 - La Grande Perche - pour 17a 03ca

Section D n° 528 - Petite Bruyère - pour 23a 70ca

Section D n° 544 - Petite Bruyère - pour 26a 50ca

Section D n° 572 - La Bourbée - pour 26a 60ca

Section D n° 586 - La Bourbée - pour 3a 06ca

La vente aura lieu moyennant le prix de **1.540,00 € (mille cinq cent quarante euros)**, payable comptant lors de la signature de l'acte authentique.

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, les biens étant libres de toute location ou occupation.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe aux biens ci-dessus désignés, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de SAINT MARTIN DU PUY (58140), pour faire connaître à la SCP KOWAL & DIAS-SOUVANT, notaires à CORBIGNY (58800) - 22 Avenue du Champ de Foire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions contenues dans les présentes.

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve du droit de préemption, et de la rétrocession qui en découle, prévu au bénéfice de personnes morales chargées d'une mission de service public par le code rural et de la pêche maritime ou par le code de l'urbanisme.

AL580923569

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18- 20 Boulevard du 11 Novembre , le 28 janvier 2019, enregistré à AUXERRE, le 5 février 2019, dossier 2019 00003888 références 8904 P 01 2019 N 00143, a été cédé par :
Monsieur Thierry Maurice TETU, Tatoueur perceur, demeurant à AUGY (89290) 5 rue le Village.
Né à PARIS 14ÈME (75014), le 20 septembre 1960.

Divorcé de Madame Brigitte Jacqueline LANGBEEN, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de AUXERRE (89000), le 18 mars 2003, et non remarié.
A :

La Société dénommée LE 19 BIS , Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 400 €, dont le siège est à NEVERS (58000), 70 rue Paul Vaillant-couturier, identifiée au SIREN sous le numéro 842 495 277 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour NEUF MILLE EUROS (9 000,00 EUR),
- au matériel pour SIX MILLE EUROS (6 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL580923358

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 NEVERS

CESSION

Acte sous seing privé du 31.01.2019 à VARZY, enregistré au Service de la Publicité

Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 06.02.2019, Dossier 2019 00003101

Mme Laetitia REGBI, immatriculée au SIRENE sous le n°790 114 524 A CEDE à la SARL CENTRE DE FORMATION A LA SECURITE ROUTIERE LA COCCINELLE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°847 550 043, représentée par Mme Laetitia REGBI, un fonds de commerce d'enseignement de la conduite de véhicules à moteur sis et exploité 38 Rue Delangle 58210 VARZY moyennant le prix de 40 000 €.

L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds de commerce le 31 Janvier 2019 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le 1er Février 2019.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la publication au BODACC, pour la validité et, pour toutes correspondances, au siège du fonds cédé.

Pour avis.

AL580923578

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique du 14/02/2019 en cours d'enregistrement au SIE de NEVERS 1, Mme Martine BALAZOT entrepreneur individuel RCS NEVERS n°439488321, dont le

siège social est à DORNECY (58530) 2 av. du Gnral Leclerc, a cédé à Mlle Laureline ROBIN entrepreneur individuel en cours d'immatriculation, dont le siège social sera 2 av. du Gnral Leclerc à DORNECY,

Son fonds de commerce de café-restaurant qu'elle exploitait à DORNECY - 2 av. du Gnral Leclerc

Cette vente a été consentie au prix de 13.000,00euros :

- aux éléments incorporels pour 4.300,00euros
- aux éléments corporels pour 8.700,00euros

avec entrée en jouissance au 14/01/2019.

Les oppositions devront être faite en l'office du notaire rédacteur: Me G. DINET, 24 Rue Marié Davy à CLAMECY (58500), notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion légale au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

AL580923596

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FENETRE CHAUFFAGE MULTISERVICES

Société à responsabilité limitée Au capital de 7 700,00 euros Siège social : 9 Place de l'Hôtel de Ville 58800 CORBIGNY 452 069 172 RCS NEVERS Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2018, l'assemblée générale ordinaire a constaté la démission de Monsieur Jean-Pierre MASSARDI en qualité de cogérant à compter du 31 décembre 2018. Pour avis, la gérance

AL580923593

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COFECO

Société Civile en liquidation
au capital de 762,25 €
Siège Social : 11, rue Gambetta
58000 NEVERS
341 912 095 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 05/02/2019, les associées ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mme Martine FERRAND dt à NEVERS (58) – 6, rue de la Chaussade et Mme Sylvie COMTE dt à NEVERS (58) – 37, rue Paul Vaillant Couturier ont été nommées comme liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 6, rue de la Chaussade. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL580923581

Avis de liquidation de société

SCI LES LAURIERS

En liquidation
Au capital de 33.843,68 Euros
Siège social : 46, rue Louis Bonnet
58000 CHALLUY
RCS NEVERS 379.661.846

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2016, la collectivité des associés après avoir entendu le rapport du liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, le partage de la société et le boni de liquidation, et a donné quitus au liquidateur.

La clôture des opérations de liquidation est fixée au 30 décembre 2016.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

Le liquidateur

AL580923582

SARL FG LE CLUB

Aux termes d'une délibération en date du 7 novembre 2018, enregistrée à NEVERS 1, le 4/2/2019 dossier 2019 00002875 réf : 5804P01 2019 N 00081, L'Assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL FG LE CLUB, au capital de 100 euros ayant son siège à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 2 B rue Emile combes, identifiée au SIREN sous le n° 829 450 568 immatriculée au RCS de NEVERS,

Ont décidé la dissolution volontaire anticipée de la société à compter du 7 novembre 2018, et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mr Gilles GENTY, demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (nièvre) 10 rue du Maréchal Leclerc, lequel accepte sa fonction.

Le siège de la société en liquidation est fixé à COSNE COURS SUR LOIRE 2 B rue Emile Combes.

La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

POUR AVIS

Le liquidateur.

AL580923583

SARL APERAR

L'AGE a décidé, le 17.1.2019, la dissolution anticipée de la société APERAR, SARL au capital de 1 000€, 22 Route De Nevers, 58160 Sauvigny Les Bois, 804 128 536 RCS Nevers, au 17.1.2019, désigné liquidateur Mr Colas Vincent, 19 route du Lavoir, 58160 Sauvigny Les Bois et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Nevers

AL580923605

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 NEVERS

CENTRE PARISIEN D'ETUDES ET DE DOCUMENTATION POUR L'ENSEIGNEMENT ET RAYONNEMENT DU FRANCAIS

SARL en liquidation
au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 7 Marré
58700 LURCY-LE-BOURG
R.C.S. NEVERS 328 763 479

L'Assemblée Générale du 01/02/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation

arrêté au 31/01/2019, déchargé M. David BANCROFT de son mandat de liquidateur,

donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce

de NEVERS, en annexe au RCS

Pour avis

AL580923610

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : APJR ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 34 Ter, rue du Sanitas– 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE ; Objet social : : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 20 000 € ; Gérance : Mme Jessy RAMSAY dt à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58) – 34 Ter, rue du Sanitas ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL580923427

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 1er février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : l'esseNCiel Siège : 14, rue de la Barre, 58000 NEVERS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : vente de pierres, consultation de Feng shui, Voyance, magnétisme Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Présidente : Madame COUTURE Nathalie, demeurant 29, rue Gambetta - 58000 NEVERS La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL580923567

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er février 2019, il a été procédé à la création de la société EARL LE CROT GUILLOT prenant effet au 1er février 2019 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociale : EARL LE CROT GUILLOT

Siège social : 1 rue du Petit Bois – Le Crot Guillot – 58400 VARENNES LES NARCY

Gérant : M. Michel LEBON, demeurant 1 rue du Petit Bois - Le Crot Guillot - 58400 VARENNES LES NARCY

Capital social : 263 700 € divisé en 2 637 parts de 100 € représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : agrément de toutes les cessions sauf en cas d'associé unique

Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Le fondateur.

AL580923574

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Nevers du 11.02.2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : AML IMMOFI

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 8 avenue du Général de Gaulle – 58000 NEVERS

Capital : 5.000 euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : Toutes activités de courtage en opérations de banque et services de paiement ; toutes activités de courtage en crédit et en placements (notamment en matière immobilière et mobilière) ; toutes activités de courtage en assurances (notamment assurance vie, prévoyance et autres) ; toutes activités de conseil et d'expertise aux particuliers et aux entreprises dans tous les domaines liés à l'ingénierie patrimoniale, et la gestion de patrimoine sans que cela soit exhaustif…

A été nommé en qualité de Président : Mme Magali LAURENT, demeurant 19 rue des Morins – 58320 GERMIGNY SUR LOIRE.

Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Admission aux assemblées : Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'Assemblée par un autre associé ou par un tiers justifiant d'un mandat.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NEVERS.

Pour avis.

Le Président.

AL580923579

LES CONFITURES DU POTAGER

Par un acte du 15/02/2019, il est constitué une société par actions simplifiée dénommée LES CONFITURES DU POTAGER au capital de 200 € ayant son siège lieudit Poiseux, 58120 SAINT LEGER DE FOUGERET pour une durée de 99 ans. Son objet est fabrication et vente de confitures etautres produits de confiserie, la vente et la dégustation sur place ou à emporter de produits alimentaires fait maison. Aucune restriction n'existe en matière d'admission aux assemblées et de droit de vote. La cession d'actions à un tiers non actionnaire est soumis à l'agrément de l'assemblée à la majorité simple, le cédant ne pouvant prendre part au vote. Le mandat de Président est confié à Mme Marie-Pierre SULEM. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis : Mme Marie-Pierre

SULEM .

AL580923586

SCI ANATOLE

Par Assp du 15.2.2019, il a été constitué une SCI dénommée : SCI ANATOLE. Capital : 1 000€. Siège : La Paponnerie, 58470 Magny-Cours. Objet : Administration et location de tous immeubles et biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Mr Schweizer Christophe, La Paponnerie, 58470 Magny-Cours. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL580923590

C.L.E MENUISERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : Les Valottes
58 230 ALLIGNY EN MORVAN
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18 février 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : C.L.E MENUISERIE

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 5.000 euros

SIEGE : Les Valottes – 58 230 ALLIGNY EN MORVAN

OBJET : Menuiserie, agencements, aménagements d'intérieur

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

PRESIDENT : Monsieur FERRON David, demeurant Les Valottes – 58 230 ALLIGNY EN MORVAN

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.

AL580923591

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 21 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PASSION IMMO

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 10.000 €

Siège social : 8, place Mossé – 58000 NEVERS

Objet : La gestion locative, la transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Benjamin GIRARD-DEVILLECHAIZE, dt 3 rue de la Chaume des Drus – 58180 MARZY

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective extraordinaire des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président,

AL580923598

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2019 à MONTREUILLON (58), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCEA GOMES

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Capital : 3 000 euros

Siège social : lieu-dit Marigny 8, rue de la chaume – 58800 MONTREUILLON

Objet : activités agricoles

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : Mme Corinne GOMES, demeurant lieu-dit Marigny, 8, rue de la chaume – 58800 MONTREUILLON

Immatriculation : RCS NEVERS

Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire

AL580923608

YONNE

DÉSIGNATION

SOCIETE DES TRANSPORTS EURIAL

STE SASU
au capital de 800 000 Euros
Siège social : Zac de l'Aire de Villeroy
89150 FOUCHERES
431 340 439 RCS Sens

Par lettre en date du 04/02/2019, Mr Denis PERILLIER, demeurant 6 Rue Santeuil 44000 NANTES a été désigné en qualité de représentant permanent de la société IRIS LOGISTIQUE, Présidente.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL890923668

EURIAL LOGISTIQUE EST

SASU
au capital de 2 700 000 Euros
Siège social : Zac de l'Aire de Villeroy
89150 FOUCHERES
501 718 928 RCS Sens

Par lettre en date du 04/02/2019, Mr Denis PERILLIER, demeurant 6 Rue Santeuil 44000 NANTES a été désigné en qualité de représentant permanent de la société IRIS LOGISTIQUE, Présidente.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL890923669

DIVERS

Par décision de la formation plénière du Conseil Régional de Discipline des Barreaux du ressort de la Cour d'Appel de PARIS, qui s'est réunie en Assemblée Générale Statutaire le 29 janvier 2019 Monsieur le Bâtonnier Eric ALLAIN a été désigné Président du Conseil, Maître Nathalie SOUFFIR a été désignée Secrétaire du Conseil. Pour l'année 2019, le Conseil Régional de Discipline est composé de :

Barreau d'Auxerre :

Maître Marie METZGER, suppléant : Maître Olivier MURN

Maître Franck PRINCET, suppléant Maître Véronique LYAND

Barreau de l'Essonne :

Titulaire : Maître Isabelle RAMISSE, suppléant : Maître Lionel COHEN,

Titulaire : Maître Catherine de KOUCHKOVSKY, suppléant : Maître Stéphanie RACLET-JOSSE,

Titulaire : Maître Jean Sébastien TESLER, suppléant : Maître Pierre ELLUL

Titulaire : Maître Karine TILLY, suppléant : Maître Stéphane NERRANT

Barreau de Fontainebleau

Titulaire Maître Elisabete DOS SANTOS MARTINS, suppléant : Maître David BOUAZIZ

Titulaire : Maître Cyrille ZIMMER, suppléant : Maître Virginie BOUCHER

Barreau de Meaux

Titulaire : Florence FREDJ CATEL, suppléant : Monsieur le Bâtonnier Jean-Charles NEGREVERGNE

Titulaire : Madame le Bâtonnier Marie-Christine WIENHOFER, suppléant : Monsieur le Bâtonnier Fabrice NORET

Titulaire : Maître Luc RIVY, suppléant : Maître Stéphanie THIERRY LEUFROY

Barreau de Melun

Titulaire : Maître Stéphanie TEXIER-MARTINELLI, suppléant : Maître Frédéric GUERREAU

Titulaire : Maître Emmanuèle ANDRÉ-LUCAS, suppléant Maître Eric BENOIT-GRANDIÈRE

Maître Bérangère LAURAIN-RICHARD, suppléant : Maître Isabelle BENAZETH

Barreau de Seine St Denis

Titulaire : Maître Fatima AAZIZ PEREZ, suppléant : Maître Alfred FITOUSSI

Titulaire : Maître Isabelle BERRY, suppléant : Maître Olivier ARNOD

Titulaire : Maître François-Régis CALANDREAU, suppléant : Maître Ingrid FOY

Titulaire : Maître Damien MANNARINO, suppléant : Maître Claire BELIAKOFF

Titulaire : Maître Catherine RENAUX-HEMET, suppléant : Maître Perrine PINCHAUX

Barreau de Sens

Titulaire : Monsieur le Bâtonnier David KAHN, suppléant : Maître Marguerite FIUME

Barreau du Val de Marne

Titulaire : Maître Sylvie EX-IGNOTIS, suppléant : Maître Nassera MEZIANE

Titulaire : Madame le Bâtonnier Annie KOSKAS, suppléant : Maître Vélia VOLLAND

Titulaire : Monsieur le Bâtonnier Eric ALLAIN, suppléant : Maître François AUDARD,

Titulaire : Maître Bérangère LUCAS, suppléant : Maître Blaise ADJALIAN

Titulaire : Maître Nathalie SOUFFIR, suppléant : Maître Mathieu BARONET

AL890923676

NOMINATION

LA TECHNIQUE MODERNE

Société par actions simplifiée au capital de 38 112.25 euros. Siège social : Zone Industrielle, 89110 AILLANT SUR THOLON. 319 851 622 RCS SENS. Aux termes d'une délibération en date du 25.06.2018, l'AGO a nommé le Cabinet MEUNIER, domicilié(e) Le Pulsar – 4 avenue Doyen Louis Weil à GRENOBLE (38), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la SAS KPMG Audit Rhone Alpes, et Madeleine DUPISSON demeurant 7 place Lionel Terray à GRENOBLE (38) en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de KPMG Audit Sud Est. POUR AVIS. Le Président.

AL890923633

IRIS LOGISTIQUE

SASU
au capital de 5 070 000 Euros
Siège social : Za de l'Aire de Villeroy
89150 FOUCHERES
512 262 031 RCS Sens

Aux termes des Décisions de l'Associé unique en date du 04/02/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général Mr Denis PERILLIER, demeurant 6 Rue Santeuil 44000 NANTES ; en remplacement de Mr David BRISSARD.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nantes.

AL890923670

TRANSFERT DE SIÈGE

BECKER NOLLET PARTNERS

SAS au capital de 112000euros Siège social: Chemin du moulin 89460 Cravant

491148615 RCS Auxerre Le 22/01/19, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 40 rue de Vezelay 89460 Bazarnes à compter du 01/01/19; décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient Ulterïa ; Mention au RCS de Auxerre

AL890923474

SORREM

Société par actions simplifiée Au capital social variable de 40 000 Euros, au capital minimum de 38,20 Euros Siège social : 15 Rue de Reugny, 89 800 CHABLIS SIREN 442 947 784 R.C.S. AUXERRE Le «12 novembre 2018», « par décision de l'associé unique « de cette société ayant pour « Président» la SAS AUCANA, au capital social de 100 Euros, située 21 Rue de Citeaux, 21 700 AGENCOURT, immatriculée sous le numéro 822 058 137 au RCS de DIJON, a décidé de transférer le siège social au 29 Grande Rue, 89 800 MALIGNY. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

AL890923570

AUTO VITRES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : Route de Voulx
89100 SAINT-MARTIN DU TERTRE
RCS SENS : 480 676 816

Le 21/12/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social de Saint-Martin du Tertre (89100), Route de Voulx à Sens (89100), 3 Avenue Jean Delpech, Zone commerciale « La Plaine Champbertrand » à effet du 08/01/2019. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

AL890923637

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

«PB MONTEVRAIN» Société à Responsabilité Limitée au capital de 25.000 € Siège social : 26 Rue de la Gare – Moulin de Chassy - 89110 CHASSY, 845 361 153 RCS SENS Le 25 Janvier 2019, les associés ont décidé : - de transférer, à compter de ce jour, le siège social qui était situé 26 Rue de la Gare – Moulin de Chassy - 89110 CHASSY à MONTEVRAIN (77144) – Rue de la Ferme Briarde - Clos du Rose, ZAC du Clos du Chêne. - de modifier l'article 4 des statuts et de refondre en totalité le pacte social En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MEAUX, désormais compétent à son égard.

AL890923665

VOSGES MATELAS

SASU au capital de 100euros. Siège social : 21 BIS RUE DU SIMPLON, 75018 PARIS. RCS 844 506 311 PARIS. Le Président, en date du 01/02/2019, a décidé de transférer le siège social au 7 PLACE SOUS L ORME, 89450 ASQUINS. Président : M MICHELET LUCIEN, 7 RUE DES GRAVOTS 88440 NOMEXY. Radiation du RCS de PARIS et immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL890923667

MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATIONS

Par Décision du Président du 05/02/2019 de SENS TOLERIE, SAS, capital 7.622,45 €, siège : ZI des Vauguillettes 89100 SENS, 407 846 260 RCS SENS, le capital a été diminué de 7.317,55 € pour le porter à 304.90 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de SENS

AL890923634

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL

BOUCHERON SERVICE AGRI - B.S.A.
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 Route Nationale
89160 LEZINNES
452 536 196 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 janvier 2019 a décidé de réduire le capital social de 10 000 euros à 4 000 euros par voie de rachat de 600 parts sociales de 10 euros chacune.

Le dépôt légal interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis

AL890923639

MODIFICATIONS

FINANCIERE HMY

SAS au capital de 46.170.999 €

Siège social : 50 Route d'Auxerre 89470 Monéteau

829 253 061 RCS Auxerre

Aux termes des décisions du Président en date du

30 janvier 2019, sur délégation des décisions de

l'associé unique en date du 29 juin 2017, il a été

décidé d'augmenter le capital de 150.000 € pour

le porter de 46.170.999 € à 46.320.999 €.

AL890923686

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire en date du 21 février 2019 n° 02/2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de déclassement d'un terrain (venelle) du domaine public communal en vue de son aliénation.

Article 1er : Une enquête publique relative au déclassement d'un terrain communal (venelle) du domaine public, en vue de son aliénation, aura lieu sur le territoire de la commune de VALLERY **du mardi 12 mars 2019 au samedi 30 mars 2019 à douze heures**, pour une durée de dix-sept jours ouvrables et qui portera sur le projet suivant

A la suite d'une demande d'acquisition de ce terrain communal (venelle) situé rue Pasteur à VALLERY, d'une largeur d'un mètre et dont la superficie est de 46 m2 • Celui-ci est enclavé par des parcelles dont le demandeur est le propriétaire.

Article 2: Mme Catherine BARON, secrétaire de mairie en retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique ouverte par la commune de VALLERY;

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête côtés et paraphés par Mme le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de V ALLERY pendant **dix-sept** jours ouvrables, aux jours et heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie.

Article 4 : Mme le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition dù public, en mairie, afin d'informer ou de recevoir les observations écrites ou orales émises par ce dernier les:

• mardi 12 mars 2019 de 14 h à 17 h,

• samedi 30 mars 2019 de 10 h à 12 h.

Chacun pourra consulter le dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance ou par courriel à Mme le commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante: MAIRIE - 8, rue de la République - 89150 - VALLERY, ou par mail: mairie-vallery@wanadoo.fr. Ces documents seront annexés au registre d'enquête.

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1er, le registre d'enquête sera clos et signé par Mme le commissaire-enquêteur qui, dans un délai d'un mois, devra remettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire de la Commune de VALLERY.

Article 6 : Le public pourra consulter ce rapport et les conclusions à la mairie de VALLERY et en préfecture pendant un an.

AL890923647

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Terres de bourgogne du 15 février 2019, concernant la société EURL BC TRANSPORT, demeurant 19 Route de Bussy, 89210 BRIENON SUR AMANCON. Il y a lieu de lire : De modifier l'objet sociale pour - l'acquisition, la détention, la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières, et en général, toutes participations dans toutes personnes morales quelles que soient leurs activités - la gestion, l'achat,

la vente de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes, - toutes prestations administratives, commerciales, financières, informatiques, de ressources humaines et de formation,

et non pas : De modifier l'objet social de Restauration et restauration rapide, vente de plats à emporter et bar.

AL890923651

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 9 avril 2019 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation **à ROSOY (89)**

4 Chemin du Port

de 85 m² environ. Elevée sur rez-de-chaussée et d'un étage mansardé.

De 4 pièces principales. Avec **Grange ouverte, cave voûtée,**

Terrasse, cour, jardin. Sur un terrain **de 04 ares 51 centiares**

Ce bien était OCCUPÉ au 12 octobre 2018 (date du procès-verbal de description)

MISE A PRIX : 30.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS,

où il a été déposé, à **Maître Rudy FARIA,** Avocat à SENS (89),

6 rue Champfeuillard, **Tél. : 03 86 65 52 37**

VISITE sur place le Mercredi 27 mars 2019 à 08 H 30.

AL890923644

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Mardi 9 avril 2019 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89),
1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation **à MALAY-LE-GRAND (89) 3 rue des Charonnes de 90,65 m² environ, de 4 pièces**, avec **garage** et **jardin**. **Sur un terrain de 06 a 12 ca. OCCUPEE** (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 30.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé, à **la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,**

Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mercredi 27 mars 2019 de 16 H 00 à 17 H 00

AL890923674

MODIFICATION DE STATUTS

NOVATOPO

Société par actions simplifiée
au capital de 100 €
Siège social :
20 av Eugène Thomas
94270 LE-KREMLIN-BICÊTRE
830 284 907 R.C.S. Créteil

Suivant procès-verbal en date du 18 février 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

De transférer le siège social à l'adresse suivante : 9 rue des Lombards 89000 Auxerre;

De nommer en qualité de directeur général Romain de Dion, 2 place de la République 92300 Levallois Perret et Alexandre Henault, 40 rue des Martyrs 75009 Paris.

Président : Thomas REVEST 20 av Eugène Thomas 94270 Le Kremlin Bicêtre

Mention sera portée au RCS de Auxerre.

Le président

AL890923666

EARL DE LA MAISON DES CHAMPS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 104 460,00 euros Siège social : Chez M. CHATELAIN Philippe, La Maison des Champs, 89630 SAINT-LEGER-VAUBAN - 378 321 442 RCS AUXERRE - Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2019, la collectivité des associés a décidé de : –

modifier la gérance, – transferer le siège social, – proroger la société d'une durée de 60 ans reportant son terme au 18 juin 2086, – réduire le capital social de 15 euros, – transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celuici a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 26 novembre 2018, Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : GAEC DE LA MAISON DES CHAMPS. Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 104 445,00 euros. Siège social : 4 La Maison des Champs – 89630 SAINTLEGER- VAUBAN. Durée : Jusqu'au 18 juin 2086. Gérants : M. Alexandre CHATELAIN demeurant à SAINT-LEGER-VAUBAN (Yonne), 2 bis La Maison des Champs, M. Benoît CHATELAIN demeurant à SAINT-LEGER-VAUBAN (Yonne), 11 La Maison des Champs et Melle Alicia CHATELAIN demeurant à SAINT-LEGER-VAUBAN (Yonne), 15 La Maison des Champs. Pour avis, la gérance.

AL890923672

SAS ENTRE DEUX MONDES

Au capital social de 16 000 Euros,
Siège social :
4 Rue Milliaux
89000 AUXERRE
SIREN 523 542 421
R.C.S. AUXERRE

Le 20/02/2019, l'AGE ayant pour président M. Yannick LE CAM demeurant 4 Rue Milliaux - 89000 AUXERRE a décidé:

- de prendre pour nouvelle raison sociale « D'Athie».

- d'étendre l'objet social à «Gestion de chambres et de tables d'hôtes et d'activités annexes, la vente sur place de produits du terroir».

- de transférer le siège social au 03 Rue de Faronville - 89380 APPOIGNY. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de AUXERRE. Pour avis.

AL890923673

CESSION

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE(89) du 25 JANVIER 2019 enregistré à AUXERRE le 4 Février 2019 Dossier 2019 00003686 référence 8904P01 2019 A 00280, la société «AQUINOX », SAS au capital de 30.000 € dont le siège social est situé à MONETEAU (89470) – Z.A. des Macherins – 7 Rue de Rome, et immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 400.915.799, a vendu à la société « PISCINES AQUINOX », SAS au capital de 30.000 € dont le siège social est à ECULLY (69130) – 136 Chemin Moulin Carron, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 843.489.543, le fonds de commerce de « conception, fabrication, vente, installation de tous éléments permettant la réalisation de piscines ; le négoce de tous matériels inox, collectivités et cuisines professionnelles », sis et exploité à MONETEAU (89470) – Z.A. des Macherins - 7 Rue de Rome, moyennant le prix de 337.087,98 € s'appliquant : • Aux éléments corporels pour 273.350 € • Aux éléments incorporels pour

63.737,98 € L'entrée en jouissance a été fixée au 25 JANVIER 2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, au Cabinet FIDAL sis à AUXERRE (89) – Rond Point Foch – 1 Avenue de Saint-Georges. Pour insertion

AL890923682

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION - GERANCE

Suivant acte authentique en date du 12/02/2019, M. Dominique ROBIN, demeurant 77 rue des préaux, 89140 SERBONNES, a donné à titre de location-gérance à TAXI ALAIN 89 SAS au capital de 1.500€, 17 rue des Lombards, 89140 SERBONNES, 848 380 416 RCS DE SENS, un fonds de commerce de TAXI sis et exploité Place N°1, 89140 SERBONNES, du 01/03/2019 au 31/12/2020.

AL890923638

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP du 18/01/19, la Société TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S au capital de 390 553 839.00 €, dont le siège social est 92000 NANTERRE – 562, Avenue du Parc de l'Ile, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée déterminée à compter du 01/02/2019 AU 31/01/2022 à la SAS SO'GERNORD au capital de 10 000 € dont le siège social est à BRON (69500) 6/8 rue du 35eme Régiment d'Aviation, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 803 782 101 un fonds de commerce de station-service et activités annexes, sis à 7 BLD DU PONT NEUF – 89100 SENS dénommé Relais DE SENS.

Cette location-gérance a été faite aux conditions ordinaires à la SAS SO'GERNORD, seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse, de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

Pour unique insertion.

AL890923645

ETERNITE 2004

Société civile immobilière au capital de 265 000 euros Siège social : 7 rue de Preuilly 89000 AUXERRE 477 645 915 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 30 janvier 2019 prenant effet le 1er janvier 2019, l'assemblée générale extraordinaire a : - constaté la démission de M. Jacques DROUHIN de ses fonctions de gérant. - nommé Madame Pauline CHANIAT, demeurant La Clé des Champs, chemin de Poiry, Route de Vaux, 89000 AUXERRE en qualité de gérante, pour une durée illimitée. - décidé de proroger la durée de la société de 80 ans, reportant son terme au 30 juin 2109. Pour avis, la gérance.

AL890923652

SCI DES HAUTES CAVES

SCI au capital de 1.000 €
Siège social :
1 la Haute Cave
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
847 644 325 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 20 février 2019, l'assemblée générale mixte a nommé en qualité de co-gérante Mme Véronique BOUYER, demeurant 5 bis rue Lyautey 94000 Nancy.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour avis.

AL890923656

Suivant acte SSP du 25/10/18 et 26/11/18, la société TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 €, dont le siège est situé à NANTERRE (92000), 562 Avenue du Parc de l'Ile, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°531 680 445 a confié sous contrat de location gérance du 01/12/2018 au 30/11/2021 à la société CHEZ MAMIE, SARL au capital de 8.000 € dont le siège est à ROSOY (89100), Route Nationale 6, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 789 698 214, un fonds de commerce de station- service et activités annexes (carburants (distribués sous le régime du mandat), lubrifiants et produits connexes ; boutique : produits et articles pour l'automobile et les automobilistes, produits alimentaires, vente de cartes lavage et vente de cartes Comptoir des Arômes, entretien, gaz en bouteilles, restauration, alcool (vente à emporter), pain, revente de tabac), dénommé le RELAIS DE ROSOY, exploité à ROSOY (89100), 3 RD 606.

AL890923661

EARL DOMAINE DE L'ERMITAGE

EARL au capital de 7 500,00 € - Siège social : 23 rue du Pont – 89450 SAINT-PÈRE - 504 259 607 RCS AUXERRE - Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2019, les associés ont nommé M. Alain GARNIER, demeurant à SAINT-PÈRE (Yonne), 23 rue du Pont, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890923677

NON DISSOLUTION

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : JM2@.BAT.

Forme : SARL.

Capital social : 7500 euros.

Siège social : 19 RUE DU COLLEGE, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.

482097342 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 janvier 2019, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL890923407

AVIS DE NON DISSOLUTION

SARL LE CHEVALIN SARL au capital de 500.00 € Siège social : 11 rue du Puits Noblot 89600 CHEU 827 714 429 RCS AUXERRE Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2018 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis, la gérance

AL890923664

BS USINAGE

SARL au capital de 34 800,00 euros Siège social : Rue des Caillottes - ZA La Plaine des Isles 89000 AUXERRE 801529751- RCS AUXERRE Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 décembre 2018, la collectivité des associés a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, le gérant.

AL890923678

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION DE LA SAS BYBAT

SASU au capital de 1000 €
19 Ter Route de Pont sur Yonne
89260 La Chapelle sur Oreuse
RCS de Sens 824 059 588

Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 JANVIER 2018, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL890923553

DALIA VIGNE ACTIVITY

EURL au capital de 500€ Siège social: 10 Rue Bougainville 89000 Auxerre 793222803 RCS AUXERRE. Par décision en date du 15/02/2019 l'associé unique a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation, de nommer en qualité de liquidateur Touihar Abdelkader demeurant 10, Rue Bougainville 89000 Auxerre et de fixer le siège de la liquidation au 10, Rue Bougainville 89000 Auxerre. Dépôt au RCS de AUXERRE.

AL890923623

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

GREENTEC SARL

Liquidation Judiciaire simplifiée du 16/10/2018

17 Rue de Sancey Euripole - 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 20 février 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890923653

PLI-1

SCI au capital de 32.000 ? Siège social : 40 RUE AUXERROISE, 89800 Chablis 479 110 363 RCS d'Auxerre En date du 16/02/2019, la société PL-F, SARL au capital de 618.000 ?, siège social : 40 RUE AUXERROISE, 89800 Chablis, 450 906 748 RCS d'Auxerre, associé unique de la société PLI-1, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les Créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce d'Auxerre dans les 30 jours de la présente publication. Pour avis,

AL890923636

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La SAS société en liquidation LINGUINOU-FABRICATION au Capital social de 5000 euros, sise 63 Route de Verlin, 89330 St julien du sault, immatriculé au RCS Sens 791707078. Aux termes de l'AGO en date du 13 février 2019, les actionnaires ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Sens.

Le liquidateur

AL890923640

EARL GIBIER PIERRETTE

EARL en liquidation au capital de 197 400 euros Siège social : 1 route de Béru – 89700 COLLAN 502 454 093 RCS AUXERRE Liquidateur : Mme Pierrette MOREAU épouse GIBIER, 1 route de Béru, 89700 COLLAN Clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du

tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, un liquidateur.

AL890923641

MCM AVOCATS

SARL CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 QUETIGNY
www.scpmcm.com

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI ALEXANDRINE. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 152,45 euros. Siège social : Route de Tonnerre - 89440 JOUX-LA-VILLE. 429361124 RCS AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2018. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société ADP COURTAGE PLUS, 20 Rue Jean-François Champollion - 21200 BEAUNE, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur David CASSAGNE, demeurant Quinta da Cascata - Estrada do Apeadeiro - Pata de Baixo 8200-592 ALBUFEIRA (PORTUGAL) a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis.

AL890923649

SARL APPOIGNY CHAUFFAGE MARCEAUX

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 7 700 euros
Siège social : 14, Route de Paris
89380 APPOIGNY
352 695 027 RCS AUXERRE

Suivant PV du 01.02.2019, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 01.02.2019. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC d'AUXERRE.

AL890923660

SIGONNEAU SEBASTIEN

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège : 9 Bis Rue des Ormeaux,
89140 VILLENAVOTTE
Siège de liquidation : 9 Bis Rue des Ormeaux
89140 VILLENAVOTTE
809 708 787 RCS SENS

L'AG réunie le 22/02/2019 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastien SIGONNEAU, demeurant 9 Bis Rue des Ormeaux 89140 VILLENAVOTTE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL890923663

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI DES GARDES
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 152,45 euros
Siège : Devant les Gardes - 89240 POURRAIN
Siège de liquidation : 23 Rue du Château
30350 AIGREMONT
332 698 828 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 14 février 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Anké RITTER, demeurant 23 Rue du Château - 30350 AIGREMONT, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL890923683

Office Notarial Johanna COFFRE
65 RUE FRANCHE
BP 25 89310
NOYERS SUR SEREIN

EARL DU MOULIN À VENT

Avis de constitution Suivant acte reçu par Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, Notaire à NOYERS-SUR-SEREIN (Yonne), 65 rue Franche, le 19 février 2019 a été constituée une exploitation agricole à responsabilité limitée par : Monsieur Philippe Pierre GOUERAT, agriculteur, né à TONNERRE (89700), le 13 mars 1963, demeurant à MOULINS-EN-TONNERROIS (89310) 1 rue de l'Église. La dénomination de la société est EARL DU MOULIN A VENT. Le siège de la société est fixé à MOULINS-EN-TONNERROIS (89310), 1 rue de l'Église. La société est constituée pour une durée de 99 années La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. L'apport net en nature s'élève à QUATRE CENT TRENTE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (430.588,50 EUR). Et les apports en numéraire à ONZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (11,50 EUR). Le montant total des apports s'élève à QUATRE CENT TRENTE MILLE SIX CENTS EUROS (430.600,00 EUR), égal au montant du capital social. Cession des parts : un associé peut librement céder toute ou partie de ses parts sociales à l'un de ses co-associés, dès lors que la société compte deux associés minimum. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés. L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE. Le gérant est : Monsieur Philippe GOUERAT. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis Le notaire.

AL890923411

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 30/01/2019, il a été constitué une SAS dénommée SB BUSINESS.Siège social: 95 chemin de breandes 89000 Auxerre. Capital:5 000 euros. Objet: E-commerce de produits non réglementés. Président: M. samir benyahia, 95 chemin de breandes 89000 Auxerre.Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL890923470

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés, en date du 14/02/ 2019 à ST VALERIEN (89150), une société a été créé, avec les caractéristiques suivantes :

Nom : SAINT VALERIEN AUTO PRESTIGE

Forme : SAS.

Siège social : ZI, les Frenelleries 89150 SAINT VALERIEN

Objet social : Négoce véhicules neufs ou occasion

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Capital Social : 2 000 € divisé en 100 actions de 20 €

Président : Mr ARBAOUI Moussa, associé, Domicilié 2 rue des cordeliers à ST VALERIEN 89150.

Cessions de Parts : Libre

Admission aux AG : Conditions statutaire et légales.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS

Pour Insertion Unique : le Président

AL890923642

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à RUGNY en date du 5 février 2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI FUGERE-GENÊT,

SIEGE SOCIAL : 10 grande rue, RUGNY (89430)

OBJET : - l'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société; l'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires; la conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non, et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés; le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

GERANCE : Madame Céline GENÊT, demeurant 7 avenue Victor Hugo, AUXERRE (89000),

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis,

L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

AL890923643

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date à BRANCHES (Yonne) du 19 FEVRIER 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : LES PISTONS SOLIDAIRES Siège social : 2D Rue du Lavoir, 89113 BRANCHES Objet social : Relais motard (club moto). Organisateur et location de matériel événementiel. Revendeur de piscine. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 100 euros Gérance : Monsieur Cédric GRENOT, demeurant 2D, Rue du Lavoir – 89113 BRANCHES, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL890923646

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2019 à LEZINNES, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale :SCI DE BEAUCHENE Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000,00 euros, constitué de numéraire uniquement. Siège social : 12 rue du 8 mai 1945 - 89160 LEZINNES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants : - Monsieur Olivier LAURIN demeurant 6 route nationale - 89160 LEZINNES. - Monsieur Kieran LAURIN demeurant 71 Grande rue - 89800 BEINE. Cessions de parts : Les parts sociales sont cédées librement entre les associés. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL890923648

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/02/2019, il a été constitué une Société Civile : DENOMINATION : YOUR OTHER RIGHT, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest,VERON (Yonne). OBJET : Détention et utilisation de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 Euros. AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. GERANCE : Tanya MARTIN, demeurant 601/126 Rouse St, Port Melbourne 3207 (AUSTRALIE) et Craig PAROISSIEN, demeurant 601/126 Rouse St, Port Melbourne 3207 (AUSTRALIE). IMMATRICULATION : Au RCS de SENS. Pour avis, le gérant

AL890923650

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 07/02/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile - Dénomination sociale : CALURE IMMO - Siège social : 13 Allée de Guyenne, 89000 AUXERRE - Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Mme Carole GRESLE, demeurant 13 Allée de Guyenne 89000 AUXERRE - Clauses relatives aux cessions

de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. Pour avis - La Gérance

AL890923654

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2019, il a été constitué une société en nom collectif. Dénomination sociale : ETA VIARD. Forme : Société en nom collectif. Objet : La réalisation de prestations de travaux agricoles. Et accessoirement la location de matériels agricoles. Capital social : 315 000 euros. Siège social : 1 rue des Ormeaux – 89140 VILLENAVOTTE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants associés indéfiniment et solidairement responsables : M. Philippe VIARD, demeurant 1 rue des Ormeaux, 89140 VILLENAVOTTE. M. Sébastien VIARD, demeurant 13 bis rue de Serbois, 89100 SENS. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL890923657

LE TRANSPORTEUR

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 février 2019, à CHAUMONT.

Dénomination : LE TRANSPORTEUR. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 16 Avenue des Marronniers, 89340 Chaumont. Objet : Transport de personnes, location de véhicules avec ou sans chauffeur, stockage de véhicules, et commerce de véhicules.

Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : les actions sont librement négociables. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Ont été nommés : Président : Monsieur Jean-Yves ROQUAIN 9 Route des 8 Arpents 89340 Villeneuve la Guyard. La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Le président.

AL890923658

APOLLO MOTO-RHOME HOLIDAYS

Par acte SSP du 22/02/2019, il a été constitué une SARL : Dénomination : APOLLO MOTORHOME HOLIDAYS. Siège : 10 promenade de l'Ouest, VERON (Yonne). Objet : achat, vente, location de véhicule de tourisme, camping-car etc. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 Euros. Gérance : Keith CHARLTON, demeurant Cyril Johnston Complex, Ballynahinch Road, CARRYDUFF, BT8 8DJ (ROYAUME UNI). Immatriculation : Au RCS de SENS.

Pour avis, le gérant.

AL890923659

SCEA DES PETITES PLANTES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DES PETITES PLANTES Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 291 000 euros. Siège social : 1 rue des Ormeaux - 89140 VILLENAVOTTE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apports de biens meubles en nature pour un montant net de 288 895,01 euros, et de numéraire pour un montant de 2 104,99 euros. Gérant : M. Philippe VIARD, demeurant 1 rue des Ormeaux, 89140 VILLENAVOTTE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL890923662

MCM AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

SARL CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert 21800 QUETIGNY
www.scpmcm.com

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 février 2019, à VERMENTON. Dénomination : SOCIETE D'INVESTISSEMENT MEDECINE SCIENCE. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Objet : La société a pour objet en France ou à l'étranger : - la prise de participation dans toute entreprise ou société et la gestion de ces participations, - la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, soit seul, soit avec des tiers, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux et de fusion de sociétés, - toutes les opérations et activités accessoires qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et à son développement et notamment la fourniture de prestations de services, d'assistance administrative, financière, technique et juridique aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations. - et générale-ment, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles,mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées entre associés ou au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. Siège social : 8 rue Collet, 89270 VERMENTON. La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote

AL890923671

SASU MONTBLANC AUTO

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 70 Avenue de Saint Quentin
89470 Monéteau

Par acte sous seing privé est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SASU MONTBLANC AUTO

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 5 000 euros

SIEGE : 70 Avenue de Saint Quentin 89470 Monéteau

OBJET : • L'activité de négociant automobiles, l'achat et la vente de tous véhicules neufs ou d'occasion. Le négoce, l'importation et l'exportation de pièces détachées, de fournitures, de produits et accessoires automobiles, ainsi que de matériels et équipement destinés à tous véhicules. • Le nettoyage, la réparation, la remise en état et entretien, la mécanique, la carrosserie, le dépannage et remorquage de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion. • Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

• Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Les actions de la société sont inaliénables pendant une durée de deux ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

PRESIDENT : Monsieur Bouchaib AJLAIDI Demeurant 70 Avenue de Saint Quentin 89470 Monéteau,

IMMATRICULATION : au RCS de Auxerre.

Pour avis,

AL890923675

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

FIDUCIAL SOFIRAL
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

PHARMACIE DU COUVENT

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 11 place du Commerce
89360 FLOGNY LA CHAPELLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à FLOGNY LA CHAPELLE du 30 janvier 2019, sous la condition suspensive de l'enregistrement par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la déclaration d'exploitation de l'officine, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Dénomination sociale : PHARMACIE DU COUVENT

Siège social : 11 place du Commerce - 89360 FLOGNY LA CHAPELLE

Objet social : l'exercice de la profession de pharmacien d'officine - le commerce et la location de tous appareils médicaux, l'orthopédie, l'homéopathie, l'audioprothèse, l'optique - le commerce de tous produits vétérinaires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 40 000 euros

Gérance : Madame Manon CHATELAIN HUBERT demeurant 17 rue des Moulins de Sannois, 95100 ARGENTEUIL - Madame Isabelle CHARBONNIER demeurant 4 bis avenue Yver, 89000 AUXERRE

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour avis. La Gérance

AL890923680

ÉTUDE DE MAÎTRE JEAN-LUC BARDE, NOTAIRE 1 PLACE DES HÉROS 89100 SENS.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc BARDE , soussigné, Notaire à SENS (Yonne), le 16 février 2019 a été constitué un groupement foncier agricole entre: Monsieur Frédéric Maurice Georges DUPONCHEL, époux de Madame Anne Marie LEPAPE, demeurant à SENS (89100) 17 rue Victor Guichard, né à SENS (89100), le 22 novembre 1963. Madame Anne Marie LEPAPE, épouse de Monsieur Frédéric Maurice Georges DUPONCHEL, demeurant à SENS (89100) 17 rue Victor Guichard, née à ANTONY (92160), le 12 mai 1966. Mademoiselle Marie DUPONCHEL, célibataire, demeurant à SENS (89100) 17 rue Victor Guichard, née à L'HAY-LES-ROSES (94240), le 21 juillet 1993. Monsieur Charles Marie Michel Jean DUPONCHEL, célibataire, demeurant à SENS (89100) 17 rue Victor Guichard, né à L'HAY-LESROSES (94240), le 27 juin 1989. Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine. Dénomination : Groupement Foncier Agricole «LES TERRES SENONES». Siège : SENS (89100), 17 rue Victor Guichard. Durée : 99 années. Capital VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR), - Apports en nature : DIX-HUIT MILLE TROIS CENTS EUROS (18.300,00 EUR). - Apports en numéraire : MILLE SEPT CENTS EUROS (1.700,00 EUR), entièrement libérés. - Cession des parts: avec l'agrément des associés. - Premier gérant: Monsieur Frédéric DUPONCHEL susnommé. - immatriculation: RCS SENS

Pour avis le notaire

AL890923685

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2019, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : SC SÉBASTIEN VELUOT. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. - La réalisation de toutes opérations financières mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 7 rue du Pont – 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANÇON. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport de numéraire pour un montant de 3 000 €. Gérant : M. Sébastien VELUOT, demeurant 7 rue du Pont, 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANÇON. Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL890923 687

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2019, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : SC VELUOT BENOÎT. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. - La réalisation de toutes opérations financières mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 7 rue du Pont – 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANÇON. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport de numéraire pour un montant de 3 000 €. Gérant : M. Benoît VELUOT, demeurant 4 rue Darphin, 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANÇON. Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL890923688

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE



MANCHE (50)

Paroles de jeune

RECONVERSION

Après douze ans dans la boulangerie, Valentin Lequertier a repris l'exploitation familiale le 1er février. Une exploitation où des championnes ont marqué les palmarès des concours, notamment celui de Paris. Il emmènera à la fin du mois deux animaux, dont *Clochette*, la Normande la plus âgée du concours. Ce n'est pas sa première puisque l'élevage de ses parents a su remporter différentes récompenses. A lui de se faire désormais un prénom.



De la boulangerie à l'élevage

Valentin Lequertier a grandi dans la ferme familiale. Une exploitation laitière d'une trentaine de vaches de race Normande au potentiel génétique relevé. Mais à 15 ans, Valentin s'est tourné vers la boulangerie. *« Mes parents m'ont toujours laissé le choix de faire ce que je voulais »,* reconnaît-il. Il a donc été salarié pendant douze ans tout en ayant toujours un œil et un pied chez ses parents. *« Si j'avais horreur de monter sur le tracteur, j'aimais bien les animaux et la génétique »,* confie-t-il. D'ailleurs, c'est Valentin qui a fait les plans d'accouplement du cheptel. Et c'est toujours le cas.

Une BPREA en juin 2017

Il y a trois ans, quand son père, Roger, fut opéré des hanches, il a prêté main forte à sa mère, Colette. De quoi se poser de véritables questions. *« Soit je m'installais en boulangerie, soit je revenais sur la ferme »*, explique-t-il. Et c'est la deuxième option qu'il a choisie, l'obligeant à reprendre les études, un BPREA à distance, en allant à l'école une fois par mois et le reste du temps partagé à travailler ses devoirs et le travail à la ferme. *« Cela m'a permis de me laisser du temps, d'être sûr de moi, et de prétendre aux aides JA »,* souligne le jeune trentenaire.

Deux souches

Aujourd'hui, il est à la tête d'un des *« meilleurs troupeaux français laitiers et en morphologie »,* souligne Olivier Pibouin, animateur de l'association de race Normande dans la Manche. *« Ce sont des vaches avec du développement, du squelette et de la puissance. Ce ne sont pas des demi-portions »,* poursuit-il. Ce troupeau a été construit à partir de deux souches seulement, deux vaches nommées *Bêtise* et *Beulette*, et qui font naitre des championnes. *« J'avais 11 ans quand j'ai participé au concours départemental avec Gonzesse »,* se rappelle l'éleveur. Avec *Houlette*, l'élevage Lequertier avait participé au concours départemental. Une première participation qui a permis de mettre en lumière des vaches d'exception, *Houlette* ayant été cinq fois championne à Montebourg (nord-Manche), mais qui n'avait jamais connu Paris. *« C'était trop loin pour elle »,* sourit Valentin.



Une jeune et une vieille vache

C'est *Gonzesse* qui est montée à la capitale en 1998. Ensuite, l'élevage a été sélectionné à de multiples reprises et ce, chaque année depuis 2007. Cette année, Valentin Lequertier y amène *Clochette*, une Normande de 11 ans, la plus vieille du concours. *« Elle y va pour la 3e année. Issue de la souche de Houlette, elle produit 12 540 kg de lait en 305 jours. Et en 6 lactations, elle aura dépassé les 60 000 kg de lait »,* indique le jeune éleveur. La deuxième vache est le symbole de l'avenir du troupeau. *Jerricane*, championne jeune l'année dernière à Paris, va concourir dans la catégorie des vaches en 2e lactation. Elle affiche une production de 9 306 kg de lait. Jean-Philippe Duchange, juge de l'édition précédente disait qu'elle était *« une vache qui a beaucoup d'allure avec un avant de mamelle remarquable et une harmonie générale. C'est une jeune vache pleine d'avenir. »*

C'était Valentin qui était déjà à Paris les années précédentes. *« Je prenais toujours mes vacances à cette période »,* raconte-t-il. Mais le stress du concours l'a conduit à confier ses vaches à des « conducteurs ». *« Les animaux ressentent notre stress. Ce n'est pas bon »,* assure-t-il. Cela lui a plutôt bien réussi.

Au micro

Il a pratiqué les concours aussi de l'autre côté de la barrière, c'est-à-dire en prenant le micro et en jugeant les animaux. *« J'aime bien juger. Cela me permet de voir si j'ai le bon œil »,* lâche-t-il. Et cela lui permet de mieux comprendre sa place dans les concours. *« C'est important d'expliquer aux éleveurs leur place. Ce sont parfois des détails mais qui permettent de faire évoluer »,* ajoute-t-il.

Un héritage

Valentin peut vivre sa passion des concours grâce au travail de ses parents et grands-parents. *« Il ont toujours fait de la génétique. Cela ne s'est pas fait en jour. C'est un vrai héritage pour moi. J'espère pouvoir tenir le niveau »,* confie-t-il. Ce sont les taux, les aplombs, la morphologie, les bassins larges qui sont importants pour l'exploitant, qui prône pour un vêlage précoce. *« On approche en moyenne 27 mois mais la plus jeune n'a que 22 mois »,* indique-t-il.

Sur aire paillée

Cette passion de l'élevage va se traduire dans le développement de son cheptel. Parti avec une trentaine de vaches, il compte monter à 60, toujours en race Normande. Des travaux sont en prévision tel qu'un bâtiment en aire paillée et une salle de traite d'occasion 2 x 6. *« Ces constructions seront au cœur des parcelles pour favoriser entre autres le pâturage »,* conclut-il.

Sandrine Bossière

« Mes parents et mes grands-parents ont toujours fait de la génétique. Cela ne s'est pas fait en jour. C'est un vrai héritage pour moi. J'espère pouvoir tenir le niveau . »

J'aime

- Je suis passionné d'animaux. J'ai deux chevaux de courses.
- J'aime les concours, aller voir les autres races.

Je n'aime pas

- Regarder la télévision
- Le téléphone
- L'administratif.



AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX.

Thomas incarne son époque et ses enjeux. Consommateur éclairé et averti, il est en recherche de mieux vivre et donc de mieux manger. Il prête une importance toute particulière à la variété, à la qualité et à la provenance de ce qu'il consomme : **Thomas est flexitarien. Il a compris qu'en juste quantité, la viande a toute sa place dans une alimentation équilibrée et raisonnée.**

Avec ce film, fer de lance de sa campagne collective « AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX. », INTERBEV accompagne l'évolution des modes de consommation et montre son engagement dans une démarche durable et responsable, rendue possible grâce à tous les acteurs de notre filière.

La signature « Naturellement Flexitariens » vient souligner notre message. Elle initie un véritable mouvement en démontrant la volonté d'INTERBEV d'élever le débat, pour établir un dialogue fertile entre les consommateurs, la filière et ses membres.

Dès le 17 février, cette nouvelle communication collective se déploie de façon puissante sur tous les écrans : télévisions, cinémas, ordinateurs, téléphones mobiles. En complément, le site naturellement-flexitariens.fr et de nombreux messages pédagogiques sur les réseaux sociaux viennent apporter les preuves de nos valeurs et de nos engagements. Alors aimons la viande et soyons fiers de nos métiers !

www.naturellement-flexitariens.fr

interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

NATURELLEMENT FLEXITARIENS